

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 7 octobre 2014.

Section du dépôt légal





De la Déclaration universelle des droits de l'homme au droit à communiquer

Au printemps 1998, l'équipe de COMMposite s'est associée à [Vidéazimut](#), organisation non gouvernementale dont le siège est à Montréal, pour mettre en place puis assurer le déroulement d'une conférence virtuelle intitulée "Le droit à communiquer et la communication des droits". Cet événement, qui s'est tenu du 11 mai au 26 juin 1998, a fait usage de l'Internet pour réunir "virtuellement" plusieurs dizaines personnes de tous les continents, parmi lesquelles plusieurs chercheuses et chercheurs de renommée internationale.

En mettant à contribution ses ressources humaines et techniques pour la réalisation de ce projet novateur, l'équipe de COMMposite souhaitait elle aussi affirmer à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que le droit à communiquer est un droit humain fondamental. Sept semaines durant, près de 300 personnes ont mis en commun leurs réflexions et ont débattu de problématiques liées aux droits à communiquer et à la communication des droits. Cinq thèmes correspondant à autant de groupes de travail ont été abordés: [Les perspectives légales](#), [Les perspectives institutionnelles](#), [Les perspectives de genre](#), [Cultures de la globalisation](#), et [L'éducation citoyenne et la mémoire publique](#).

En tant que co-organisateurs chargés notamment de la mise en ligne et plus généralement des aspects logistiques de la conférence, les membres de l'équipe de COMMposite ont tirés de nombreux enseignements de cette expérience. En effet, travailler à la réalisation de cet événement a été l'occasion de nous confronter à de nouvelles exigences en matière d'édition électronique notamment la nécessité d'assurer un suivi continu et en "temps réel" des échanges et des contenus publiés. Le trilinguisme de la conférence a constitué par ailleurs un véritable défi pour notre équipe; certes, nous avons déjà l'habitude de publier partiellement des textes dans plusieurs langues, mais cette fois, il s'agissait de créer trois sites Web à part entière et, qui plus

est, étroitement imbriqués entre eux. Enfin, cette coopération échelonnée sur une période de deux mois environ nous a permis d'acquérir de nombreux savoir-faire sur le plan technique, en particulier en matière d'interface entre le Web et des listes de discussion.

Dans ce troisième numéro de COMMposite, nous vous livrons deux articles qui font suite à quelques-uns des nombreux thèmes débattus tout au long de la conférence virtuelle sur le droit à communiquer. Par ailleurs, nous encourageons vivement les lecteurs à consulter l'ensemble des [archives de la conférence](#), riches en quantité autant qu'en qualité. Bram Abramson, organisateur principal de la conférence et coordinateur des débats, nous propose de faire un [retour sur la genèse de la conférence](#) tandis que Sheryl Hamilton, modératrice du groupe de travail sur les perspectives de genre, nous présente une [réflexion sur le cyberféminisme](#) en abordant notamment la question de la participation des femmes à la sphère publique.

Les autres articles publiés dans ce numéro traitent de thématiques plus ou moins en lien avec la problématique des droits humains et de la communication. Ainsi, dans un texte intitulé "[La théorie de la discussion et le droit international des droits de la personne. Le cas des Nations Unies](#)", France Aubin s'intéresse à la dimension internationale des droits de la personne dans le contexte des organismes multilatéraux et plus particulièrement au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU). En s'inspirant de l'éthique de la discussion développée par le philosophe allemand Jürgen Habermas, l'auteure examine les modalités d'application de la démarche contractuelle héritée de la modernité politique en termes de codification internationale. D'après ses conclusions, les normes du droit international des droits de la personne édictées dans le cadre de l'ONU ne répondraient ni aux principes de l'éthique de la discussion ni au critère de factualité qui découle de sa mise en oeuvre effective ; une conclusion certes pessimiste mais dont la lucidité interpelle.

Sous le titre "[La pornographie sur Internet: une analyse du débat sénatorial sur le Communications Decency Act en 1996 aux États-Unis](#)", Nina Duque s'interroge sur le fonctionnement de la démocratie aux États-Unis en abordant la façon dont a été voté au Sénat le Communications Decency Act (CDA), un projet de loi qui visait à contrôler la diffusion d'informations obscènes et pornographiques sur l'Internet. À cette occasion, elle se demande si le CDA n'est pas moins le fruit d'une réflexion sociale issue d'un débat démocratique que le résultat de la domination d'intérêts politiques particuliers. Ce texte montre bien qu'il est parfois bien difficile à des voix non élues de se faire entendre, surtout lorsqu'elles ne font pas partie des *lobbies* ayant pignon sur rue à la Maison-Blanche.

Il est question des médias en tant qu'espace public dans l'article d'Éric George intitulé "[De la notion d'espace public à celle de relations publiques généralisées](#)". En partant des analyses de Jürgen Habermas sur la façon dont

la presse a été récupérée par la sphère marchande, l'auteur montre toute la pertinence de la notion de "relations publiques généralisées" proposée par Yves de la Haye et Bernard Miège pour caractériser l'évolution de l'espace public depuis ces vingt dernières années.

Slavka Antonova s'est interrogée sur les médias bulgares et notamment sur [la presse écrite dans la période actuelle de l'après communisme](#). Elle constate que les multiples changements, surtout dans le domaine économique, touchent la nature même de la presse qui se libère de la tutelle de l'État mais qui doit désormais faire face à son indépendance. L'auteure insiste en particulier sur une évolution majeure, à savoir le traitement de l'information économique qui a pris une importance considérable au fil des années. La période de transition économique est bien celle d'une recomposition de l'espace public; mais la dictature de l'État va-t-elle laisser place à celle de l'argent?

Enfin, Florence Millerand nous livre la deuxième partie de son article consacré aux différentes approches de la sociologie des usages des technologies de l'information et de la communication en se penchant cette fois sur [l'approche de l'appropriation](#). Même si l'article présente essentiellement des considérations théoriques, la problématique qu'il aborde soulève la question de l'articulation de la communication et des droits humains. Comment, en effet, appréhender l'accès aux dispositifs techniques à des fins communicationnelles sans mettre au moins autant l'accent sur les processus qui en visent l'appropriation par les citoyens?

Si ce n'est déjà fait, lectrices et lecteurs sont donc désormais invités à cliquer sur les "pages" de cette nouvelle version de COMMposite qui est l'occasion pour nous d'accueillir pour la première fois des auteurs anglophones. Ceci constitue notre deuxième ouverture après la publication de textes en provenance de la France dans la version précédente ([v98.1](#)). Vous pourrez d'ailleurs constater que dans un cas le texte est disponible dans les deux langues, tandis que dans l'autre un travail conjoint entre l'auteure et les traducteurs a abouti à la publication d'un article original en français. Cette exigence a nécessité un travail supplémentaire considérable mais il s'agissait d'une tâche qui nous tenait particulièrement à coeur, l'un de nos objectifs principaux étant de contribuer à la présence de la langue française sur l'Internet.

[Le comité éditorial](#)



Copyright © [COMMposite v99.1](#) - 1999 - Tous droits réservés.



(v99.1)

[l'antichambre](#)[fragments](#)[sédiments](#)

La théorie de la discussion et le droit international des droits de la personne : Le cas des Nations Unies

[résumé](#)[sommaire](#)[bio](#)par [France Aubin](#)

Étudiante au doctorat en communication - Université du Québec à Montréal

© France Aubin - 1999 - Tous droits réservés.

Cet article est aussi disponible en [format PDF](#)

▲ Résumé

L'auteure s'intéresse au droit international des droits de la personne dans le contexte des organismes multilatéraux, et plus particulièrement des structures onusiennes. S'inspirant de l'éthique de la discussion développée par le philosophe allemand Jürgen Habermas, elle examine les modalités d'application de la démarche contractuelle héritée de la modernité politique en termes de codification internationale, incluant la rédaction et la mise en oeuvre des différents traités internationaux relatifs aux droits de la personne.

[Abstract](#) | [Resumen](#)

Descripteurs: éthique de la discussion, normes, droits de la personne, droits de l'homme, Organisation des Nations Unies, Jürgen Habermas



▲ Sommaire

[Introduction](#)[1. L'éthique de la discussion](#)[2. Le principe démocratique](#)

[3. Le principe d'universalisation](#)

[4. La mise en oeuvre](#)

[5. Quelle révolution ?](#)

[Notes](#)

[Références](#)

[Pour en savoir plus](#)



▲ Introduction

L'usage de la raison en politique comme fondement de la Cité remonte à la civilisation grecque, mais ce n'est qu'autour du XVIIIe siècle que la raison a été posée comme une capacité à la fois *universelle* et *autonome*, c'est-à-dire sans recours ni renvoi à quelque transcendance. Selon les philosophes des Lumières françaises, l'usage de la raison et de la science moderne, source de connaissance infinie, devait mener vers une société meilleure et plus morale. Le projet de la modernité devait en outre développer les fondements universalistes de la morale et du droit. L'usage de la raison devait permettre de libérer des potentiels cognitifs afin de les rendre utilisables par la pratique pour une transformation rationnelle des conditions d'existence :

"Des philosophes de la race de Condorcet nourrissaient encore l'espoir démesuré que les arts et les sciences contribueraient non seulement au contrôle des forces naturelles, mais aussi à la compréhension du monde et à la connaissance de soi, au progrès moral, à la justice des institutions sociales et même au bonheur des hommes" (1980 : 958).

Dès son implantation toutefois, le rationalisme juridique, appliqué notamment au droit politique [1], fit l'objet de nombreuses critiques. Différents auteurs allemands, anglais ou français, au nom d'une philosophie de l'histoire (le respect des traditions, la supériorité de la jurisprudence), de l'empirisme ou de l'esprit du peuple (l'esprit des lois doit refléter l'esprit d'un peuple) ont rejeté, parfois avec véhémence, l'universalisme décrété et le caractère abstrait du rationalisme juridique. De plus, poursuivant des débats en cours depuis Socrate, les philosophes ont remis en question les fondements même de la raison en posant entre autres que la raison était l'ennemi de la pensée ; qu'il était impossible de connaître la réalité, mais seulement notre rapport à celle-ci et que les fondements de la raison occidentale obéissaient à des règles de politiques de vérité variables.

Jürgen Habermas juge qu'aucune confiance en une raison essentialiste n'a survécu, mais qu'on ne peut cependant se passer d'une raison procédurale, capable d'engager un procès à l'encontre d'elle-même (1997 : 19). D'une raison pratique, médiatisée par le langage, fondée sur la communication et portée par le *telos* de l'entente. Selon lui, la raison fondée sur la communication permet de partir des prétentions à la validité [2] mais n'offre elle-même aucune orientation concrète pour résoudre les tâches pratiques, elle n'est ni affirmative ni immédiatement pratique.

Depuis la parution de sa thèse sur l'espace public (1962), il y a près de 40 ans, Habermas a toujours accordé un rôle central à la communication, qu'il considère comme ce qui lie les éléments civils entre eux. Habermas a d'abord fait l'histoire de l'espace public bourgeois apparu au XVIIIe siècle émergent

de la sphère privée pour constituer l'intermédiaire entre les groupes sociaux et l'État. L'espace public formait alors l'opinion publique, critique et rationnelle, jusqu'à ce que les médias en "colonisent" le contenu et en fassent un support idéologique. Habermas soutenait que la raison et la science étaient ensuite devenues des instruments de domination et non d'émancipation, mais il prévoyait une époque où raison et connaissance pourraient contribuer à l'amélioration pratique de la société.

Après qu'on lui eût reproché de décrire un espace public "idéalisé", qui n'avait jamais existé dans une forme aussi achevée et de négliger d'autres espaces publics que celui des médias, Habermas a cherché à fonder une théorie de la communication sociale actuelle, à poser les fondements conceptuels d'une nouvelle raison critique, autonome et adaptée à notre temps : l'agir communicationnel (1987). En posant cette fois que l'instrumentalisation de la communication (à des fins économiques et administratives) pouvait être palliée par une meilleure distribution de la raison, qui redonnerait sa place à la communication du langage quotidien fondée dans le *lebenswelt* (le vécu du monde), Habermas suggérait qu'il fallait arriver à faire coïncider l'ensemble des actes de communication, c'est-à-dire les actes orientés *vers le succès* et liés à des entreprises communes et les actes orientés *vers l'entente*, transmetteurs de valeurs et inscrits dans un horizon culturel [3].

Dans son ouvrage le plus récent à être publié en français, *Droit et démocratie, entre faits et normes*, Habermas fait valoir que la validité d'un ordre social se pose maintenant dans la perspective nouvelle du pluralisme des sociétés complexes et profanes "dans laquelle l'ordre normatif doit être assuré sans recours à des garanties métasociales" (1997 : 40). La prise en compte du *lebenswelt* devient insuffisante quand on doit faire face à une mosaïque de visions du monde ("les certitudes du monde vécu plurielles et de plus en plus différenciées") dont le résultat est souvent plus proche de la crise du sens que d'un esprit du peuple. Sur quoi fonder les normes communes, quand on ne croit plus à une raison théorique universelle et qu'on ne dispose plus d'un horizon des convictions communes? Posant comme Durkheim et Parsons que les contextes d'interaction ne peuvent être stabilisés par la seule action réciproque d'acteurs agissant en fonction de leur succès, Habermas croit que "la société doit être intégrée *en dernière instance* par le moyen de l'activité communicationnelle" (ibid. : 40). Pour le dire autrement, l'intégration sociale, ou la cohésion de la société - entendue ici comme un processus et non un résultat -, s'effectue aujourd'hui essentiellement "au moyen des forces de liaison qu'offre un langage intersubjectivement partagé" plutôt que par le "vécu du monde", proche de la tradition et source de convictions partagées dans les sociétés non complexes.

De tous les contextes d'argumentation existants dans lesquels les hypothèses fondamentales de l'agir communicationnel peuvent faire leurs preuves, Habermas s'intéresse particulièrement à celui du droit, qui entretient des ressemblances structurelles avec l'activité communicationnelle :

"En effet, les normes juridiques rendent possible des communautés hautement artificielles, associations de sociétaires juridiques égaux et libres dont la cohésion tient à la fois à la menace de sanctions externes et à la supposition d'un accord rationnellement motivé" (ibid. : 22).

Il affirme que la théorie de l'activité communicationnelle doit accorder une place centrale à la catégorie du droit et qu'elle constitue elle-même le contexte approprié à une théorie du droit fondée sur le principe de discussion. Il cherche donc, et trouve dans la théorie de la discussion, comment appliquer la théorie de l'activité communicationnelle à l'édiction des normes juridiques. Les normes ainsi produites devraient provoquer à la fois une contrainte factuelle et une volonté d'obéissance motivée par une validité légitime.

Parce qu'il propose un modèle de normalisation juridique permettant aux individus de vivre ensemble sans recourir à la force, tout en évitant que le droit ne soit un instrument de domination légitimant des rapports sociaux inégaux, ou encore un instrument de gestion au service d'un projet figé, donné une

fois pour toutes et qui échapperait à la discussion des membres de la société civile, Habermas mérite notre attention en tant que chercheuse en communication et militante active des droits de la personne. Dans le contexte du nouvel ordre mondial, pour l'instant largement américain, comme bien d'autres, nous nous interrogeons sur le visage que prendra le projet de la modernité philosophique inscrit dans les instruments majeurs des Nations Unies, largement kantienne et donc teintée d'un idéalisme tourné vers l'universel. Nous nous intéressons tout particulièrement aux processus d'édiction et de mise en oeuvre du droit international des droits de la personne et nous cherchons à savoir si l'éthique de la discussion pourrait y être appliquée. Évidemment, nous ne prétendons pas apporter des réponses définitives, ni même complètes, mais si nous arrivons à préciser les termes des questions que les projets de réforme de l'ONU posent - ou devraient poser - en matière de droit international des droits de la personne, nous aurons atteint notre but personnel.

Pour y arriver, nous évoquerons tout d'abord les deux principes de l'éthique de la discussion, soit le principe démocratique (D) et le principe d'universalisation (U). Puis, nous tenterons de voir comment s'appliquent ces deux principes dans le cadre de l'édiction des normes juridiques du droit international des droits de la personne des Nations Unies. Enfin, nous évoquerons les difficultés relatives à la mise en oeuvre de ces normes.

▲ 1. L'éthique de la discussion

D'abord développée par Karl-Otto Apel, l'éthique de la discussion a été redéployée par Habermas dans le cadre de ses recherches sur la morale et la communication. Habermas poursuit sa réflexion dans *Droit et démocratie* en appliquant ses hypothèses à certaines formes institutionnalisées de la discussion. Il se penche notamment sur l'État de droit, la justice constitutionnelle et la politique délibérative. Il en arrive à des conclusions légèrement différentes de celles qu'il proposait dans son ouvrage sur l'éthique de la discussion. Alors qu'il s'était efforcé de distinguer les normes morales des normes éthiques, il entreprend dorénavant de distinguer les normes morales (au sens large, confondues avec les normes éthiques) des normes juridiques, se démarquant ainsi de la philosophie kantienne, qui subordonnait le droit à la morale. Habermas articule dès lors les principes de validation des normes selon de nouveaux agencements et décide notamment d'exclure l'un des deux principes de l'éthique de la discussion des principes de validation des normes juridiques.

Nous avons toutefois choisi de déployer ici les deux principes de *l'éthique de la discussion* et ce, pour les raisons suivantes. D'abord, parce que le droit international des droits de la personne, notamment celui qui est développé à l'ONU, s'inscrit encore dans la perspective kantienne, qui ne procède pas au clivage d'Habermas, soit la séparation de la morale et du droit. De fait, le processus d'élaboration du droit international diffère sensiblement du processus d'élaboration du droit national, dont Habermas analyse dans *Droit et démocratie* les variantes allemande et américaine. L'élaboration du droit international s'inscrit dans un long processus au cours duquel les normes sont d'abord introduites dans des textes non juridiquement contraignants (auquel on attribue une valeur morale), puis (souvent) réinscrites et précisées dans des textes juridiquement contraignants, ce qui n'est pas le cas du droit public interne (national). Enfin, bien qu'on puisse déplorer l'écart entre la rhétorique des droits de la personne et l'action, il faut voir que le développement rhétorique témoigne en soi de progrès notables, entre autres du point de vue de la formation de l'opinion publique.

L'éthique de la discussion telle qu'Habermas l'a articulée repose sur deux principes : le principe D (démocratique) et le principe U (universalisation). (C'est le second principe, principe d'universalisation - aussi appelé principe moral - qu'Habermas choisit de ne pas appliquer à l'édiction du droit positif interne^[4].)

Le principe D pose

"qu'une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que participants à une discussion pratique sur la validité de cette norme" (1997 : 123).

Une autre définition est plus explicite en ce qui a trait à l'usage de la raison :

"Selon le principe de la discussion, les normes susceptibles de prétendre à la validité sont précisément celles qui pourraient rencontrer l'adhésion de toutes les personnes potentiellement concernées pour autant que celles-ci prendraient tout simplement part à des discussions rationnelles." (ibid. : 145).

Enfin, appliqué plus spécifiquement au droit positif, le principe de discussion suppose que :

" les citoyens examinent les droits qu'ils doivent se concéder les uns aux autres. En tant que sujets de droits, il leur faut ancrer cette pratique d'autolégislation dans le médium du droit lui-même ; il leur faut institutionnaliser en termes de droit les présuppositions communicationnelles et les procédures mêmes d'un processus de formation de l'opinion et de la volonté politiques dans lequel le principe de discussion est appliqué. Par conséquent, le code juridique, établi au moyen du droit général de disposer des libertés subjectives, doit être complété par des droits de communication et de participation qui garantissent l'usage public, à chances égales, des libertés communicationnelles. C'est ainsi que le principe de discussion prend la forme juridique d'un principe démocratique" (ibid. : 488-489).

En premier lieu, on observe donc que ce dont il est question ici c'est le *processus* même de validation de la norme. La norme trouve sa validité dans la procédure juridique et non dans la continuité ou le respect de textes antérieurs, interprétés à la faveur d'une savante herméneutique juridique, pas plus qu'elle ne trouve sa validité en s'appuyant sur des droits inscrits dans la "nature" qu'il suffirait de "traduire" en normes juridiques. La norme ne trouve pas davantage sa validité dans la réactivation continuelle d'un contrat social inscrit une fois pour toutes dans la constitution.

Contenu dans le principe D se trouve également le postulat selon lequel la *démocratie serait le "meilleur régime"* [5], un régime qu'il faut cependant améliorer et transformer via l'éthique de la discussion en démocratie radicale [6]. C'est sans doute à ce présupposé que renvoie indirectement et à la toute fin de son ouvrage Habermas quand il réagit aux critiques portées contre la théorie de la discussion :

Pour anticiper une objection que l'on va chercher bien loin, mais qui est constamment faite à la théorie de la discussion: cette attente ne cherche pas à endoctriner personne et n'a rien de totalitaire [...] Certes, tout comme l'État de droit, cette conception [conception paradigmatique] conserve un noyau dogmatique, à savoir l'idée d'autonomie selon laquelle les hommes n'agissent en tant que sujets libres que dans la mesure où ils obéissent aux lois mêmes qu'ils se donnent en fonction de leurs connaissances intersubjectivement acquises. (1997 : 475).

Le principe U ou principe d'universalisation postule que

"toute norme, pour être valide, doit satisfaire à la condition selon laquelle les conséquences et les effets secondaires qui proviennent du fait que la norme a été universellement observée peuvent être acceptés par toutes les personnes concernées" (1997 : 127).

Le principe U est en quelque sorte l'actualisation de l'universalisme associé à l'origine au rationalisme juridique de la modernité politique. Si la raison ne peut produire à elle seule et une fois pour toutes (et pour tous) un ensemble de normes qui seraient valides dans une société complexe, alors c'est en convoquant l'univers des personnes concernées, ou celles qui sont en mesure de les représenter, que l'on peut fonder l'universel.

Jusqu'à maintenant, nous nous sommes intéressée aux principes qui fondent la validité d'une norme, au moment de son édicition, soit les principes U et D. La question de la mise en oeuvre est tout aussi importante, comme le suggère Habermas en insistant sur le fait que pour assurer la validité d'une norme juridique, "l'État doit veiller au respect convenable des normes, c'est-à-dire à leur mise en oeuvre". S'il lie en partie le respect des normes aux conditions institutionnelles d'une genèse légitime de la norme via la procédure démocratique (principe D), il n'en décharge donc pas pour autant l'État de ses responsabilités en matière de mise en oeuvre. La théorie de la discussion dont s'inspire Habermas affirme qu'il est probable que les individus seront plus enclins à respecter des normes qu'ils auront participé à établir, mais dans le cas contraire, l'État doit s'assurer du respect de la loi, garantissant ici une "sécurité juridique", c'est-à-dire des attentes de comportement. Pour éviter que le droit ne devienne un instrument de gestion ou de domination, il faut cependant qu'il fasse l'objet d'une discussion permanente, d'où l'importance accordée à la société civile [7] et aux organisations qui la composent.

▲ 2. Le principe démocratique

Rappelons d'abord que le principe D (démocratique) pose:

"qu'une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que participants à une discussion pratique sur la validité de cette norme."

Dans le cadre du système onusien, c'est évidemment à la question de la représentation des personnes concernées que nous nous attarderons. Cependant, comme l'élaboration du droit international des droits de la personne est un processus très complexe (et peu transparent), nous allons d'abord tenter de dégager certaines de ses caractéristiques en recourant à la distinction qu'établit Habermas entre le sujet communicationnel, porté par le *telos* de l'entente et le sujet stratégique, orienté par ses intérêts stratégiques.

Théoriquement toujours édicté par la "communauté internationale", le droit international varie *de facto* selon différents facteurs. Le *statut juridique* qui classe le droit international en droit juridiquement contraignant et non contraignant est l'un des plus prégnants. Le droit juridiquement contraignant comprend les Pactes et les conventions ; le droit juridiquement non contraignant comprend les déclarations, les recommandations, les observations générales, les ensembles de règles minima, les garanties, les codes de conduite, les principes, etc. Notons que le statut de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* (DUDH) ne fait pas l'unanimité [8]: pour certains, elle n'est pas juridiquement contraignante bien qu'elle soit davantage qu'une simple recommandation alors que pour d'autres, sa diffusion et son influence combinées à la reconnaissance des droits de l'homme dans la Charte des Nations Unies, lui ont conféré avec le temps un statut contraignant. Les tenants de la première interprétation sont majoritaires, c'est-à-dire qu'en général, on assigne à la DUDH un poids essentiellement moral. Il faut souligner que c'est à ce titre qu'elle avait été adoptée en 1948.

Quoi qu'il en soit, les institutions de droit international comme les Nations Unies n'ont pas à proprement parler de compétences juridictionnelles [9], c'est-à-dire que les "sanctions" prévues sont essentiellement politiques, comme nous le verrons tout à l'heure dans la section consacrée à la mise en oeuvre. Rappelons que c'est précisément en raison de cet aspect hybride [10] du droit international des

droits de la personne, mi-juridique, mi-éthique, que nous avons choisi d'appliquer les principes de l'éthique de discussion comme l'un des deux modes de validation des normes juridiques du droit international, l'autre étant celui de la mise en oeuvre.

La différence entre le droit juridiquement contraignant et non contraignant se répercute dans le processus de normalisation. La codification du droit juridiquement contraignant implique souvent un plus grand nombre d'acteurs au cours d'un processus qui peut s'échelonner sur de nombreuses années. Ce fut le cas pour les deux Pactes dérivés de la DUDH, dont l'élaboration dura près de 20 ans et convia différents organes et institutions spécialisées du Conseil économique et social (dont la Commission des droits de l'Homme, l'UNESCO, l'OIT) ainsi que l'Assemblée générale (constituée de tous les États membres).

La rédaction de la DUDH (non contraignante) avait été au contraire très rapide, mais non sans débats, ce dont la formulation, souvent floue, témoigne éloquemment. On reconnaît toutefois que la rédaction de la DUDH fut un grand succès, parce qu'elle intègre des principes ressortant de différentes philosophies politiques, notamment les philosophies libérale et marxiste [11]. Bien entendu, le fait que l'on ait choisi de ne pas faire de la DUDH un texte qui soit juridiquement contraignant explique en partie que l'on ait pu rédiger un texte aussi fondamental en moins de 30 mois et l'adopter ensuite sans vote négatif [12]. Mais si *La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)* a été rédigée si rapidement, c'est avant tout parce qu'il fallait d'abord, au sortir de la seconde guerre mondiale, montrer qu'il était possible *de s'entendre* sans recourir à la force. Pour utiliser les termes d'Habermas, la position qu'il fallait adopter était celle de l'acteur communicationnel porté par le *telos* de l'entente et non celle de l'acteur stratégique porté par ses intérêts personnels. Il fallait pouvoir prouver aux nations (ré)unies qu'elles pouvaient en toute sécurité renoncer à leur droit de faire la guerre, qu'il était possible de coexister pacifiquement en recourant "au dialogue et à la coopération". Dans ce climat, il n'est pas étonnant qu'on ait fait beaucoup de cas des talents de médiatrice de Mme Roosevelt (membre du comité nucléaire de la Commission des droits de l'homme) plutôt que de souligner ses qualités de stratège politique. Contraignante ou non, une déclaration *universelle* des droits de l'homme était une première dans l'histoire de l'humanité et celle-ci en avait grand besoin. La "communauté internationale", qui ne comprenait à cette époque qu'une cinquantaine d'États, s'appliqua donc à établir les normes de la déclaration qui allait devenir le "texte-phare" des droits de l'homme.

Toutefois, avec la Guerre froide, qui se profilait déjà en 1947, il est apparu très tôt dans l'histoire des Nations Unies que les nations les plus puissantes joueraient un rôle prépondérant et adopteraient à cet effet une position d'acteurs stratégiques, rendue possible par ailleurs par les privilèges accordés aux membres permanents du Conseil de sécurité dans la Charte des Nations Unies. Les nations les plus puissantes n'ont pas été les seules à se positionner, les pays non alignés se sont regroupés, avec plus ou moins de succès et se sont inscrits pendant quelque temps comme un troisième joueur ou acteur stratégique, avant d'intégrer l'un ou l'autre camp [13]. La promesse faite par Roosevelt d'échapper à la logique des sphères d'influence, que l'on peut associer à des positions d'acteurs stratégiques, avait fait long feu [14].

Nous croyons que la décision prise en 1952, en pleine Guerre froide, par l'Assemblée générale d'inscrire les droits de l'homme énoncés dans la DUDH dans deux pactes distincts et autonomes procède du transfert d'une position de sujet communicationnel à la position de sujet stratégique. Ce transfert s'est traduit sur le plan du droit international des droits de la personne par l'identification progressive du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)* à la démocratie occidentale, évoqué pour "fonder" l'identité du "Bloc de l'Ouest" par opposition au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)*, associé à la démocratie socialiste et appelé à fonder l'identité du "Bloc de l'Est".

Les raisons officielles pour l'adoption de deux textes au lieu d'un seul, comme il avait été initialement prévu, concernent essentiellement la mise en oeuvre des droits : les droits civils et politiques devaient s'appliquer immédiatement tandis que les droits économiques, sociaux et culturels devaient s'appliquer progressivement, en fonction des possibilités de chaque État partie [15]. En conséquence, on alléguait que les mécanismes de suivi ("monitoring") devaient être aussi différents : aux droits civils et politiques devaient correspondre des mécanismes d'enquête alors qu'aux droits économiques, sociaux et culturels devaient correspondre la rédaction et l'examen de rapports périodiques [16]. Enfin, l'argument selon lequel les droits sociaux, économiques et culturels étaient trop récents pour faire partie du même traité que les droits civils et politiques hérités du droit naturel tient difficilement dans le contexte d'un droit international qu'on voulait novateur et universel. La raison se trouve sans doute davantage dans le rapport de force qui colorait déjà les Nations Unies. Il semble en effet que certains des États les plus puissants n'étaient pas du tout favorables à l'ensemble des droits, pourtant présentés comme interdépendants et indivisibles dans la DUDH [17]. En fait, on reconnaît souvent, qu'au moins jusqu'à la fin de la Guerre froide, le droit international des droits de l'homme a d'abord été un outil au service d'un camp ou de l'autre, mais rarement au service des êtres humains.

Parce qu'il est élaboré et codifié par de nombreux acteurs, dans des cadres différents (Assemblée générale, organes spécialisés, organes subsidiaires, conférences internationales) et avec une factualité qui varie avec le statut juridique, le droit onusien relatif aux droits de la personne n'est pas sans *contradictions*. C'est ainsi que le droit à la vie, qualifié de droit fondamental et contenu notamment dans la DUDH, coexiste avec les normes minima relatives à l'application de la peine de mort. De plus, les normes juridiques sont souvent "diluées" du fait des nombreuses *exemptions* dont se prévalent les pays qui ratifient les textes juridiquement contraignants, au point où, inquiet de l'augmentation de telles exemptions, Boutros-Boutros Ghali, alors Secrétaire des Nations Unies, invitait en 1995 les pays à abandonner progressivement cette pratique [18]. Le fait qu'il soit possible pour les États de ratifier un traité international, sans ratifier le protocole reconnaissant au comité assorti la compétence pour juger de la mise en oeuvre, contribue également à réduire l'application effective des droits contenus dans le traité.

Mais quand nous aurons souligné les contraintes et limitations du droit international, nous n'aurons pas encore abordé la question de savoir *qui précisément participe* à la discussion. Qui représente l'ensemble des personnes concernées, c'est-à-dire la quasi-totalité de la population mondiale? Encore une fois, la réponse n'est pas simple car elle renvoie autant aux mécanismes prévus dans la Charte qu'à l'évolution des Nations Unies.

Stricto sensu, les seuls sujets juridiques des Nations Unies sont les États (ce qui classe les Nations Unies sous la catégorie traditionnelle de droit public), bien qu'avec le temps, les Nations Unies aient essayé de combler l'absence du droit de pétition en intégrant des mécanismes permettant aux victimes individuelles des violations des droits de la personne ou à leur famille de pouvoir présenter leur plainte à l'ONU (communications personnelles), mais sans grand effet on doit bien le dire. Ce sont donc les États souverains qui forment l'assemblée délibérante et c'est à ce titre qu'ils sont les seuls à pouvoir décider de la validité des normes édictées. L'essentiel des principes de validation des normes de l'ONU, toutes sphères d'activités confondues, a donc été élaboré et adopté en 1945 au moment de la ratification de la Charte des Nations Unies par les cinq pays qui allaient devenir les membres permanents du Conseil de sécurité et par la majorité des autres États membres (une cinquantaine de pays au total).

La Charte des Nations Unies prévoit cependant que des organisations non gouvernementales (ONG) peuvent collaborer aux travaux menés par les différents comités du Conseil économique et social (ECOSOC) dont relève en bonne partie la question des droits civils et politiques, mais celles-ci n'ont qu'un statut consultatif, ce qui bien sûr ne peut présumer de leur contribution effective à la production

de normes. Le mandat de l'Organisation internationale du travail (OIT), un organe spécialisé lui aussi rattaché à l'ECOSOC, prévoit pour sa part une structure tripartite à laquelle sont conviés à la fois les États, les travailleurs et des employeurs [19]. C'est une structure très particulière au sein de l'ONU et on peut penser qu'elle tient son fonctionnement distinct du fait qu'elle existait avant même les Nations Unies. En dernier ressort, elle relève tout de même de l'ONU.

La Charte des Nations Unies peut être modifiée à la suite d'un vote à la majorité des deux tiers des membres de l'Assemblée générale, avec ratification par les deux tiers des membres de l'Organisation, y compris les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Jusqu'à présent, quatre articles seulement ont été modifiés, dont l'un à deux reprises :

- en 1965, le nombre des membres du Conseil de sécurité a été porté de 11 à 15 (art. 23) et le nombre des membres du Conseil dont le vote affirmatif est requis pour toutes les décisions autres que celles de procédure a été porté de 7 à 9, y compris les 5 membres permanents (art. 27) ;
- en 1965, le nombre des membres du Conseil économique et social a été porté de 18 à 27 ;
- en 1973, il sera ensuite porté à 54 (art. 61) ;
- en 1968, le nombre des voix requises au Conseil de sécurité pour réunir une conférence générale aux fins d'une révision de la Charte a été porté de sept à neuf (art. 109) [20].

On comprend au vu de l'extrait précédent que les membres permanents détiennent un pouvoir considérable au sein de l'ONU, dont celui d'en maintenir le *statu quo* et par conséquent des principes de validation des normes édictées par l'ONU. Il n'est pas étonnant que pour de nombreux auteurs, les seuls projets de réforme de l'ONU qui soient valables soient ceux qui visent le Conseil de sécurité, mais on comprend aussi que sans l'accord des membres permanents, la chose est impossible.

Dans l'état de nos connaissances, il semble donc que l'élaboration du droit onusien des droits de la personne ne puisse être considérée comme répondant au principe démocratique de l'éthique de la discussion puisque la validation des normes est surdéterminée par la Charte, rédigée en 1945 et contrôlée par les cinq États membres permanents du Conseil de sécurité, qui spécifie que seuls les États sont des sujets du droit international public dans lequel s'inscrit l'ONU. Le fait que cinq pays puissent décider du maintien des principes de validation (et de délibération) d'une organisation qui en regroupe maintenant 185 nous paraît en effet fort éloigné du principe démocratique selon lequel

"une norme ne peut prétendre à la validité que si toutes les personnes concernées sont d'accord (ou pourraient l'être) en tant que participants à une discussion pratique sur la validité de cette norme."

Certes, il y a bel et bien "discussion pratique" sur la question de la réforme de l'ONU et notamment du Conseil de sécurité, impliquant les principes de délibération comprenant l'édition des normes, mais peu de gens seront conviés à la décision finale.

▲ 3. Le principe d'universalisation

Le principe d'universalisation s'appliquerait-il davantage? Rappelons qu'il s'agit du principe moral selon lequel

"toute norme, pour être valide, doit satisfaire à la condition selon laquelle les conséquences et les effets secondaires qui proviennent du fait que la norme a été universellement observée peuvent être acceptés par toutes les personnes concernées."

La première critique qui vient à l'esprit découle de ce qui précède, c'est-à-dire de la non-représentation

de l'ensemble des personnes concernées par les Nations Unies dans le processus onusien de validation des normes et du poids prépondérant des membres permanents du Conseil de sécurité. À défaut de décider des règles de délibération en général, et des critères de validation des normes juridiques liées aux droits de l'homme en particulier, est-il possible néanmoins de participer à l'édition de ces normes? En clair, s'il est impossible à l'ensemble des personnes concernées de décider de la procédure à suivre pour valider les normes juridiques du droit de la personne (principe D), est-il possible par ailleurs que l'ensemble des personnes concernées, ou leurs représentants, puissent participer à l'élaboration du contenu des normes et ce, de telle manière qu'elles accepteraient les effets et conséquences de l'application de ces normes (principe U)?

Comme nous l'avons esquissé un peu avant, il est possible pour les ONG de participer aux travaux de différents comités et commissions et certaines d'entre elles ont été très impliquées dans la rédaction même de la DUDH. L'organe le plus directement lié à l'élaboration du droit international des droits de l'homme, l'ECOSOC, prévoit trois catégories différentes d'ONG modulant le type de participation qui leur est accessible. Toutes cependant ne disposent que d'un statut consultatif [21].

En dehors du cadre strictement onusien[22], un grand nombre d'ONG ont participé très activement à des conférences internationales portant sur des questions directement liées aux droits de la personne :

- la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, 1992) ;
- la Conférence mondiale des droits de l'homme (Vienne, 1993) ;
- le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et ;
- la IV^e Conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995).

Ces conférences internationales et la place qu'elles ont faite aux ONG nous semblent être autant de pas dirigés dans la bonne direction en vue d'évaluer les effets et conséquences résultant de l'application des normes en collaboration avec les principaux intéressés ou ceux qui les représentent. Elles impliquent en effet une préparation par les États du dossier à l'échelle de la région, préparation à laquelle participent des ONG [23].

On peut affirmer que les engagements (programmes d'action) adoptés par les Nations Unies à la suite des conférences ont été établis dans des cadres qui se rapprochaient véritablement du principe démocratique puisque de nombreuses ONG avaient participé non seulement à la tenue, mais aussi à l'organisation et à la recherche préparatoire. Leur présence avait été sollicitée et reconnue officiellement. Les ONG représentaient "l'ensemble des personnes concernées" mieux que ne pourront sans doute jamais le faire les représentants d'État [24], et à ce titre, on pouvait s'attendre aussi à ce que tous ces participants puissent ensemble mieux évaluer les effets et conséquences sur les membres des différentes populations. Néanmoins, les conférences internationales de ce type visent avant tout à sensibiliser la communauté internationale aux problèmes globaux plutôt que d'élaborer ou adopter des normes juridiques précises, de sorte que c'est en examinant le suivi des engagements (programmes d'action) par les Nations Unies que l'on peut vérifier l'applicabilité du principe d'universalisation, c'est-à-dire l'adoption de normes conséquentes.

Hélas, en dehors de la rhétorique des appels à la société civile, il semble bien que ces discussions tenues avec un plus grand nombre de participants reçoivent dans les faits peu de considération. C'est ce qu'a semblé démontrer le Sommet de Kyoto, tenu dix ans après la signature du premier accord mondial de protection de l'environnement [25] et cinq après la Déclaration de Rio, alors que les perspectives locales ont été opposées comme autant de jeu d'acteurs aux intérêts stratégiques et nationaux plutôt que complémentaires et globaux. Du côté onusien, on continue cependant de se féliciter de l'adoption du *Protocole de Montréal* et on fait valoir l'adoption de nouvelles structures administratives (la création du poste du Haut Commissaire aux droits de l'homme notamment) pour témoigner de la bonne santé du

dossier des droits de l'homme. Dans ces conditions, on ne peut que s'interroger sur la motivation véritable des nombreuses invitations faites par les différentes organisations internationales à la société civile et se demander s'il s'agit d'autre chose que d'une caution politique pour continuer à édicter des normes de tous ordres sans véritable participation démocratique et sans se soucier véritablement des effets et des conséquences sur l'ensemble des personnes concernées.

Le *mode de reconnaissance des sujets juridiques*, c'est-à-dire des États, pose un autre problème au principe d'universalisation. La Charte des Nations Unies prévoit en effet que tous les États sont égaux, sans égard à leurs ressources financières, militaires ou ... humaines, du moins dans le cadre des activités de l'Assemblée générale. Si des États comme l'Inde, qui compte plus de 935 millions d'habitants, et le Canada, qui en compte 30 millions, sont égaux, cela signifie que les citoyens de ces pays, eux, ne sont pas *représentés* de manière équitable [26]. De plus, seuls les États souverains peuvent revendiquer le droit de disposer d'eux-mêmes, mais la reconnaissance de cette souveraineté pour les nouveaux États repose sur un parrainage collectif :

"Pour être membre de l'ONU et y bénéficier d'une représentation à part entière, il ne suffit pas d'avoir été reconnu par de nombreux États de manière unilatérale, il faut avoir satisfait à un double vote : celui de son Assemblée générale à la majorité des deux tiers, mais sur une recommandation du Conseil de sécurité. Ce parrainage collectif, empreint d'une forte logique politique, conduit à des résultats aléatoires."

[27] Le pouvoir dévolu aux membres permanents du Conseil de sécurité n'est pas lié non plus à leur population, mais plutôt aux conditions stratégiques de la Seconde guerre mondiale, d'où les pressions nombreuses pour en changer la composition. Les chances d'en arriver à un Conseil de sécurité plus représentatif sont cependant bien minces puisque la Charte (art. 109) prévoit que les membres permanents doivent consentir aux modifications du Conseil de sécurité.

Enfin, c'est le principe d'universalisation lui-même que nous devons interroger. C'est-à-dire non pas en terme de légitimation via la procédure ou les conditions institutionnelles d'édiction de la norme, qui, au désavantage des compromis et de la lenteur pourraient opposer cette fois la considération du plus grand nombre, mais bien plutôt dans la possibilité même de prévoir les conséquences et les effets des normes. Le droit au développement nous semble illustrer avec éloquence les difficultés, sinon l'impossibilité dans laquelle le système onusien se trouve quand il s'agit de prévoir les effets et les conséquences des différents programmes et politiques. En fait, on ne compte plus les déclarations en appelant à la nécessité de mieux mesurer les effets et conséquences et donnant lieu à autant de réaménagements méthodologiques, qui ne sont pas sans provoquer eux aussi de vigoureux débats [28].

Il semble donc que le principe d'universalisation ne puisse guère s'appliquer à l'édiction des normes onusiennes du droit international des droits de la personne. Ayant déjà examiné dans un texte précédent la question de la mise en oeuvre [29], dont Habermas fait la deuxième condition de validité des normes juridiques, nous savons déjà qu'elle constitue l'un des plus grands échecs des Nations Unies.

▲ 4. La mise en oeuvre

En dépit des efforts faits pour donner la chance aux victimes des violations des droits de la personne ou à leurs proches d'accéder aux Nations Unies pour y présenter leur communication personnelle, notamment via les procédures 1235 et 1503 [30], la souveraineté de l'État reste prépondérante. Comme les États sont les seuls sujets juridiques des Nations Unies, c'est d'abord pour eux qu'ont été mis sur pied les mécanismes d'examen des droits de la personne. La Cour internationale de Justice ne traite que des plaintes portées par un État Membre contre un autre État Membre et même dans ce cas, la compétence de la Cour doit généralement avoir été reconnue par les États en cause.

Ce primat de l'État, affirmé notamment par le principe de non-intervention contenu dans l'article 2.7 de la Charte des Nations Unies, constitue pour de nombreux intervenants le principal obstacle à la mise en oeuvre du droit onusien des droits de la personne :

Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte ; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au Chapitre VII

Ceux-ci réclament le développement d'un droit à l'ingérence que d'autres, dont Boutros-Boutros Ghali [31], dégagent d'une interprétation de l'article incriminé en faisant valoir que la non-intervention ne se rapporte qu'à la contrainte physique et non aux déclarations et exhortations politiques. D'autres enfin affirment que les Nations Unies reposent sur l'articulation de la souveraineté nationale et de la sécurité collective et qu'il n'est point nécessaire de développer un droit à l'ingérence

On en a oublié que bien des actions de sécurité collective demeuraient possibles, ne constituant pas des actes d'ingérence mais seulement l'application de la Charte.

En réalité, le désordre du discours provient du fait que la population mondiale ne s'est pas approprié le double mécanisme qui fonde le droit international actuel : maintien de la souveraineté des États limitée par l'interdiction du recours à la force et le respect des droits de l'homme, mais mise sur pied de la sécurité collective en cas de menace contre la paix, rupture de la paix et actes d'agression. Cela nécessite des moyens qui ne peuvent être fournis que par les États, mais doivent ensuite s'affranchir de la tutelle de ceux-ci pour être contrôlés collectivement. C'est précisément ce passage qui échoue à advenir depuis que la Charte a été rédigée en 1945, le discours sur l'ingérence n'étant que le pendant de cet échec [32].

En attendant de pouvoir régler une fois pour toutes la question de la non-intervention soulevée depuis 1947, la Commission des droits de l'homme et l'OIT surveillent du mieux qu'elles le peuvent la mise en oeuvre des droits de la personne. Pour pallier la politisation de la Commission des droits de l'homme (composée de représentants d'États) et la confidentialité des principaux mécanismes officiels, divers mécanismes supplémentaires ont été mis sur pied, dont les comités et rapporteurs spéciaux qui travaillent sur des thèmes ou sur des pays précis. Toutefois, même dans le cas où les membres de ces divers groupes arrivent, avec fort peu de moyens, à documenter de façon rigoureuse une situation grave, les Nations Unies n'ont d'autre rôle que ceux de médiation ou de conseil.

Les échanges doivent être faits dans le cadre d'un "dialogue constructif", ce qui explique la réticence des Nations Unies à accepter la participation d'ONG aux discussions publiques avec les États sous enquête. Une fois toutes les procédures épuisées dans les délais convenus pour en venir à une solution à l'amiable, il ne reste plus que la sanction politique, c'est-à-dire la diffusion des résultats d'enquête que ce soit par des organes rattachés à la Commission des droits de l'homme ou à l'OIT [33]. On peut donc affirmer que la mise en oeuvre du droit international des droits de la personne édicté par l'ONU, notamment des droits civils et politiques, repose sur la bonne volonté des États, mais surtout sur l'opinion publique internationale.

Encore une fois, les membres du Conseil de sécurité disposent de pouvoirs spéciaux, c'est-à-dire que c'est à eux qu'il appartient d'évaluer si la gravité des violations des droits de l'homme dans une région particulière menace la paix et la sécurité mondiales. Le cas échéant, ils peuvent mettre sur pied différentes opérations de maintien ou d'imposition de la paix. Or, de telles décisions sont liées bien davantage à des intérêts stratégiques qu'à des intérêts humanitaires (ou communicationnels [34])

comme le montre depuis longtemps l'utilisation fort sélective des informations publiées par les ONG de défense des droits de la personne [35]. Les débats en cours portant sur la mise sur pied de la Cour criminelle internationale (CCI) sont inscrits dans la même logique : certains plaident pour une totale indépendance de la Cour alors que d'autres voudraient en faire un instrument au service du Conseil de sécurité [36].

▲ 5. Quelle révolution ?

Si nous tentons maintenant de résumer la situation du droit onusien des droits de la personne à la lumière des principes de validation empruntés à Habermas, nous arrivons à des conclusions peu réjouissantes. En termes simples, les règles de la discussion des normes ont été établies il y a plus de cinquante ans et ne seront débattues à nouveau que dans le cas improbable d'une réforme des Nations Unies qui toucherait notamment la composition du Conseil de sécurité (principe démocratique). De plus, on a peine à prévoir les effets et les conséquences de ces normes, mais on néglige pourtant l'opinion des principaux intéressés (principe d'universalisation). Enfin, on confie ces normes à la "bonne foi" des États *contre lesquels* précisément bon nombre de ces normes ont été élaborées (mise en oeuvre). En définitive, il apparaît que les normes du droit international des droits de la personne édictées dans le cadre de l'ONU ne répondent ni aux principes de l'éthique de la discussion ni au critère de factualité qui découle de la mise en oeuvre effective. Tout en ayant pris des chemins un peu différents, des chemins de traverse que nous avons tracés pour mieux cerner la spécificité du droit international des droits de la personne, nous arrivons donc à des conclusions assez proches des réflexions que tient Habermas sur l'ONU :

Les tribunaux internationaux ne sont pas suffisants pour permettre de transformer la Déclaration des Droits de l'homme de l'ONU en droits exigibles ; ces tribunaux ne pourront fonctionner d'une façon convenable qu'à partir du moment où l'âge des États souverains aura pris fin grâce à l'exigence d'une ONU capable non seulement de décider mais d'agir et de s'imposer (1997 : 487).

Cependant, Habermas croit, à tort, que l'ensemble du droit international des droits de la personne n'appartient pas au droit positif. Il est vrai que les sanctions prévues sont essentiellement politiques, mais elles ne sont pas sans effet. Les États sont sensibles à la publication des rapports d'enquête qui les met en cause dans le dossier des droits de la personne, en raison de la prise qu'ils offrent ensuite aux organisations de défense des droits de la personne. Bien au fait des différentes négociations en cours entre les États et groupes géopolitiques, que ce soit pour l'intégration d'organisations internationales, comme l'OTAN ou la Commission européenne, ou dans le cas de prêts des Institutions financières internationales ou encore des échanges bilatéraux, les ONG peuvent à leur tour adopter la position d'acteur stratégique et exercer des pressions en vue de faire inscrire des normes juridiques ou d'insister sur la mise en oeuvre des droits en question.

Nous croyons donc que pour l'instant, l'espoir de voir la situation des droits de la personne s'améliorer ne peut venir des Nations Unies, mais bien de la société civile internationale. Cela signifie-t-il que l'ONU n'est utile qu'aux acteurs dominants, se contentant d'entériner le nouvel ordre mondial américain? Doit-on limiter le rôle de l'ONU à celui de secrétariat et de centre de documentation? Les organisations internationales comme les Nations Unies sont-elles condamnées à produire du droit international en réponse aux vices de forme sur lesquelles elles reposent, c'est-à-dire la souveraineté nationale? C'est hélas pour l'instant le sombre constat auquel nous en arrivons. Pour en changer l'orientation, il faudrait un formidable changement de mentalité, une "révolution intellectuelle" bien différente de la "révolution tranquille" annoncée par son Secrétaire général et nous voyons mal comment une telle révolution pourrait naître de l'intérieur. D'un autre côté, les thèses "radicales" qui appellent la création d'Organisations supranationales attendent encore la preuve d'une Europe vraiment

sociale alors que le nouvel ordre mondial de l'économie est déjà bien en selle [\[37\]](#).

En clair, si nous devons choisir l'utopie qui guidera à la fois nos recherches et notre participation personnelle à la réalisation du *telos* de l'entente, c'est encore à égale distance de l'administration et de l'économie que nous choisirons d'abord d'inscrire notre activité communicationnelle, c'est-à-dire dans un espace public où l'identité peut se définir dans des paramètres échappant à l'État.

▲ Notes

[\[1\]](#) Le droit politique, ou droit public, régit la vie interne des États et les relations qu'ils entretiennent entre eux. Le droit international des droits de la personne fait partie du droit international public.

[\[2\]](#) La question de la validité est au coeur de la démarche d'Habermas puisqu'elle sous-tend le processus de normalisation (édiction des normes). À défaut d'une raison pratique qui produirait la "vérité", c'est la raison communicationnelle (discussion) qui peut mener au consensus. La discussion suppose certaines conditions, dont celles qui encadrent les prétentions à la validité. Dans *Droit et démocratie*, Habermas expose les implications du tournant linguistique sur sa Théorie de l'Agir communicationnel. S'appuyant sur Frege, mais surtout sur Pierce, il applique les hypothèses de ce dernier, développées dans le contexte d'une communauté de chercheurs, à la communication de tous les jours : "Là encore, les intéressés s'entendent sur quelque chose qui existe dans le monde en prétendant que leurs énonciations sont valides. Mais à la différence des processus de recherche menés au moyen de l'argumentation, on n'emploie pas le langage dans la pratique quotidienne exclusivement ou principalement selon sa fonction de représentation : ici, *toutes* les fonctions du langage et *tous* les rapports au monde entrent en jeu, si bien que l'éventail des prétentions à la validité s'élargit au-delà des seules prétentions à la vérité" (Habermas, 1997, p. 30).

[\[3\]](#) La distinction faite entre l'entente et le succès se retrouve souvent au coeur des débats entre philosophes, posée cependant dans des termes variables (sujet, individu, acteur, auteur ...). Dans un article intitulé " Habermas ou Rawls?", Alain Renaut pose que la distinction établie par Habermas entre la subjectivité privée (renvoyant au succès personnel) et la subjectivité publique (renvoyant à l'entente) est inutile, car "le sujet contient déjà l'intersubjectivité".

[\[4\]](#) "Le droit positif est l'ensemble des règles établies par un groupe social pour régir les rapports entre ses membres" (Saint-Laurent, *Principes de droit constitutionnel et pénal*, p. 2). Notons qu'en anglais, on traduit le droit positif par "law" ; les droits subjectifs (droits de la personne) par "rights" ; et le droit (science des règles juridiques) également par "law" (ou "law studies"). De sorte que le droit international des droits de la personne se traduit par "international law of human rights".

[\[5\]](#) Répondant ainsi à une pratique classificatoire qui remonte à Aristote et qui a été reprise par de nombreux philosophes, voir à ce sujet l'ouvrage de Simone Goyard-Fabre, *Les principes philosophiques modernes*.

[\[6\]](#) "Dans les conditions d'une politique parfaitement sécularisée, l'État de droit ne peut être ni réalisé ni maintenu sans démocratie radicale. Faire de ce pressentiment une connaissance, tel est le but de l'étude que je présente ici. " (Habermas, 1997, p. 13).

[\[7\]](#) Pour définir la société civile en termes simples, nous empruntons ceux de Social Watch : "groups of organised citizens " (Bissio *et al.*, *Social Watch*, p.37). Selon SW, les organisations de la société civile sont hétérogènes, non-gouvernementales et à but non lucratif, fondant ainsi un espace autre que l'espace économique et l'espace politique (lié à l'État ou aux partis politiques).

[\[8\]](#) Lire à ce sujet : Johnson, Glen et Janusz Symonides, *La déclaration universelle des droits de*

l'homme, 40e anniversaire 1948-1988, p.129 et ss.; Leah Levin, *Droits de l'homme, Questions et réponses*, p. 17 ; Vazak et al. , *Les dimensions internationales des droits de l'homme*, pp. 24-26.

[9] Voir Vazak, *op. cit.* "Les fonctions exercées par les institutions des droits de l'homme", p. 241 et ss.

[10] En fait, le droit international des droits de la personne entre difficilement dans les catégories traditionnelles du droit parce qu'il est intimement lié à la politique internationale, soumise à son tour aux différentes politiques nationales. Le rédacteur en chef du *Manuel d'enseignement des droits de l'homme* réclame en conséquence une approche interdisciplinaire pour fonder les sciences des droits de l'homme, p. VII et ss.

[11] Enfin, comme l'ont souligné les auteurs de *La déclaration universelle des droits de l'homme, 40e anniversaire 1948 -1988*, la composition des Nations Unies (en devenir), était alors bien moindre et diversifiée qu'aujourd'hui. Cela explique la couleur européenne de la DUDH, tant pour les influences marxiste que libérale. On y trouve en effet aucune trace des autres grandes philosophies ou religions, comme le confucianisme ou l'Islam. (p. 61 et ss.).

[12] Il y eut 8 abstentions. Elles vinrent des pays socialistes de l'Europe de l'Est, de l'Union sud-africaine et de l'Arabie saoudite, *ibid.*, p. 50.

[13] À ce sujet, on peut consulter "La lente maturation du non-alignement" dans la section *Relations internationales* de 1955 - par Nasser Pakdaman, reproduit à partir de l'édition papier du Monde du 21-22 avril 1985, et "Les difficultés du non-alignement" dans la section 1957 - Relations internationales, reproduit à partir de l'édition papier du Monde du 4 janvier 1958, *L'Histoire au jour le jour 1939-1996, édition 1997* (cédérom), Coédition Le Monde et IDM.

[14] "Si partage il y eut, ce fut bien à ce moment-là, et non à Yalta, qui fut en réalité une tentative pour substituer un ordre mondial pacifique au système des sphères d'influence, dont Roosevelt avait assuré, quelques mois plus tôt devant les Chambres réunies du Congrès, qu'il ne serait "plus jamais question". D'où cette "organisation des Nations Unies ", dont le nom dit assez l'ambition, que la conférence de Crimée décida de créer. L'ONU était supposée, grâce à des institutions plus fortes que la défunte Société des nations, réussir là où celle-ci avait échoué. On voit aujourd'hui ce qu'il en est.", par André Fontaine, reproduit à partir de l'édition papier du Monde du 5 février 1975, *L'Histoire au jour le jour 1939-1996, édition 1997* (cédérom), Coédition Le Monde et IDM.

[15] Rappelons que les Pactes ne sont contraignants que pour les États qui les ont ratifiés (États partie). Parmi ceux qui ont ratifié les deux Pactes, on compte (depuis peu) la Chine (mais pas les États-Unis...). Un des exemples souvent évoqués pour illustrer le concept de progressivité est celui du droit à l'éducation, que les États sont "encouragés" à satisfaire dans la mesure de leurs moyens.

[16] La pratique a infirmé l'une et l'autre raison. En effet, certains droits civils et politiques se sont vus accorder un délai d'applicabilité (et inversement) tandis que la rédaction de rapports et la tenue d'enquêtes font toutes deux partie maintenant du suivi des deux Pactes, d'où l'appréciation de Vazak, *op. cit.*, jugeant que les raisons invoquées n'étaient pas sérieuses (pp. 31-32).

[17] Lire à ce sujet *La déclaration universelle des droits de l'homme, 40e anniversaire 1948-1988*.

[18] Boutros-Boutros Ghali, *The United Nations and Human Rights, 1945-1995*, pp. 98-99.

[19] Au sujet du fonctionnement de l'OIT, on peut lire: Amnesty International, *Au-delà de l'État, le droit international et la défense des droits de l'homme, organisations et textes* p. 207 et *Droits de l'homme, Questions et réponses* pp. 36-37.

[20] Organisation des Nations Unies. Charte des Nations Unies [En Ligne] : <http://www.un.org/french/aboutun/charter.htm>

[21] À propos des ONG qui disposent d'un statut consultatif, on peut lire Amnesty International, *Au-delà de l'État, le droit international et la défense des droits de l'homme, organisations et textes* p. 54. On y apprend entre autres choses que la résolution 1296 prévoit des sanctions (dont une suspension temporaire) pour les ONG qui "abuseraient" de leur statut consultatif.

[22] Et parfois en parallèle, comme le sommet des ONG concurrent à la IVe conférence sur les femmes de Pékin.

[23] Lire à ce sujet : Emmanuel Decaux, "Du bon usage des conférences internationales" in *L'état du monde sur CD-ROM 1981-1997*, La découverte, CEDROM-SNI).

[24] Dans le langage courant, l'expression ONG désigne tout simplement une organisation non gouvernementale à but non lucratif. Au sens strict toutefois, trois critères définissent une ONG : "le caractère international de sa composition et de ses objectifs, le caractère privé de sa constitution et le caractère bénévole de ses activités" (Amnesty International, 1992 p. 21). On trouve dans l'ouvrage de l'Institut Nord-Sud (Gerald J. Schmitz et David Gillies, 1992) une section consacrée aux ONG et aux mouvements sociaux. Parmi les points forts des ONG, on souligne le fait qu'elles peuvent à la fois mobiliser des organisations au niveau local et organiser des réseaux internationaux (d'organisations) autour des mêmes visions ou questions de politique. On les distingue des OP (organisations populaires) qui sont contrôlées et créées par leurs bénéficiaires. Les ONG ont aussi des points faibles, comme la fragilité de leur structure et leur vulnérabilité auprès des gouvernements. Il arrive que certaines soient détournées au profit d'intérêts privés alors que d'autres sont créées et contrôlées par l'État (ONGGOU). Les ONG qui participent aux réunions internationales sont sélectionnées par différents mécanismes d'accréditation, visant à vérifier notamment la légitimité de leur représentation.

[25] Traité sur la protection de la couche d'ozone signé en 1987 et connu sous le nom de Protocole de Montréal.

[26] L'argument selon lequel un individu n'a d'identité qu'en tant que citoyen d'un État ne nous satisfait évidemment pas: les femmes, les enfants et les réfugiés etc., qui sont souvent des non-citoyens, constitueraient un trop grand nombre d'exceptions à la règle.

[27] "L'admission précipitée, en 1992, de républiques de l'ex-Yougoslavie ayant proclamé leur indépendance (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine et Macédoine) en a été la démonstration. La recherche des différents "peuples" en présence a conduit dans ce cas à des distinctions ethniques qui ont ouvert la voie au sinistre "nettoyage". L'entrée à l'ONU de nombreux micro-États ne s'opère pas avec le discernement nécessaire tandis que des peuples à forte identité historique et longue mémoire comme les Kurdes se voient toujours refuser la reconnaissance internationale.", (Chemillier-Gendreau, 1997 "Droit international, droit des États, droit des peuples" in *L'état du monde sur CD-ROM 1981-1997*, La découverte, CEDROM-SNI).

[28] On pense entre autres aux différents indices mis de l'avant par le PNUD (Programme de développement des Nations Unies), dont certains, comme l'indice de liberté, n'ont pas survécu à la critique. Par ailleurs, on notera que les effets et conséquences néfastes sur les "personnes concernées" des politiques d'ajustement structurel mises au point par les institutions financières internationales (IFI) commencent à être connus, sans doute parce que ces politiques sont récentes, mais que cela n'empêche pas les IFI (FMI, BM (SIGMA)) de continuer à les imposer.

[29] "Le droit international des droits de la personne: entre la rhétorique et l'action ", non publié. En fait, les sanctions, même rhétoriques (résolutions), sont bien rares en droit international. Le Secrétaire français des Affaires étrangères explique que la sanction contre l'État qui attente à la paix internationale est subordonnée à un double verrou: politique (Conseil de sécurité) et militaire et financier (moyens à mettre en oeuvre). Maxime Lefèvre, *Le jeu du droit et de la puissance, Précis des relations internationales*, p. 26.

[30] La procédure 1235, adoptée en 1967 permet à la Commission des droits de l'homme d'examiner des situations qui relèvent des violations flagrantes et constantes des droits de l'homme. La procédure 1503, adoptée en 1970, lui permet d'examiner les communications et de se livrer à une étude de fond quand elles semblent révéler l'existence d'un ensemble de violations flagrantes et systématiques dont on a des preuves dignes de foi. Amnesty International, *Au-delà de l'État, le droit international et la défense des droits de l'homme, organisations et textes* p. 57 et ss.

[31] Boutros-Boutros Ghali, *op. cit.* p. 9. En fait, cette interprétation existait déjà en 1947, ce qui illustre bien les contraintes liées au langage juridique. Lire à ce sujet: *La déclaration universelle des droits de l'homme, 40e anniversaire 1948-1988*, p.133.

[32] Monique Chemillier-Gendreau, "Droit international, droit des États, droit des peuples" in *L'état du monde sur CD-ROM 1981-1997*, La découverte, CEDROM-SNI).

[33] Au sujet des organes de surveillance de l'OIT, on peut lire: Amnesty International, *Au-delà de l'État, le droit international et la défense des droits de l'homme, organisations et textes* pp. 206-208.

[34] "Communicationnels" au sens où l'entend Habermas, c'est-à-dire liés au *telos* de l'entente.

[35] C'est ce que Pierre Sané, secrétaire général d'Amnistie Internationale, qualifiait de la loi des "Deux poids, deux mesures" dans l'introduction du Rapport annuel d'Amnistie internationale de 1991.

[36] Notons que les deux Tribunaux en fonction respectivement au Rwanda et en ex-Yougoslavie sont des créations du Conseil de sécurité. Au sujet de la CCI, on peut lire Jocelyn Coulon, "Une cour pour juger les Pol Pot de ce monde", in *Le Devoir* du 29 décembre 1997, pp. A1 et A8.

[37] À ce sujet, on peut lire: Ignacio Ramonet, "Désarmer les marchés", *Le monde diplomatique* - décembre 1997 - page 1. [En ligne].
<http://www.monde-diplomatique.fr/1997/12/RAMONET/9665.html>

▲ Références

Amnesty International, 1991. *Amnistie internationale Rapport 91*, Les éditions francophones d'Amnesty International, ÉFAI, Belgique, 377 p.

Amnesty International, 1997. *Amnistie internationale Rapport 97*, Les éditions francophones d'Amnesty International, ÉFAI, Belgique, 397 p.

Amnesty International, 1992. *Au-delà de l'État, le droit international et la défense des droits de l'homme, organisations et textes*, Les éditions francophones d'Amnesty International, ÉFAI, Paris, 373 p.

Bertrand, Maurice, 1997. "De nécessaires abandons de souveraineté nationale" in *L'état du monde sur CD-ROM 1981-1997, La Découverte, CEDROM-SNI*.

Bissio, Roberto *et al.* (supervision), 1997. *Social Watch*, no 1, Instituto des Tercer Mundo, Uruguay, 257 p.

Chemillier-Gendreau, Monique, 1997. "Droit international, droit des États, droit des peuples" in *L'état du monde sur CD-ROM 1981-1997, La découverte, CEDROM-SNI*.

Chemillier-Gendreau, Monique, (Page consultée le 27 décembre 1997). Pluralité des acteurs, enchevêtrement des intérêts, l'ONU confisquée par les grandes puissances. Le monde diplomatique - Janvier 1996 - Page 21. [En ligne] :
http://www.monde-diplomatique.fr/md/1996/01/CHEMILLIER_GENDREAU/2238.html

Coulon, Jocelyn, 1997. "Une cour pour juger les Pol Pot de ce monde", in *Le Devoir* du 29 décembre 1997, pp. A1 et A8.

Decaux, Emmanuel, 1997. "Du bon usage des conférences internationales" in *L'état du monde sur CD-ROM 1981-1997, La Découverte, CEDROM-SNI*.

Goyard-Fabre, Simone, 1997. *Les principes philosophiques modernes*, Presses universitaires de France, Coll. Thémis, Philosophie, Paris, 425 p.

Habermas, Jürgen, 1962. *L'espace public*, Payot.

Habermas, Jürgen, 1976. *Connaissance et intérêt*, NRF, Gallimard, Paris.

Habermas, Jürgen, 1980. "La modernité : un projet inachevé", in *Critique*, no 413, pp. 950-967.

Habermas, Jürgen, 1987. *Théorie de l'agir communicationnel*, Seuil, Paris.

Habermas, Jürgen, 1997. *Droit et démocratie, entre faits et normes*, NRF Essais, Gallimard, Paris.

Schmitz Gerald J. et David Gillies, 1992. *Le défi du développement démocratique, Comment entretenir la démocratisation dans les sociétés en développement*, Institut Nord-Sud, Ottawa.

Johnson, Glen et Janusz Symonides, 1991. *La déclaration universelle des droits de l'homme, 40e anniversaire -1948-1988*, UNESCO, L'Harmattan, Paris.

Le Monde, 1997. *L'Histoire au jour le jour 1939-1996, édition 1997* (cédérom), Coédition Le Monde et IDM.

Levin, Leah, 1981. *Droits de l'homme, Questions et réponses*, UNESCO, Paris.

Organisation des Nations Unies (Page consultée le 17 septembre 1997). Réforme. [En ligne] :
<http://www.un.org/french/reform/elements.htm>

Organisation des Nations Unies (Page consultée le 17 septembre 1997). Discours de Secrétaire général SG/SM/6284. [En ligne] : <http://www.un.org/french/reform/sgsm6284.htm>

Organisation des Nations Unies (Page consultée le 17 septembre 1997). La réforme. Le bulletin de l'ONU sur la réforme No3. [En ligne] : <http://www.un.org/french/reform/refbull3.htm>

Organisation des Nations Unies (Page consultée le 17 décembre 1997). Modifications apportées à la Charte des Nations Unies. [En ligne] : <http://www.un.org/french/law/abc.htm#MODCHA>

Organisation des Nations Unies (Page consultée le 22 décembre 1997). États membres de l'ONU. [En ligne] : <http://www.un.org/french/aboutun/etatsmbr.htm>

Organisation des Nations Unies (Page Consultée le 3 janvier 1998). Histoire des Nations Unies. [En Ligne] : <http://www.un.org/french/aboutun/his-onu.htm>

Organisation des Nations Unies (Page Consultée le 3 janvier 1998). Jalons historiques de l'ONU. [En Ligne] : <http://www.un.org/french/aboutun/histonu3.htm>

Organisation des Nations Unies (Page Consultée le 3 janvier 1998). L'Organisation des Nations Unies a 50 ans: des réalisations incontestables. [En Ligne] : <http://www.un.org/french/aboutun/majeures.htm>

Organisation des Nations Unies (Page Consultée le 27 décembre 1997). L'ONU en bref. [En Ligne] : <http://www.un.org/french/aboutun/notes50.htm#three>

Organisation des Nations Unies (Page Consultée le 4 janvier 1998). Charte des Nations Unies [En Ligne] : <http://www.un.org/french/aboutun/charter.htm>

Organisation des Nations Unies (UNO), 1995. *The United Nations and Human Rights, 1945-1995*, The United Nations Blue Books Series, Volume VII.

Piotte, Jean-Marc, 1997. *Les grands penseurs du monde occidental, L'éthique et la politique de Platon à nos jours*, Fides, Montréal, 607 p.

Ramonet, Ignacio (Page consultée le 15 décembre 1997). Soulager la planète, Le monde diplomatique - novembre 1997 - page 1. [En ligne] : <http://www.monde-diplomatique.fr/md/1997/11/RAMONET/9490.html>

Ramonet, Ignacio (Page consultée le 27 décembre 1997). Désarmer les marchés, Le monde diplomatique - décembre 1997 - page 1. [En ligne] : <http://www.monde-diplomatique.fr/md/1997/12/RAMONET/index.html>

Renaut, Alain, 1993. "Habermas ou Rawls?" in *Réseaux* no 60, CNET, 1993, pp. 123-136.

Rouleau, Éric. (Page consultée le 27 décembre 1997). L'ambition hégémonique des États-Unis, Pourquoi Washington veut écartier M. Boutros Ghali. Novembre 1996 - page 14. [En ligne] : <http://www.monde-diplomatique.fr/md/1996/11/ROULEAU/7381.html>

Ruby, Christian, 1996. *Introduction à la philosophie politique*, La découverte, Coll. Repères, no 197, Paris, 123 p.

Saint-Laurent, Danielle, 1986. *Principes de droit constitutionnel et pénal*, Modulo Éditeur, Montréal, 323 p.

Sfez, Lucien, 1993. "Habermas", no 207, in *Dictionnaire critique de la communication*, Presses Universitaires de France, Paris, pp. 1643-1646.

Stanford Encyclopedia of Philosophy, (Page consultée le 21 décembre 1997). Liberalism. [En ligne] : <http://plato.stanford.edu/entries/liberalism/liberalism.html>

The Economist, 1997. "Human Rights, A suitable target for foreign policy?", in *The Economist*, April 12th 1997, pp. 15-16.

The Economist, 1997. "Human Rights and diplomacy, The bloodhounds of history", in *The Economist*, April 12th 1997. pp. 19-21.

Vasak, Karel (rédacteur général), 1978. *Les dimensions internationales des droits de l'homme, Manuel destiné à l'enseignement des droits de l'homme dans les universités*, UNESCO, Paris.

▲ Pour en savoir plus

HABERMAS

[Kant et Habermas - Réflexions sur "La Doctrine du droit" et la modernité juridique](#)
(Bjarne Melkevik)

[Contemporary Philosophy, Critical Theory and Postmodern Thought](#)

[Introduction to Habermas's Discourse Ethics](#)

LE DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE

[Diana International Human Rights Database](#)
Ce site contient une prodigieuse bibliographie

[Le secrétariat international d'Amnistie internationale \(publications\)](#)

[Le secrétariat national d'Amnistie internationale](#)
(section canadienne francophone)

[Centre international des droits de la personne et du développement démocratique](#)
Ce site présente notamment une rubrique sur la Cour Criminelle Internationale



© [COMMposite v99.1](#) - 1999 - Tous droits réservés.



(v99.1)

l'antichambre

fragments

sédiments

Du concept d'espace public à celui de relations publiques généralisées

résumé

sommaire

bio

par [Éric George](#)

Doctorant en sciences de la communication
École Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud et
Université du Québec à Montréal

© Éric George - 1999 - Tous droits réservés.
Cet article est aussi disponible en [format PDF](#)



▲Résumé

Nous proposons d'aborder dans cet article le concept d'espace public dans un contexte dominé par le double processus d'industrialisation et de marchandisation de la culture. Dans un premier temps, nous commencerons par revenir sur la façon dont Jürgen Habermas a envisagé le développement de la presse en tant qu'élément constitutif de l'espace public. En nous intéressant plus particulièrement à la façon dont la presse a été récupérée par la sphère marchande, nous verrons combien cette analyse de Jürgen Habermas est utile à la compréhension de la transformation actuelle de l'espace public. C'est dans le même esprit que nous présenterons ensuite les travaux plus récents d'Yves de la Haye et de Bernard Miège qui développent le concept de "relations publiques généralisées" qui nous semble pertinente pour caractériser l'évolution de l'espace public depuis ces vingt dernières années. Enfin, nous verrons justement en quoi ces deux concepts sont susceptibles d'éclairer quelques travaux effectués depuis une dizaine d'années sur le rôle des journalistes dans des sociétés prétendument démocratiques.

[Abstract](#) | [Resumen](#)

Descripteurs: espace public, relations publiques généralisées, industrialisation, marchandisation, culture, communication, médias, Jürgen Habermas, Bernard Miège, Yves de la Haye



▲Sommaire

[Introduction](#)

[1. De l'espace public ...](#)

[2. ... aux relations publiques généralisées](#)

[3. De l'utilité actuelle de ces deux concepts](#)

[Notes](#)

[Références](#)

[Pour en savoir plus](#)



▲ Introduction

Dans une contribution à un ouvrage collectif paru en 1995, Érik Neveu propose une réflexion sur "les usages contemporains d'un livre inséparablement fécond et encombrant, comme le sont souvent, avec l'écoulement des jours et des travaux ultérieurs, les grands textes fondateurs par lesquels naît une réflexion sur une facette du monde social, un déplacement du projecteur sur des objets à l'égard desquels jouait l'illusion de la familiarité" (1995, p.38)[1]. Ce livre, il s'agit de "L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise", plus connu sous la simple dénomination "L'espace public" du nom du concept qu'aborde et développe son auteur, Jürgen Habermas. Paru en 1962 en allemand, cet ouvrage fait suite à la thèse de doctorat de son auteur effectuée au sein de l'École de Francfort sous la direction de Theodor W. Adorno[2]. Il symbolise "l'entrée en scène" d'un chercheur aujourd'hui considéré comme l'un des principaux intellectuels du XXème siècle. Si l'on en juge à partir du nombre de problématiques qui ont été consacrées à l'espace public suite aux travaux de Jürgen Habermas, c'est assurément le cas. Toutefois, d'après Érik Neveu, ces problématiques sont désormais largement routinisées, voire épuisées suite à une multiplication de travaux allant dans deux directions. D'une part, bon nombre d'auteurs ont effectué une analyse critique des thèses de Jürgen Habermas en comparant ses propos avec les savoirs accumulés dans les disciplines dont il s'était inspiré dans ses recherches. D'autre part, certains auteurs ont semblé reprendre à leur compte la thèse centrale de la dégénérescence de l'espace public sans avoir vraiment lu l'ouvrage de Jürgen Habermas, cette absence de lecture étant compensée par un bref survol.

Dans le premier cas, les critiques ont porté sur des thèmes tels que la dimension idéale d'un âge d'or qui n'a jamais existé, la comparaison rapide entre plusieurs époques, l'absence de prise en compte de la marginalisation des femmes dans l'espace public et les lacunes dans l'état de la connaissance des sciences sociales du moment. Or, ces critiques se sont multipliées alors que le chercheur reconnaissait lui-même un certain nombre d'insuffisances. C'est ainsi que, dans un article intitulé en français "L'espace public, trente ans après"[3], il a reconnu qu'au moment même de son élaboration, son travail "reposait sur la synthèse d'un foisonnement à peine maîtrisé de contributions provenant de nombreuses disciplines" (1992, p.161). Il estime, par exemple, s'être trompé dans son jugement sur le comportement du public: "j'ai évalué de façon trop pessimiste la capacité de résistance, et surtout le potentiel critique d'un public de masse pluraliste et largement différencié, qui déborde les frontières de classe dans ses habitudes culturelles" (ibid., p.174) et il émet l'hypothèse qu'une nouvelle analyse des transformations structurelles de l'espace public pourrait éventuellement "offrir une évaluation moins pessimiste qu'autrefois et [...] une perspective moins chagrine et simplement hypothétique" (ibid., p.188). Il mentionne d'ailleurs les travaux dans différentes disciplines, notamment les sciences politiques, qui ont mis en évidence le rôle actif du public. Abordant brièvement les questions relatives au champ de la communication, il souligne que grâce à l'établissement d'une distinction en trois catégories des stratégies d'interprétation des récepteurs, les recherches de Stuart Hall ont bien illustré le dépassement d'approches trop linéaires. Mais il explique son positionnement antérieur en reconnaissant l'influence exercée par la théorie de la culture de masse développée notamment au sein de l'École de Francfort par Theodor W. Adorno. Par ailleurs, il admet aussi dans cet article que "la sélection, la pertinence statistique et l'évaluation des tendances et des exemples historiques constituent un problème qui comporte des risques importants, surtout lorsqu'on n'a pas recours aux sources comme l'historien, et que l'on s'appuie davantage sur une littérature de seconde main" (ibid., p.162).

Dans le deuxième cas, Érik Neveu fait plutôt référence aux chercheurs qui utilisent abusivement le concept

d'espace public pour développer des énoncés sommaires de la sorte: "la "culture de masse", spécialement sous ses formes télévisuelles, est une culture de pure distraction, elle sollicite la démagogie ou les pulsions, renonce à toute dimension formatrice d'un esprit critique ; l'espace public devient le théâtre de manipulations multiformes, au détriment d'un travail d'*Aufklärung*, de confrontation des arguments" (1995, p.44). Le résultat est alors "une adhésion réfléchie ou .. simplificatrice" aux thèses de Jürgen Habermas (ibid, p.46), ce qui favorise le plus souvent la réalisation d'un exercice de surenchère sur les horreurs de la dégénérescence de l'espace public ... comme c'est le cas d'auteurs comme Neil Postman (1986) d'après Érik Neveu.

Après avoir recensé ces critiques, Érik Neveu ajoute toutefois que le philosophe allemand a fourni à "son lecteur-sociologue un véritable programme d'investigation, le plan d'un énorme chantier de fouilles" (1995, p.49)[\[4\]](#). Parmi les pistes de recherche proposées par le chercheur français, on trouve:

1. L'analyse des évolutions de la sociabilité familiale et conviviale et le déplacement des frontières entre espaces publics et privés. Il mentionne ici les réflexions de Paul Beaud au sujet de "l'intellectualisation de la vie privée". À titres d'exemples, on peut également noter les réflexions de Pierre Chambat (1995) et de Serge Proulx (1996) à ce sujet. Ainsi, avec cette croissance du rôle des techniques de l'information et de la communication, il devient de plus en plus difficile de distinguer espaces public et privé. Les TIC "brouillent la distinction public/privé à travers l'assignation des lieux et des activités, l'exemple type étant la publicisation de l'intime dans les médias audiovisuels ou les messageries télématiques" (Chambat, 1995, p.69). La différence est de taille avec le modèle grec au sein duquel il y avait une nette séparation entre les différents types d'activité et qui supposait simultanément la co-présence des hommes et leur délibération en commun.
2. La prise en compte de nouveaux lieux de débat, comme les tribunes téléphoniques à la radio et les *talks-shows* télévisés, et leur importance en tant que lien social. On peut penser ici aux recherches de Dominique Mehl sur la télévision en France (1992). Au Québec, on peut mentionner, entre autres, les travaux de Florian Sauvageau, Pierre Trudel et Marie-Hélène Lavoie (1995) qui ont analysé les tribunes téléphoniques à la radio.
3. La réflexion autour de l'existence d'espaces publics partiels et pluriels qui remet en cause une vision trop unitaire de l'espace public, ainsi que certains présupposés contestables relevant de l'individualisme méthodologique, chaque individu étant censé se faire sa propre opinion rationnelle. Or, les personnes agissent certes comme des individus mais comme des individus qui font partie de différents groupes selon les moments de leur vie. Érik Neveu fait ici référence aux travaux de Hoggart et Thompson sur les espaces publics propres aux classes populaires. On pourrait également mentionner les travaux de John Keane qui met en évidence trois types d'espaces publics tenant compte de leur "taille" (1995)[\[5\]](#).

Pour notre part, nous proposons d'aborder dans cet article le concept d'espace public dans un contexte dominé par le double processus d'industrialisation et de marchandisation de la culture. Afin d'éviter le deuxième écueil mis en évidence par Érik Neveu, nous commencerons par revenir sur la façon dont Jürgen Habermas envisageait au début des années 60 le développement de la presse en tant qu'élément constitutif de l'espace public. Afin d'éviter le premier écueil mis en évidence par Érik Neveu, nous ne nous sommes pas fixé pour but de porter un regard critique sur une analyse qui aura bientôt quarante ans mais de montrer au contraire en quoi cette analyse est utile à la compréhension de la transformation de l'espace public. C'est dans le même esprit que nous présenterons les travaux plus récents d'Yves de la Haye et de Bernard Miège qui développent le concept de "relations publiques généralisées" qui nous semble pertinente pour caractériser l'évolution de l'espace public depuis ces vingt dernières années. Enfin, nous verrons justement en quoi ces deux concepts sont susceptibles d'éclairer quelques travaux effectués depuis une dizaine d'années sur le rôle des journalistes dans des sociétés prétendument démocratiques[\[6\]](#).

▲ De l'espace public ...

Jürgen Habermas s'est intéressé à analyser "le processus au cours duquel le public constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État" (1978, p.61). Au moment où l'ancien régime bascule sous la poussée de la bourgeoisie et où le Contrat social remplace le Droit divin en tant que base philosophique de l'organisation de la société, un espace public de discussion s'avère nécessaire entre la société civile (l'ensemble des intérêts privés) et l'État responsable de faire appliquer les règles communes. Naît alors la sphère publique bourgeoise, "la sphère des personnes privées rassemblées en un public". "Sans précédent dans l'histoire", le medium de l'opposition entre cette sphère et le pouvoir est "l'usage public du raisonnement" (ibid., p.38). Le principe de Publicité - que Jean-Michel Salaün (1987,

p.45) qualifie de droit à l'information - est opposé par les bourgeois cultivés, capables de raisonner, à la pratique du secret, caractéristique de l'État monarchique absolu. La ville n'est plus au centre de la société uniquement pour des raisons économiques. Elle comprend également les cafés, les salons, les réunions d'habitueés qui constituent autant de lieux où se développe cette sphère publique littéraire, une sphère qui s'ouvre également à l'ensemble du marché des biens culturels (1978, p.41).

En fait, Jürgen Habermas montre que, dès le XIV^{ème} siècle, les grands centres de commerce ont également été des lieux où l'on échangeait des informations. À cette époque, les nouvelles transmises à des fins professionnelles n'étaient pas encore rendues publiques et les nouvelles irrégulièrement publiées n'étaient pas encore des informations à prétention objective (ibid, pp. 27-28). En fait, les premiers journaux qui ont commencé à paraître chaque semaine puis, à partir du milieu du XVII^{ème} siècle, quotidiennement, n'étaient pas très intéressants car on y trouvait essentiellement "des nouvelles de l'étranger, de la Cour et des informations commerciales sans importance" (ibid., p.31). "Ainsi, les informations qui [parvenaient] à être publiées [provenaient] des rebuts du matériel qui eût été virtuellement disponible" (ibid., p.32). L'invention de l'imprimerie ne semble d'ailleurs pas avoir eu, dans un premier temps du moins, un rôle majeur dans la nature des nouvelles relatées, les journaux imprimés ayant pris leur essor "à partir des mêmes agences d'information qui rédigeaient déjà les journaux manuscrits" (ibid.). Cette Presse était "au service de l'administration d'État" (ibid.) qui s'adressait "en principe à tous les sujets" mais qui de cette façon, ne touchait habituellement pas "l'homme du peuple", tout au plus les "couches cultivées" constituées par les juristes, les médecins, les prêtres, les officiers, les professeurs, et l'ensemble des gens instruits (ibid, p.33). Auteur d'un travail considérable consacré à la presse en France, Daniel Cornu confirme au sujet de celle-ci qu'au début du XVII^{ème} siècle, "il ne [serait pas venu] à l'idée des premiers lecteurs de cette presse qu'une liberté d'expression quelconque prétende contrecarrer l'affirmation d'un pouvoir séculier qui renforce la raison d'État inventée par Machiavel ou qui vient tout droit de Dieu selon la doctrine de Bossuet" (1994, p.153).

C'est toutefois au cours de la première moitié du XVII^{ème} siècle que l'analyse critique a fait son entrée dans la Presse quotidienne par le biais de ce qui a été appelé l'article de fond, et c'est dans le dernier tiers du XVII^{ème} siècle que des revues contenant non seulement "des informations mais aussi des articles didactiques, voire des critiques et des compte-rendus" ont été ajoutées aux journaux (1978, p.35). Jusqu'à la première moitié du XIX^{ème} siècle, "en tant qu'institution d'un public dont elle reflétait les discussions, la presse d'opinion avait pour objectif premier d'en affirmer la fonction critique ; l'infrastructure financière de l'entreprise n'était [...] qu'une préoccupation de second ordre, quand bien même d'ailleurs un capital y eût été investi dans le but d'y être rentablement exploité" (ibid, p.192). D'après Jürgen Habermas, on peut donc considérer qu'à cette époque, la logique capitaliste n'était pas dominante dans le cadre du fonctionnement de ce type de média. Cette "Presse qui s'était développée à partir de l'usage que le public faisait de sa raison et qui se contentait d'être le prolongement des discussions [était] un médiateur et un stimulant des discussions publiques" (ibid., p.191). Pour illustrer son propos, Jürgen Habermas prend l'exemple de la vitalité de ce type de Presse au cours des périodes révolutionnaires comme ce fut le cas en 1789 et en 1848 à Paris^[7]. Le philosophe allemand note que:

Ce n'est qu'avec l'établissement de l'État constitutionnel bourgeois et une fois que la sphère publique politiquement orientée a été légalisée que la presse critique a vu se lever les interdits qui entravaient la liberté d'opinion. Elle put dès lors abandonner son attitude polémique et s'ouvrir aux possibilités de réaliser un profit, comme n'importe quelle entreprise commerciale (ibid., p.192).

C'est en effet à peu près au même moment - dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle - que la presse d'opinion a commencé à devenir un commerce, tant en Angleterre, aux États-Unis, qu'en France. Jürgen Habermas estime qu'à partir de ce moment-là, le fait même de procurer "aux masses" un accès à la sphère publique par le biais du développement de la "grande Presse" "en éliminant les informations et les éditoriaux politiques" a fait perdre à cette sphère publique "son caractère politique". Ceci a été le cas lorsque les moyens mis au service de l'"accessibilité psychologique" ont pu être transformés en une fin en soi: "maintenir la consommation à un niveau déterminé par les lois du marché" (ibid, p.177). Jürgen Habermas met l'accent sur le fait qu'à ce moment-là:

les prises de position de la rédaction cèdent le pas aux informations transmises par les agences spécialisées et aux reportages des correspondants ; les décisions, prises en comité restreint, sur la sélection et la présentation de la matière prennent le pas sur le raisonnement, et l'on n'accorde plus la même place aux informations politiquement orientées ou qui ont une signification sur le plan politique: les affaires

publiques, les problèmes sociaux, les questions économiques, l'éducation, la santé - [...] - c'est-à-dire précisément "les informations dont le bénéfice n'est pas immédiat" ne sont pas seulement évincées au profit des "informations dont l'aspect gratifiant est immédiat: bandes dessinées, faits divers, catastrophes, sports, loisirs, nouvelles de la haute société, histoires vécues", elle sont aussi effectivement moins lues et plus rarement, comme l'indique déjà la distinction opérée par les auteurs. Les nouvelles finissent par être essentiellement travesties et sont assimilées à un récit (*news stories*) dont elles adoptent le format et jusqu'aux caractéristiques stylistiques; la stricte frontière entre fait et fiction ne cesse de s'estomper (ibid., pp.177-178). [8]

Au total, le déclin de la sphère publique littéraire peut se résumer ainsi:

la surface de résonance que devait constituer cette couche sociale cultivée, et éduquée pour faire de sa raison un usage public, avolé en éclats ; le public s'est scindé d'une part en minorités de spécialistes dont l'usage qu'ils font de leur raison n'est pas public, et d'autre part en cette grande masse des consommateurs d'une culture qu'ils reçoivent par l'entremise de *media* publics (ibid., p.183).

Progressivement, la publicité en tant que manipulation a pris le dessus sur la Publicité critique et la sphère publique a été envahie par la commercialisation. Dès lors, la presse a été gérée par de véritables entreprises, qui ont visé le marché naissant des annonces de façon à diminuer le prix de vente, afin que celui-ci soit de plus en plus attractif pour le consommateur. Cela a entraîné un accroissement de plus en plus considérable de la surface consacrée aux petites annonces par rapport aux textes rédactionnels, ce qui a fait écrire à K Bücher: "un journal revêt le caractère d'une entreprise dont les marchandises qu'elle produit sont les espaces réservés aux annonces, tandis que la partie réservée à la rédaction se charge de les vendre" (cité par Habermas, ibid., p.192)[9].

Jürgen Habermas affirme que l'étude de l'histoire des grands quotidiens de la deuxième moitié du XIXème siècle prouve que la presse est devenue d'autant plus manipulable qu'elle s'est commercialisée et technicisée. Il observe que le rapport entre l'éditeur et le rédacteur a obéi "à cette transformation structurelle". Les termes employés par Jürgen Habermas sont ici particulièrement évocateurs. Le rédacteur a subi "la pression des progrès techniques accomplis dans la transmission des informations" (ibid., p.193). À ce moment-là, le choix du matériel informatif est devenu plus important que la rédaction de l'éditorial:

C'est pour l'essentiel à partir des années 1870 qu'on voit se dessiner la tendance selon laquelle ce ne sont plus au premier chef les journalistes de talent, mais des éditeurs habiles qui font le renom des journaux et leur permettent d'occuper un bon rang. Les éditeurs nomment les rédacteurs et attendent d'eux qu'ils travaillent dans l'intérêt d'une entreprise privée cherchant à réaliser un profit, et qu'ils se conforment à cet impératif (ibid., p.194).

En conséquence, le "laborieux processus d'*Aufklärung*", c'est-à-dire l'usage public de la raison par l'argumentation et l'échange des idées - les médias ayant pour objectif de contribuer au débat entre lecteurs (et avec éventuellement les collaborateurs de ces journaux) - a fait place à un "consensus fabriqué". "L'"intérêt général", sans la présupposition duquel il serait impossible de réaliser librement un accord rationnel entre des opinions ouvertement concurrentes, a disparu dès l'instant que des intérêts privés privilégiés s'en sont emparés pour se représenter eux-mêmes à travers la publicité" selon Jürgen Habermas (ibid., p.203). Jadis, la Publicité (avec un "p" majuscule) consistait à "démystifier la domination politique" grâce à l'usage public de la raison. Elle visait à remettre en cause "la politique du secret pratiquée par l'absolutisme" (ibid., p.209) et avait un objectif émancipatoire. Elle s'adressait à l'opinion publique. Avec la marchandisation progressive de la Presse, la publicité (avec un "p" minuscule) n'a plus été qu'une accumulation de comportements-réponses "dictés par un assentiment passif" (ibid., p.203), s'adressant à une "opinion non-publique" (ibid., p.247). Quelques années auparavant, Theodor W. Adorno et Max Horkheimer écrivaient déjà:

Dans la société concurrentielle, la publicité avait pour fonction sociale d'orienter le consommateur sur le marché, elle facilitait les choix et aidait le fournisseur inconnu et moins habile à écouler sa marchandise. Au lieu de coûter du temps, elle en faisait gagner. Aujourd'hui, le marché libre est en train de disparaître et la publicité sert de refuge à ceux qui organisent le système et le contrôlent. Elle resserre les liens qui lient

les consommateurs aux grands trusts (1974, pp.170-171).

Dans cette partie de son ouvrage consacrée au développement de la Presse en tant que média émancipatoire, puis en tant que média récupéré par la sphère marchande, Jürgen Habermas adopte une démarche très proche de celle des Theodor W. Adorno et Max Horkheimer, ses "maîtres" de l'École de Francfort. Ainsi, estime-t-il, que la constitution des agences de presse se double d'une "standardisation du travail rédactionnel", là où est justement utilisée cette information déjà préparée (1978, p.194). Il pense d'ailleurs que cette tendance ne peut qu'empirer avec les nouveaux médias comme la radio et la télévision, à cause de leurs besoins en capital (ibid., p.195).

En ce qui concerne justement ces "nouveaux" [\[10\]](#) médias, pour Jürgen Habermas, leur développement ne favorise aucun échange du même genre que ceux effectués jadis dans le cadre de la sphère publique littéraire. La nature des échanges au sein de cette dernière était étroitement liée au fait que l'on pratiquait la lecture au sein de la sphère privée domestique. Or, "même dans le fait d'aller ensemble au cinéma, d'écouter ensemble la radio ou de regarder ensemble la télévision, rien ne subsiste des relations caractéristiques d'une sphère privée corrélative d'un public". Et ceci est dû, selon lui, à la raison suivante: "les occupations dont le public consommateur de culture meuble ses loisirs se déroulent au contraire au sein d'un climat social, sans qu'elles aient aucunement besoin de se poursuivre sous la forme de discussions" (ibid., p.171).

Jürgen Habermas ajoute que "la radio, le cinéma et la télévision font radicalement disparaître la distance que le lecteur est obligé d'observer lorsqu'il lit un texte imprimé - distance qui exigeait de l'assimilation qu'elle ait un caractère privé, de même qu'elle était la condition nécessaire d'une sphère publique où pourrait avoir lieu un échange réfléchi sur ce qui avait été lu" (ibid., p.178). Le philosophe allemand va encore plus loin quand il affirme que "les nouveaux media transforment la structure de la communication en tant que telle" (ibid., p.178). Ainsi, estime-t-il sur un ton voisin de celui de Theodor W. Adorno, que ceux-ci "captivent le public des spectateurs et des auditeurs, mais en leur retirant par la même occasion toute "distance émancipatoire" (*Mündigkeit*), c'est-à-dire la possibilité de prendre la parole et de contredire" (ibid., p.179) [\[11\]](#).

Enfin, Jürgen Habermas en vient à conclure:

puisque les entreprises privées prêtent à leurs clients la conscience qu'ils agiraient en citoyens lorsque leurs décisions sont celles des consommateurs, l'État se voit contraint de s'"adresser" à ses citoyens comme à des consommateurs. C'est ainsi que les pouvoirs publics s'ingénient eux aussi à bénéficier d'une publicité (ibid., p.204).

Comme nous allons le constater ci-dessous, on trouve déjà ici l'ébauche du concept de "relations publiques généralisées" tel qu'il a été développé dans les années quatre-vingt par Yves de la Haye et Bernard Miège.

▲ ... aux relations publiques généralisées

En s'intéressant aux médias, Bernard Miège a mis en évidence quatre modèles correspondant aux différentes formes prises par l'espace public à l'époque moderne (1995, pp.165-169, 1997, pp.113-126). Nous allons aborder ces modèles à partir de l'article écrit par le chercheur français en 1995 et de l'ouvrage rédigé en 1997, tout en faisant part de l'analyse plus ancienne d'Yves de la Haye (1984) qui fut son plus proche collaborateur et qui travailla avec lui sur les relations entre espace public et communication.

À l'instar de Jürgen Habermas, Bernard Miège rappelle que l'espace public s'est tout d'abord développé autour de la presse d'opinion, souvent réprimée par les autorités politiques et produite selon des critères qui ne relevaient pas de la logique de la marchandisation. Le processus de production était artisanal, les tirages peu importants, la pagination faible et les parutions irrégulières. Les lecteurs étaient peu nombreux et entretenaient de bons rapports avec les collaborateurs des journaux. Étant donné la violence du style polémique, les lecteurs pouvaient même être amenés à contribuer à payer les frais de justice de leur journal préféré. Cette situation développée par Jürgen Habermas (1978) a correspondu à la pratique de l'*Aufklärung*. Yves de la Haye mentionne le fait que "le journaliste de la presse militante du XIX^{ème} siècle, bourgeoise ou ouvrière, est un "intellectuel organique" au sens où Gramsci l'entend: il condense, explique, dirige les intérêts de la classe ou de la couche qu'il représente ; l'identité des récepteurs et de l'émetteur est très grande" (1984,

p.14).

Le deuxième modèle est né avec le développement de techniques de production plus modernes, l'alphabétisation d'une partie importante de la population, et l'apparition de la publicité commerciale[12]. Cet ensemble de facteurs a favorisé la marchandisation de la presse. Dès lors, il a été possible de parler de presse commerciale ou de presse de masse. On a constaté une séparation entre la possession du journal et la rédaction de ce même journal mais il faut bien admettre que les journalistes n'ont pas bénéficié pour autant d'une réelle liberté. Le ton est d'ailleurs devenu nettement moins polémique, alors que se précisait la formation de rubriques bien identifiées visant à remplacer l'ancienne formule où le commentaire tenait une place importante. Yves de la Haye note à ce sujet:

un même concept - la presse - s'applique [...] à désigner deux réalités distinctes ! et par leurs fonctions: d'un côté rassembler, consolider, organiser des couches sociales aux intérêts communs, de l'autre rassembler, affaiblir, désorganiser des classes aux intérêts contradictoires ; et par leur organisation: d'un côté une presse de militants qui coûte de l'argent, de l'autre une presse de professionnels qui en rapporte ; et par leur postérité: d'un côté une presse aux aguets du tirage et de la publicité dont le modèle de communication va être le creuset véritable de la radio et de la télévision de masse, de l'autre une presse aux tirages limités, à la publicité réduite dont l'histoire va se confondre à celle des périodes chaudes qui en seront la sève et celle des périodes froides qui les réduiront comme peau de chagrin (ibid., pp.15-16).

Annoncé ci-dessus par Yves de la Haye, le troisième modèle s'est développé dans un autre cadre que l'écrit, à savoir l'audiovisuel. Les trois médias situés au centre de ce modèle sont le cinéma, la radio et la télévision. Par rapport aux deux modèles précédents, celui-ci est caractérisé par une place relativement faible de l'information par rapport au divertissement, voire par l'introduction d'une dimension ludique au sein de programmes qui avaient au départ une ambition informative. On s'en rend compte par exemple à la télévision dans le cadre des émissions d'informations qui intègrent des rubriques plus "légères" et dans le cadre d'émissions distrayantes qui adoptent la forme journalistique du débat d'opinion. La création de ce type d'émission au caractère ambigu a amené les États-Uniens à créer le néologisme d'*infotainment*. On peut dès lors en effet se poser la question du recul de l'*Aufklärung* avec la domination actuelle de ce modèle. C'est d'ailleurs l'une des conclusions d'une étude réalisée par Gaëtan Tremblay et Roch Harvey à propos de l'évolution des programmes de la télévision québécoise. Ceux-ci concluent notamment à "l'hybridation des genres télévisuels" (1991, p.64).

Enfin, Bernard Miège introduit un quatrième modèle, celui des "relations publiques généralisées" (1995, p.167) qu'il a commencé à mettre en évidence avec Yves de la Haye dans les années quatre-vingt[13]. En 1984, Yves de la Haye écrivait:

Nous faisons l'hypothèse que les balbutiements et le développement des politiques publiques de communication participent d'une recherche plus vaste, d'un autre modèle de communication politique général, c'est-à-dire d'un autre mode de coagulation des individus et des groupes sociaux à la société telle qu'elle est, d'autres habitudes de délégation et de représentation plus souples, moins permanentes, et plus déliées du territoire (1984, p.87).

Ce modèle englobe l'ensemble des politiques de communication effectuées par les pouvoirs publics, les administrations, les entreprises et les organismes de la société civile. Encore une fois, d'après Bernard Miège, on s'éloigne un peu plus de toute possibilité d'affrontement entre les arguments:

Il paraît assuré que, plus encore que les médias audiovisuels de masse, les relations publiques généralisées mettent l'accent sur les thèmes consensuels ; elles visent, dans tous les domaines de la vie sociale, à fabriquer de l'adhésion et elles tendent à s'adresser surtout aux individus/consommateurs/citoyens, de préférence aux groupes et aux "audiences" (1995, p.168).

Dans son ouvrage de 1997, le chercheur français précise sa pensée en mettant en avant trois dimensions constitutives de ce quatrième modèle (1997, pp.120-126). Le modèle implique tout d'abord la mise en oeuvre par les États, les entreprises et les institutions sociales, de techniques de gestion du social dans le cadre de stratégies élaborées avec plus

ou moins de précision. Il mentionne notamment à ce sujet la communication politique avec, dans le cas de l'élection présidentielle française de 1995, un recours du candidat vainqueur à des méthodes plus sophistiquées qu'antérieurement (et justement peut-être moins visibles). Ensuite, ce modèle s'appuie sur la possibilité d'avoir recours à une gamme de plus en plus complète de dispositifs techniques. La sortie quasi-continue de nouveaux appareils peut même éventuellement freiner l'adoption de certains dispositifs techniques par les usagers et ainsi modifier la composition de l'espace public. Enfin, ce modèle contribue à remodeler les médias existants, qu'il s'agisse de la presse écrite ou de la télévision, les figures emblématiques des deuxième et troisième modèles.

Bernard Miège écrivait d'ailleurs dès 1995 que ces modèles ne se succédaient pas sur une base régulière et qu'ils pouvaient fort bien se chevaucher. Ainsi, les lettres professionnelles confidentielles à destination des "décideurs" peuvent être considérées comme les descendantes des journaux d'opinion. On pourrait sans doute également classer ici des parutions largement diffusées comme "Le Canard Enchaîné" et "Charlie Hebdo" qui échappent partiellement à la logique capitaliste en termes de financement, mais qui tiennent également un rôle contestataire qui rappelle la nature polémique des journaux d'opinion traités par Jürgen Habermas.

Enfin, Bernard Miège propose de mettre en avant trois caractéristiques précisant son analyse de l'évolution de l'espace public. Premièrement, l'espace public perdure car il permet toujours l'échange des opinions et l'usage de l'argumentation, même si ces pratiques d'échanges diminuent suite à leur remise en cause due au renforcement permanent du processus de marchandisation de cet espace. Deuxièmement, l'espace public s'élargit car il comprend un plus grand nombre de personnes, bien que celles-ci participent désormais à cet espace de diverses façons. Ce phénomène d'inclusion est lié à un autre phénomène, celui de différenciation, car au fur et à mesure que l'espace public s'ouvre à l'extérieur, il accepte de plus fortes inégalités entre ses membres. Troisièmement, l'espace public voit ses fonctions s'étendre progressivement et a tendance à se fragmenter, avec des espaces de communication auxquels la quasi-totalité des citoyens participent en tant que spectateur (la télévision), et des espaces de communication réservés à des cibles extrêmement pointues (la presse professionnelle).

Pour sa part, comme nous l'avons déjà précisé, Jürgen Habermas est revenu trente ans après sur ses travaux antérieurs consacrés à l'espace public. Il a abordé à nouveau la question de la marchandisation de la culture mais il a plutôt confirmé ses analyses précédentes en la matière. À titre d'exemple, il a ainsi noté que de nouvelles formes d'organisation, de distribution et de consommation reliées au processus de production de livres sont apparues, caractérisées par une plus grande professionnalisation de ce processus et une plus grande adaptation de celui-ci à de nouvelles catégories de lecteurs (1992, p.172). Mais les nouvelles formes d'organisation, de distribution et de consommation de la culture ont aussi été dues au développement des médias de masse électroniques, à l'importance grandissante de la publicité, au mélange croissant entre distraction et information, au déclin de la vie associative, des espaces publics locaux, etc. (ibid, p.173). Il en a résulté pour le chercheur allemand une plus forte canalisation des voies de communication et un renforcement des contraintes de sélection en ce qui concerne l'accès à la communication publique, avec la "commercialisation et la condensation du réseau communicationnel, la croissance des investissements en capital et du degré d'organisation des institutions médiatiques" (ibid.).

Pour notre part, nous estimons que ces concepts d'espace public et de relations publiques généralisées peuvent être extrêmement féconds pour les chercheuses et les chercheurs qui s'intéressent au rôle des médias de masse par rapport aux questions relatives à la médiation de l'information, à la pratique du journalisme et en toute fin, aux questions relatives aux problématiques consacrées à la démocratie, dans un contexte d'industrialisation et de marchandisation toujours croissantes de la culture et de l'information.

▲ De l'utilité actuelle de ces deux concepts

Précisons tout d'abord en préambule qu'il convient dans une démocratie telle que nous la concevons d'encourager les échanges d'information. Au sujet de la démocratie - concept que Bernard Miège n'aborde d'ailleurs pas de façon directe dans son travail d'analyse de l'évolution de l'espace public - nous estimons à l'instar de Chantal Mouffe qu' :

au lieu de considérer la démocratie comme quelque chose de naturel et qui va de soi, il importe de percevoir son caractère improbable et incertain. Il s'agit de quelque chose de fragile et qui n'est jamais définitivement acquis car il n'existe pas de *seuil de démocratie* qui, une fois atteint, garantisse à jamais sa permanence. C'est donc une conquête qu'il est constamment nécessaire de défendre (1994, p.16) (c'est l'auteure qui utilise les italiques).

En d'autres termes, la démocratie constitue une quête sans fin. Pour échapper au caractère quelque peu figé du terme "démocratie", il conviendrait d'ailleurs peut-être mieux de parler de "démocratisation". Ce n'est pas sans raisons que Jean Baechler oppose aux régimes totalitaires les régimes qu'il appelle volontiers "en voie de démocratisation". Il s'agit bien ici de considérer qu'une démocratie pure et parfaite n'existe pas et que la démocratie est toujours un processus à renforcer (1997, p.25). À propos de l'information et de la communication, nous pensons, à l'instar de Marc Raboy et de Peter A. Bruck, que la communication ne peut être considérée comme émancipatoire que si elle favorise l'émergence de conditions objectives de façon à ce que l'être humain puisse construire une relation plus autonome et plus compréhensive de la réalité (1989, p.11).

Ces deux postulats étant posés, à partir de la lecture d'un ensemble de travaux portant sur l'évolution de l'accès à l'information issue des médias de masse et du rôle des journalistes tant en Amérique du Nord qu'en Europe (Chomsky, 1988, Charon, 1993, Gingras, 1995, Mouchon, 1995, Bourdieu, 1997, Halimi, 1997), on peut émettre l'hypothèse que du journalisme d'opinion du XVIIIème siècle étudié par Jürgen Habermas, on est ensuite passé au journalisme d'information propre aux médias de masse et que l'on passe désormais au journalisme structuré par les pratiques de relations publiques dans le cadre du développement du modèle des "relations publiques généralisées". À chaque glissement, on assiste en fait à un affaiblissement du rôle du journaliste au sein même de la structure qui l'emploie: "Sans avoir totalement disparu, la conception civique d'une information constitutive de la démocratie, où les journalistes contribueraient à former des citoyens par le débat d'idées, la pédagogie des faits ou la révélation des enjeux essentiels, est désormais en recul, relativisée par d'autres conceptions" explique Jean-Marie Charon, observateur attentif du milieu journalistique français (1993, p.313). Alors que pendant longtemps, le journaliste pouvait revendiquer une certaine autonomie, notamment financière, ses budgets sont de plus en plus sévèrement contraints dans le cadre de la domination de plus en plus systématique de la logique capitaliste. Deux conséquences naissent de ce renforcement de la concurrence.

D'une part, les rédactions peuvent de plus en plus difficilement se passer aujourd'hui des facilités offertes par les directions de la communication des institutions de toutes sortes (entreprises, gouvernements et organisations internationales notamment) qui les alimentent régulièrement en informations et leur "mâchent" considérablement le travail avec des outils de mieux en mieux maîtrisés: communiqués et dossiers de presse, voyages, visites et rencontres effectués avec les dirigeants, ou bien encore organisation de conférences de presse et d'entretiens privés. Déjà en 1992, une enquête auprès de deux cents journalistes de la presse écrite économique française confirmait cette situation: 50% d'entre eux reconnaissent ne pas avoir toujours le temps nécessaire pour vérifier leurs informations (1992). Or, les institutions pensent plus à communiquer qu'à informer réellement. Fondées sur la notion d'image et de message, les politiques de communication portent et soutiennent des produits dans le but d'engendrer des profits. Leur espace d'origine est celui du marché. En revanche, à l'opposé, l'information diffusée contient des faits et des idées afin d'établir des vérités alimentant le débat social et politique. Son espace est celui de la démocratie. Où l'on retrouve une nouvelle fois l'opposition entre capitalisme et démocratie [14].

D'autre part, en complément du concept de relations publiques généralisées d'Yves de la Haye et Bernard Miège, on trouve celle de "circulation circulaire de l'information" de Pierre Bourdieu (1997, p.22). S'il y a une certaine homogénéité des produits proposés par les différents médias - il suffit pour s'en convaincre de voir que ce sont souvent les mêmes sujets qui sont traités à la radio, à la télévision et dans la presse écrite - c'est parce que les journalistes lisent les journaux, écoutent la radio et regardent la télévision afin de savoir en permanence quels sont les sujets abordés par leurs confrères (et concurrents). Cette tendance n'est-elle d'ailleurs pas métaphoriquement mise en avant lorsque les studios de télévision dans lesquels les journalistes s'expriment devant la caméra sont truffés de récepteurs branchés sur d'autres chaînes de télévision? Une fois de plus, la limitation drastique des budgets empêche de plus en plus de partir effectuer des reportages sur le terrain, d'aller à la source de l'information. "Cette sorte de jeu de miroirs se réfléchissant mutuellement produit un formidable effet de clôture, d'enfermement mental" estime Pierre Bourdieu (ibid., p.25). Cette interdépendance mutuelle entre sources d'informations ne doit toutefois pas amener à conclure à l'égalité des supports entre eux. L'agenda est surtout structuré, sinon déterminé par les choix effectués au sein des principales chaînes de télévision. Par ailleurs, un deuxième phénomène vient se greffer sur celui-ci. Sous la pression de plus en plus forte due à la marchandisation généralisée, les journalistes des rédactions des médias les plus importants ont désormais tendance à s'auto-censurer, quand ce n'est pas leur direction qui le fait. À titre d'illustration, en 1995, a eu lieu, dans le cadre de l'émission "60 Minutes" du réseau de télévision états-unien CBS, la réalisation d'un reportage dans lequel était mis en évidence le fait que les compagnies de tabac trichaient sur le taux de nicotine indiqué sur les paquets de cigarettes. La direction de la chaîne censura le reportage et on découvrit après, d'une part que si ce reportage avait été diffusé, CBS aurait couru le risque d'être poursuivie devant les tribunaux, ce qui aurait été du plus mauvais effet pour les actions de

l'entreprise à la veille du rachat par le géant Westinghouse ; et d'autre part que l'entreprise CBS avait elle-même pour filiale une entreprise, Loews Corporation, qui possédait elle-même une société, Lorillard productrice de cigarettes (Ramonet, 1997, en ligne).

L'ensemble des facteurs abordés ci-dessus amène en conséquence à s'interroger sur la qualité et sur la diversité des informations diffusées par les médias. Bien entendu, comme l'ont montré les études sur la réception, le rôle de la domination d'un discours idéologique sur la population ne correspond pas à un simple rapport de cause à effet. Mais en tenant compte des travaux de George Gerbner, on peut émettre comme hypothèse, à l'instar d'Anne-Marie Gingras (1995, p.30) que si l'impact des discours est négligeable à court et moyen terme, l'impact de ceux-ci - par exemple les discours sur des sujets récurrents tels que la dette ou la nature du système économique - à long terme peut exercer une influence beaucoup plus grande sur la population. En conséquence, continuer à étudier la façon dont la marchandisation des médias structure l'offre en matière d'information nous apparaît plus que jamais d'actualité pour comprendre l'évolution de l'espace public. Bernard Miège estime d'ailleurs que la marchandisation constitue certainement "l'aspect de l'évolution de l'espace public qui est le plus méconnu, et qui peut, à terme, se révéler le plus fondamental", la "régulation marchande [tendant] à contrôler l'ensemble des pratiques sociales" (1995, p.173).

▲ Notes

[1] Il montre également à l'occasion la dimension contingente de la réflexion scientifique, la plupart des auteurs anglo-saxons ayant découvert l'ouvrage du chercheur allemand quelques vingt-neuf années après sa publication dans la langue de Goethe, un caractère contingent qu'il considère comme bienvenu car le décalage avec l'édition originale fournit la possibilité de tenir compte "des formes contemporaines des espaces publics réellement existants" (1995 : 38).

[2] Jürgen Habermas a été l'assistant de Theodor W. Adorno entre 1956 et 1959. Il a enseigné la philosophie à Heidelberg jusqu'en 1964 puis la philosophie et la sociologie à Francfort de 1964 à 1971. Il a ensuite dirigé de 1971 à 1983 l'institut de recherche sociale Max Planck à Munich et depuis 1983, il enseigne à l'Université J.W. Goethe à Francfort.

[3] Cet écrit constitue la traduction en langue française de la préface rédigée par l'auteur en 1990 pour le compte de la dix-septième édition de l'ouvrage en langue allemande.

[4] Il suffit pour s'en convaincre de lire l'ouvrage écrit en 1992 sous la direction de Craig Calhoun "Habermas and The Public Sphere".

[5] Cet article a également été l'occasion d'un échange stimulant avec son compatriote Nicholas Garnham sur les caractéristiques de l'espace public.

[6] Nous nous sommes essentiellement concentré sur les travaux de trois auteurs français, Yves de la Haye, Bernard Miège et Érik Neveu, ainsi que plus généralement sur les travaux d'auteurs francophones (Pierre Bourdieu, Jean-Marie Charon, Anne-Marie Gingras, Serge Halimi, Gaëtan Tremblay, etc.). Ceci ne signifie évidemment pas pour autant que bon nombre d'autres chercheurs parmi lesquels on peut citer Nancy Fraser, Nicholas Garnham ou John Keane n'ont pas produit de réflexions très intéressantes à partir du concept d'espace public.

[7] On peut noter ici que Jürgen Habermas ne traite pas dans son ouvrage de ce qu'il appelle lui-même "la sphère publique plébéienne". Pourtant, les ouvriers ont joué un rôle considérable dans certaines situations comme celle de la Commune de Paris.

[8] En effectuant ici un lien entre la nature de la production médiatique - la nouvelle de la presse à grand tirage dans ce cas - et le contenu des informations, Jürgen Habermas montre un certain cousinage avec les préoccupations de ses

prédécesseurs, Théodor W. Adorno et de Max Horkheimer. Nous y reviendrons plus tard.

[9]

Dallas Smythe a tenu des propos similaires pour le cas de la télévision en 1977 dans le "Canadian Journal of Political and Social Theory".

[10] Le qualificatif dépend évidemment de la période à laquelle celui-ci est employé.

[11] Il recommande de lire à ce sujet "The age of the television" de Leo Bogart (1972).

[12]

On trouve ici trois facteurs qui relèvent successivement du processus de production, du développement d'usages potentiels et du mode de financement.

[13]

D'après l'état actuel de nos connaissances, l'expression "relations publiques généralisées" apparaît pour la première fois dans l'ouvrage "Dissonances. Critique de la communication" dans lequel Yves de la Haye s'interroge avec Bernard Miège sur l'avènement d'une nouvelle phase justement à partir des écrits de Jürgen Habermas (1984, p.141).

[14]

Bernard Dagenais et Florian Sauvageau abordent l'hypothèse selon laquelle ce sont les journalistes qui ont largement contribué à la montée en puissance des métiers de relationniste "en érigeant en dogme, en norme absolue, le spectacle et le temps réel" (1996, p.150). Tout en affirmant que ces métiers sont "fondamentalement différents, voire opposés" (ibid.), ils énoncent les raisons qui expliquent l'ambiguïté de leurs statuts respectifs, source de confusion: absence de formation spécifique à chacun des deux métiers ; accès ouvert aux deux professions de l'extérieur ; passage de l'un à l'autre de ces deux métiers ; caractère ambigu du journalisme dans certains domaines comme le sport, les arts, la mode, ou le tourisme où la frontière entre critique et promotion est difficile à cerner (ibid, pp.152-155).

▲ RÉFÉRENCES

ADORNO Theodor et HORKHEIMER Max, 1974, "La production industrielle de biens culturels", *La raison dialectique*, éditions Gallimard, Paris, pages 129 à 176

BAECHLER Jean et WALLERSTEIN Immanuel, premier semestre 1997, "L'avenir du capitalisme", dans *La Revue du M.A.U.S.S. semestrielle, Comment peut-on être anticapitaliste ?*, éditions La Découverte/M.A.U.S.S., Paris, pages 13 à 35

BOURDIEU Pierre, 1997, *Sur la télévision*, Liber éditions, collection Raisons d'agir, Paris

CHAMBAT Pierre, 1995, "Espace public, espace privé: le rôle de la médiation technique", dans PAILLART Isabelle (sous la direction de), *L'espace public et l'emprise de la communication*, éditions Ellug, Grenoble, pages 65 à 98

CHARON Jean-Marie, 1993, *Cartes de presse*, éditions Stock, Paris

CHOMSKY Noam et HERMAN Edward S., 1988, *Manufacturing Consent. The Political Economy of the Mass Media*, éditions Pantheon Books, New York

CORNU Daniel, 1994, *Journalisme et vérité. Pour une éthique de l'information*, éditions Labor et Fides, Genève

DAGENAIS Bernard et SAUVAGEAU Florian, 1996, "La démocratie, la communication et la confusion des genres", dans PAQUET-SÉVIGNY Thérèse (sous la direction de), *Communication et développement international*, éditions des Presses de l'Université du Québec, pages 143 à 164

GILDER George, 1994, *Y a-t-il une vie après la télévision ?*, éditions Dagorno, Paris. Édition originale en langue anglaise: *Life after Television*, éditions Norton & Co, New York, 1990

GINGRAS Anne-Marie, 1995, "Les médias comme espace public: enquête auprès de journalistes québécois", dans *Communication*, volume 16, numéro 2, pages 15 à 36

- HABERMAS Jürgen, 1978, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, éditions Payot, Paris. Édition originale en langue allemande: *Strukturwandel der Öffentlichkeit*, éditions Hermann Luchterhand Verlag, 1962
- HABERMAS Jürgen, automne 1992, "'L'espace public', 30 ans après", dans *Quaderni*, numéro 18, Dossier *Les espaces publics*, pages 161 à 191
- HALIMI Serge, 1997, *Les Nouveaux Chiens de garde*, Liber éditions, collection Raisons d'agir, Paris
- KEANE John, 1995, "Structural Transformations of the Public Sphere", dans *The Communication Review*, volume 1, numéro 1, pages 1 à 22
- LA HAYE (de) Yves, 1984, *Dissonances. Critique de la communication*, éditions La Pensée sauvage, Grenoble
- MEHL Dominique, 1992, *La fenêtre et le miroir*, éditions Payot, Paris
- MIÈGE Bernard, 1995, "L'espace public: perpétué, élargi et fragmenté", dans PAILLART Isabelle (sous la direction de), *L'espace public et l'emprise de la communication*, éditions Ellug, Grenoble, pages 163 à 175
- MIÈGE Bernard, 1997, *La société conquise par la communication. Tome 2: La communication entre l'industrie et l'espace public*, éditions des Presses Universitaires de Grenoble, collection Communication, médias et sociétés, Grenoble
- MOUFFE Chantal, 1994, *Le politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle*, éditions La Découverte/MAUSS, Paris
- NEVEU Érik, 1995, "Les sciences sociales face à l'Espace public, les sciences sociales dans l'espace public", dans PAILLART Isabelle (sous la direction de), *L'espace public et l'emprise de la communication*, éditions Ellug, Grenoble, pages 37 à 64
- PROULX Serge, novembre 1996, "La vie quotidienne à l'heure de la mondialisation des médias: les paradoxes de la réception active", intervention effectuée lors du colloque international "Approches de la mondialisation: universalisme technique et recomposition des sociétés", Bordeaux, les 7 et 8 novembre, document photocopié
- RABOY Marc et BRUCK Peter A. (sous la direction de), 1989, *Communication for and against Democracy*, éditions Black Rose Books, Montréal, Cheektowaga, New York
- RAMONET Ignacio, avril 1997, "Apocalypse médias", dans *Le Monde Diplomatique*, pages 1, 24 et 25, [En ligne] : <http://www.monde-diplomatique.fr/md/1997/04/RAMONET/8128.html>
- SAUVAGEAU Florian, TRUDEL Pierre et LAVOIE Marie-Hélène, 1995, *Les tribuns de la radio. Échos de la crise d'Oka*, éditions de l'Institut québécois de recherche sur la culture, Québec
- TREMBLAY Gaëtan et HARVEY Roch, automne 1991, "Évolution des stratégies de programmation des radiodiffuseurs conventionnels", dans *Communication*, volume 12, numéro 2, pages 53 à 80.
- ▲ Pour en savoir plus**
- ["Dialectiques"](#), un site consacré par Patrice Deramaix à l'École de Francfort et à la théorie critique : avec une partie consacrée à [Jürgen Habermas](#) et à [sa bibliographie](#)
- "Illuminations", un site en anglais consacré à l'École de Francfort, créé par Douglas Kellner de l'Université du Texas à Austin et Byron Hawk de l'Université du Texas à Arlington : <http://www.uta.edu/huma/illuminations/>
- Un entretien de Jean-Luc Pouthier avec Jürgen Habermas paru dans l'hebdomadaire français "L'Express" sous le titre: ["Reformulons les principes de la démocratie"](#)
- Un entretien de Jacques Poulain avec Jürgen Habermas paru dans le quotidien français "Le Monde" ([supplément du](#)

["Monde des livres" du 10 janvier 1997\)](#)

Un article de Nicolas Cori , étudiant à l'École de Journalisme de Lille, rédigé en février 1997 dans le cadre du cours de M. Luigi Graziano, "Lobbying, Pluralisme, Démocratie". Il a pour titre ["L'espace public est-il privatisé ? Confrontation des ouvrages de Jürgen Habermas et de David B. Truman"](#)



© [COMMposite v99.1](#) - 1999 - Tous droits réservés.



(v99.1)

l'antichambre

fragments

sédiments

Réforme économique et journalisme économique: Le cas des médias de masse bulgares en période de transition

résumé

sommaire

bio

par [Slavka Antonova](#)

Doctorante en communication - Concordia University (Montréal)

© Slavka Antonova - 1999 - Tous droits réservés.

Cet article est aussi disponible en [format PDF](#)

▲ Résumé

Au début des années 1990, avec l'arrivée la démocratie dans les pays d'Europe de l'Est, les médias de masse en Bulgarie se sont avérés les acteurs les plus engagés dans la reconstruction sociale et dans le processus d'identification. Nous présentons une étude de cas de ce phénomène à partir d'extraits de journaux bulgares les plus populaires et des observations professionnelles de l'auteur. L'accent est mis sur la dynamique du journalisme économique avec en arrière-plan les réformes économiques menées dans le pays. Les deux axes d'analyse retenus sont la mise en marché des premiers périodiques d'affaires et l'accroissement de la place de l'information économique dans les autres périodiques privés et politiques.

[Abstract](#) | [Resumen](#)

Descripteurs: démocratie, Europe de l'Est, média de masse, reconstruction sociale, processus d'identification, journalisme économique, périodiques d'affaires



▲ Sommaire

[Introduction](#)

[Les dialectiques de la réforme économique](#)

[La réforme économique: une approche mass-médiatique](#)

L'information économique comme l'une des priorités des médias de masse

Conclusion

Notes

Références



▲ **Introduction**^[1]

Compte tenu des réformes politiques et économiques en Europe de l'Est, les médias de masse se retrouvent dans une position ambiguë. D'une part, ils "souffrent" des conséquences de ces réformes et deviennent ainsi des objets d'expérimentation en matière de gestion. À titre d'exemple, à la mi 93, des journaux privés bulgares parmi les plus populaires ont réagi vivement à la décision gouvernementale d'imposer une taxe de 22% sur les profits des périodiques. Dans ce contexte et à l'initiative du groupe de presse "168 heures", est née une Union des éditeurs privés qui s'est fixé pour but de protéger les entreprises du domaine de l'édition contre les demandes excessives du gouvernement.

D'autre part, les médias de masse jouent un rôle actif en tant que partenaires et opposants aux réformes économiques. Ils sont partenaires en tant que médias de masse car c'est par leur intermédiaire que les politiciens entrent en contact avec la société. Dans un contexte de transition, ce contact joue un rôle crucial pour obtenir l'appui social et établir un lien de confiance. Mais les médias assument également une fonction d'opposition dans la mesure où leur mandat est de protéger les intérêts du public contre des actions politiques qui peuvent devenir une menace.

Avec en arrière plan cette dépendance dialectique entre les médias de masse et l'environnement socio-historique, l'étude de cas que nous présentons à partir de l'expérience bulgare met en évidence certains aspects nouveaux d'un système de communication en transition. Cette étude couvre plus spécifiquement les quatre premières années qui ont suivi le plenum du 10 novembre 1989 au cours duquel le comité central du parti communiste bulgare a mis fin au système de parti politique unique.

En tant que partie prenante du système social, les médias de masse ont vécu des changements sur trois plans au moins. Premièrement, en termes de fonctionnement, le système des médias de masse, en particulier les journaux, s'est diversifié sous la pression de la démocratisation de la vie politique. L'ancienne propagande de presse a été remplacée par une variété de périodiques partisans ou commerciaux.

Sur un deuxième plan, ces transformations ont été ressenties à l'échelle de l'information elle-même. Les besoins en information et l'intérêt public sont devenus un critère prioritaire dans l'établissement des politiques des éditeurs. Au cours des périodes de brusques changements socio-politiques, ces besoins deviennent alors directement liés au parcours des réformes du pays. Compte tenu des mécanismes d'influence mutuelle, les sujets politiques et économiques ont ainsi prédominé dans les médias de masse et ont modelé directement l'image du journalisme bulgare. À ce niveau, les médias de masse ont pu avoir un impact sur l'environnement social. Ils ont influencé directement ou indirectement les décisions managériales par la présentation répétée d'expériences sociales, d'idées et d'attitudes tout en assumant un rôle de protection des intérêts sociaux vis-à-vis des actions des pouvoirs publics.

Sur un troisième plan, il faut considérer les politiques de financement et de gestion des médias de

masse nationaux compte tenu de la spécificité de la période de transition. La disparition des subventions d'État accordées auparavant aux périodiques politiques, le développement d'un libre marché avec la concurrence qui lui est inhérente, et en parallèle, le maintien de quelques secteurs monopolistiques dans l'industrie de la publication ont constitué à un autre niveau plusieurs facettes de l'interaction entre l'environnement social et les médias de masse. De plus, ces politiques ont joué un rôle déterminant pour plusieurs périodiques privés ou d'État ainsi que pour des stations de radio.

Les deux principaux paradigmes de cette présente étude - les médias de masse comme sujet des réformes économiques, mais aussi de l'autre côté comme l'un des objets de celles-ci - ont été étudiés en profondeur dans un livre publié en Bulgarie par l'auteure sous le titre *Le journalisme d'affaire* en 1995. Le présent article se penche sur le premier de ces paradigmes et présente des observations globales et les tendances observées sur cette question.

▲ Les dialectiques de la réforme économique

Dans des situations de crise sociale telles que le changement majeur des systèmes socio-économiques et politiques des pays de l'Europe de l'Est à la fin des années 80, le besoin d'information à l'échelle sociale a été considéré comme un critère important pour le maintien de la stabilité. Les médias de masse ont non seulement établi un pont entre la population considérée comme un auditoire national et les instances politiques au pouvoir, mais ils ont simultanément lié les individus et les groupes sociaux par une confirmation des nouvelles valeurs sociales mises en place. Cependant, les changements dans l'orientation des valeurs dont notamment celles concernant les processus macroéconomiques, se sont avérés les plus difficiles à établir. Ils sont entrés en conflit avec les structures psychologiques et cognitives existantes mais ont été accélérés par les impératifs de la réalité. Dans les premières années de la transition en Bulgarie, la réforme économique, en particulier au plan monétaire, a affecté les individus par l'abaissement de leur niveau de vie et a créé un climat d'incertitude quant aux perspectives de travail et de niveau de vie à l'échelle de la famille[2].

L'établissement d'une économie de libre marché a provoqué une apparition rapide d'une division sociale à propos du statut de la propriété, ce qui a causé des tensions qui ont pu prendre la forme de protestations organisées. Au milieu de l'année 1991, suite à la réalisation d'un sondage à grande échelle, le "International Social Justice Project" a conclu que la majorité des habitants des pays de l'Europe de l'Est, dont les Bulgares, "avaient encore une orientation fondamentalement égalitaire et étatique qui allait à l'encontre du laisser-faire et de la décentralisation des réformes implantées dans la région" (Mason, 1995, p. 393). Appelés à formuler un postulat sur le revenu juste et équitable d'un directeur d'entreprise par rapport à celui d'un travailleur non-qualifié travaillant dans une usine, les répondants ont établi un écart de 2,5 (le plus haut revenu devant être 2,5 fois plus élevé que le plus bas) ; à comparer avec un écart 4 fois plus grand dans les pays capitalistes. La majorité de la population dans les huit pays d'Europe de l'Est (de 56 à 84%) considérait fermement que "le gouvernement devait offrir un emploi à tous ceux qui en voulaient". Sur la base de ces résultats, la conclusion selon laquelle "le courant d'égalitarisme économique est lié à une conception de la justice qui réclame une rémunération distribuée sur la base des besoins autant (ou plus) que sur le mérite ou le désir" (Ibid., p. 389) constitue une référence claire à l'héritage socialiste.

Dans les pays d'Europe de l'Est, les années 90 ont débuté sous le signe des réformes économiques et vont probablement le demeurer. Étant donné les divergences d'opinions des politiciens et des experts économiques en matière de transition, les réformes économiques ont été menées sur deux plans: conceptuel (théorique) d'une part et pratique (opératoire) d'autre part. Les premières ont eu une portée majeure. D'une part, c'est la solidité des fondements conceptuels qui a prédéterminé le succès ou l'échec des actions entreprises. D'autre part, les critères de réussite des décisions managériales ont été formulés en termes de buts, modèles, étapes et priorités.

La transition d'une économie centralement planifiée notamment caractérisée par la nationalisation vers une économie de type capitaliste avec une régulation assurée par le marché constitue un fait unique et sans précédent. Ceci pourrait expliquer pourquoi ce processus demeure encore fragile dans certains pays dont la Bulgarie.

Néanmoins, les réformes économiques en Europe de l'Est ont fait l'objet d'une même compréhension de la crise elle-même, de ses origines et de ses paramètres de la part des politiciens et des économistes. Un des adhérents au socialisme démocratique, membre de l'Académie des Sciences, Ivan Illiev, a fait le portrait de l'affaiblissement économique dans une analyse effectuée après les événements politiques de novembre 1989:

L'économie est en crise. L'aliénation des travailleurs du secteur gouvernemental a atteint un état critique. La production et le commerce extérieur, en particulier les exportations, stagnent. La dette extérieure a atteint la somme astronomique de 10,5 milliards de dollars américains au-delà du minimum critique et excède régulièrement les revenus dans la même devise. Les services deviennent difficiles à maintenir. On constate un manque général de biens et de services, de matières premières et de machines productrices sur le marché intérieur. On note une tendance à la diminution de l'efficacité. Les prix de tous les produits et services augmentent. Les subventions s'élèvent ainsi que le statut financier de la population, des entreprises et des organisations financièrement indépendantes. Le budget gouvernemental s'est soldé par un déficit et sa dette envers le système bancaire et la population grandit. La nature profonde de la crise économique montre ainsi une déformation importante dans les relations de propriété (1990, pp. 48-49).

Les faits ont été si éloquents qu'il n'a pas été nécessaire pour les médias de masse d'aller au-delà de la simple reconnaissance de l'existence de la crise. Il y a eu un consensus social préliminaire sur cette question. C'est pourquoi les efforts sociaux n'ont eu qu'un but principal - choisir le modèle de développement économique le plus pertinent pendant les premiers mois de la transition.

Les idées et les arguments allaient dans deux directions principales:

1) L'économie politique du vingtième siècle offre au moins quatre ou cinq conceptions majeures de la nature des relations de marché et des crises économiques et donne deux fois plus de "recettes" pour la régulation des processus[3].

2) Les modèles traditionnels de politiques économiques peuvent être réduits à deux choix: conservatisme ou libéralisme. Néanmoins, étant donné les conditions spécifiques des pays post-socialistes, la soi-disant troisième voie de développement a créé de grandes attentes. Celle-ci intégrait des relations économiques combinant des éléments du capitalisme et des valeurs humanitaires socialistes (sur le modèle de l'État-providence). Selon certains dirigeants de l'Europe de l'Est, ce modèle pouvait expliquer le haut niveau de vie en Suède, en Allemagne, en Norvège et au Canada. Lors d'un entretien publié dans le quotidien français *Le Monde*, on a demandé à la première ministre polonaise Hana Suhotska si "l'économie sociale de marché" à laquelle M. Mazovetzki et elle-même faisaient référence, pouvait être présentée comme une spécialité post-communiste ou comme un modèle déjà existant. La première ministre a répondu en ces termes:

Disons que nous parlons d'un système sur lequel le gouvernement allemand et dans une certaine mesure, le début de l'ère Thatcher était basé. Cela ne veut pas dire que nous accordons une entière liberté au libéralisme économique, mais il faut tenir compte des

conditions sociales qui engagent l'État dans ce que l'église appelle "le principe de subsidiarité", c'est-à-dire ce qui vise à limiter le rôle de l'État à ses obligations qui ne peuvent être exercées par les communautés, les syndicats, les familles ou les citoyens (1992).

Soulignons que l'adoption et la réalisation du "modèle suédois" doivent être considérées comme deux dimensions distinctes à cause des réalités historiques, socio-économiques et socio-psychologiques. À cet effet, l'économiste bulgare, le professeur Lalju Radulov, a eu raison d'écrire que "l'émergence du socialisme social-démocrate est le produit d'un terrain fertile mûri pendant des siècles". En conclusion, il considère que:

l'économie sociale de marché ne peut pas émerger de façon spontanée, et ceci dans un État remodelé. Elle présuppose des forces productrices très développées, et sur cette base un haut niveau de vie, un degré élevé de maturité politique et morale ainsi qu'un État de droit démocratique. Cependant, le réalisme impose une conclusion plus fine et nuancée sur la nécessité d'un développement intensif d'une économie classique de marché. À savoir s'il faut que le sens de l'initiative, des responsabilités et de l'ordre concernent tout le monde afin de créer les conditions économiques sans lesquelles il serait impossible de parler d'économie sociale de marché. (1992, pp. 9-10)

Les arguments soutenant cette vision spécifique sur le but et le parcours de la réforme économique ont été puisés à la fois dans des constructions théoriques et des expériences étrangères. À travers les médias de masse, les faits saillants des batailles politiques ont proliféré et ont rempli l'espace public alors qu'au même moment, les arguments politiques ont souvent occulté les arguments économiques.

Les périodiques favorables à l'opposition politique ont critiqué les programmes de réforme économique en vigueur ou leur absence, alors que ceux qui appuyaient la formation politique au pouvoir énonçaient le bien-fondé de la voix choisie (par la voix même des auteurs des réformes). Fatigués d'être une cible de la propagande depuis des décennies (depuis l'établissement du socialisme à la fin de la Deuxième Guerre mondiale), les lecteurs ont tourné leur attention vers les périodiques qualifiés d'indépendants et en particulier vers les quotidiens privés.

L'auditoire national a expérimenté un processus d'émancipation rapide. Certes, cette émancipation a été marquée par une hésitation à s'identifier à une position politique et par un manque de confiance envers le rôle social des médias de masse, mais la détermination de l'auditoire à développer des attitudes indépendantes vis-à-vis des réalités politiques et économiques à partir de plusieurs sources d'informations a été perceptible.

La concrétisation du droit à une information régulière, complète et fiable a servi d'indicateur pour montrer le début de l'émancipation du public, ce qui ne constitue qu'une partie du processus de démocratisation et par conséquent du changement des valeurs sociales. Une société démocratique est également comprise en termes de positionnement de l'individu-citoyen. Celui-ci doit développer le besoin d'un contact permanent avec les sources d'information, les compétences pour avoir une lecture critique vis-à-vis des informations proposées, autrement dit construire une culture critique vis-à-vis de l'information. "Une société libre devrait développer sa propre culture critique", a signalé le professeur Robert McDuff lors de la Conférence sur les droits humains qui s'est déroulée à Sofia à la fin du mois de janvier 1991 dans le contexte du renouvellement constitutionnel et législatif de la Bulgarie. "Il est très important de dire aux enfants, même tous jeunes, qu'ils doivent simultanément obéir au gouvernement en tant que citoyens et le critiquer quand ils estiment que ce dernier commet des erreurs" (1991, p. 61).

▲ La réforme économique: une approche mass-médiatique

Depuis le début des réformes, la dynamique de la transition économique a été centrale, tout en demeurant un sujet difficile à couvrir par la presse bulgare. En premier lieu, la notion même de "réforme" suggère une rupture avec le journalisme d'antan, tout comme elle évoque l'instabilité pour le nouveau. Ce bouleversement a traversé le coeur du système économique national puisqu'il a affecté ses aspects structuraux. La dynamique même de cet objet a requis sa maîtrise cognitive afin qu'il puisse être saisi sur le champ.

Par ailleurs, la tâche des journalistes a été entravée par les contraintes cognitives de l'auditoire. Cependant, on peut argumenter que les lecteurs étaient préparés à intégrer les nouvelles notions et lois économiques introduites par les médias. À la fin des années 80, la formule idéologique populaire "chaque travailleur doit participer à la gestion de son unité économique" garantissait une place prioritaire à l'information de nature économique dans la presse. Dans les bureaux des journaux dits socio-politiques, les sections économiques comptaient le plus grand nombre d'employés (ils n'étaient en compétition qu'avec les sections "Vie du parti" et "Propagande").

Les articles consacrés à l'économie étaient placés dans des sections bien en vue de chaque parution et occupaient, dans l'ensemble, une place prépondérante dans le journal. Les conceptions du parti communiste sur le développement économique étaient systématiquement introduites auprès du public par le biais de campagnes de presse structurées, imposantes et visibles. L'apprentissage détaillé de la philosophie marxiste-léniniste et de l'économie politique obligatoire dans le système éducatif était complété par une occupation quotidienne massive dans les médias.

Cependant, nous estimons qu'il est illusoire de penser que les connaissances du public étaient suffisamment développées et fortes pour porter le poids des nouvelles réalités politiques et économiques. Dans la période de transition, les relations de marché n'existaient qu'en paroles et non dans l'espace social réel.

En second lieu, la dynamique propre à l'objet ne pouvait être maîtrisée par les journalistes et par le reste de l'équipe éditoriale étant donné l'absence de connaissances théoriques et pratiques sur la question. Le rejet radical du système d'économie centralement planifiée et le vide idéologique consécutif à cet acte politique ont privé les médias de masse de repères socialement reconnus lors des périodes de changements dans les décisions concernant l'administration des affaires. Les journalistes d'affaires ont dû développer de nouvelles habiletés professionnelles adaptées aux conditions de l'économie de marché. Entraînés à traiter les données dont le but était de contribuer à la propagande, il leur était difficile de recentrer leur attention vers de nouveaux paramètres de la vie économique et de chercher des sources d'information différentes de celles de l'inspection gouvernementale dans le secteur économique.

La force combinée de ces deux facteurs, avec une valeur objective et subjective, a influencé l'activité des médias de masse à plusieurs niveaux:

a) L'attention a été exclusivement concentrée sur le sommet de la pyramide, c'est-à-dire vers l'Assemblée nationale compte tenu de ses activités législatives dans le domaine des réformes économiques et vers le gouvernement en raison de ses activités quotidiennes en tant que pouvoir exécutif. Les niveaux structurels jusqu'alors sous la responsabilité de différents ministères ont été presque abandonnés (municipalités, conseils de villes ou de villages, sous-sections de l'industrie, l'industrie militaire et quelques entreprises spécialisées dans la prospective exceptées), à moins que le gouvernement ne décide d'abolir le monopole ou de privatiser quelques entreprises par exemple. Ainsi, en termes de couverture, le journalisme économique a démontré dès le départ un champ d'intérêt trop

limité.

Il y a plus d'une explication à ce phénomène. Apparemment, la vie politique très dynamique a empêché dans plusieurs cas le personnel éditorial d'orienter ses efforts journalistiques vers des investigations indépendantes dans la sphère économique. Les médias de masse ont concentré principalement leur attention sur l'épicentre de cette sphère. Ainsi, les articles sur les crises de certaines entreprises, propriétés de l'État, ne pouvaient pas influencer de façon notable l'attitude du public envers les politiciens responsables de la réforme.

b) Réfléter l'actualité a prédominé sur l'investigation. Ainsi, en termes journalistiques, la préférence pour l'information empirique a entraîné une augmentation de la place de genres tels que les nouvelles ou les entrevues et une absence de volonté d'effectuer des investigations sur les tendances et les phénomènes nouveaux. L'information du sommet, c'est-à-dire celle en provenance des institutions nationales est devenue le matériel de base privilégié des journalistes. En général, elle était recueillie de façon passive lors de conférences de presse et de rencontres, référant aux documents officiels et énonçant les conclusions des bureaucrates ou des données statistiques. Les conséquences de cette "paresse" journalistique étaient prévisibles: seule une gamme limitée de problèmes sociaux significatifs a fait l'objet d'enquêtes journalistiques.

c) Les médias de masse ont formalisé la réalité seconde qu'ils créaient. En s'attardant aux événements et aux sources dominantes d'information, les médias ont ignoré un danger sous-jacent à tout média de masse. La réduction des fonctions journalistiques et leur limitation principalement à l'information portant sur les actions officielles pourraient à nouveau faire du système de communication de masse un instrument de manipulation sociale. En ce sens, la notion d'objectivité n'est pas uniquement liée à l'interprétation des faits. Dans le processus d'élaboration de la nouvelle, il y a d'abord un processus de sélection des sujets, des objets, des sources et du niveau d'information souhaité ainsi que des faits significatifs. Selon les tendances politiques et idéologiques de chaque équipe éditoriale, les critères mobilisés à cette étape ont varié.

Luttant pour obtenir une plus grande part de marché, les publications ont eu à gérer la perte de crédibilité des lecteurs compte tenu des éléments cités ci-dessus. Quelques-uns des périodiques bulgares parmi les plus populaires ont d'ailleurs ouvertement déclaré que leurs positions éditoriales étaient objectives.

Bien que la politique monétaire de l'Union des Forces démocratiques ait été accompagnée de problèmes sociaux importants, le quotidien de l'Union, *Democratzia*^[4] n'est pas resté silencieux et n'a pas cherché à les ignorer. De l'autre côté, la revue du parti socialiste situé dans l'opposition, l'hebdomadaire *Ikonomitcheski zivot* (Vie économique) a publié des opinions sur la privatisation contraires au point de vue du parti. N'étant pas contraints de relayer certains programmes politiques, les journaux privés ont cherché pour leur part à augmenter leur crédibilité en matière de diffusion d'information en s'appuyant sur des données statistiques. Souvent les pourcentages et les indices monétaires ont été intégrés dans les titres d'articles des journaux tels que *24 Chasa* (24 heures), *Pari* (La Monnaie), *168 Chasa* (168 heures), ou *Duma* (Le Mot), ce dernier étant publié par le parti socialiste bulgare.

L'argumentation basée sur l'autorité étrangère a aussi été un outil privilégié pour justifier l'indépendance de la position éditoriale. Les experts étrangers et les diplomates visitant les pays d'Europe de l'Est dans les années suivant la chute du socialisme jouissaient d'une popularité exceptionnelle auprès des journalistes. Dans de nombreux entretiens à la radio et à la télévision, ils se sont contredits les uns les autres en tentant d'évaluer le cours des réformes économiques et en conseillant les hommes et femmes politiques. Plutôt que d'aider le public à comprendre la situation, ils ont contribué à augmenter l'apathie sociale et la passivité. Bien plus, ceci a renforcé le nihilisme d'une

partie de l'auditoire et la déception vis-à-vis des promesses politiques trop souvent irréalistes et a intensifié dans les faits le pessimisme causé par la dureté de la crise sociale.

Pour l'ensemble des médias de masse, une autre façon plus décisive d'attirer l'attention du public, également susceptible de servir de contrepoids à l'incertitude sociale et économique, a consisté dans la transformation des publications en manuels pratiques, donc dans l'augmentation significative de la dimension pratique de l'information. Les médias de masse ont eu recours à des thèmes tels que "les moyens d'entrer et de réussir dans le monde des affaires", des thèmes inconnus pour les deux générations précédentes. Le nouveau système de valeurs sociales a ainsi constitué une façon directe d'attirer l'auditoire.

Ces stratégies professionnelles visant à maintenir un lien solide entre les médias de masse et l'auditoire national pendant les quatre premières années de la réforme économique en Bulgarie constituent une disposition d'esprit servant de référence permettant de mieux comprendre un secteur journalistique, à savoir le journalisme d'affaires.

▲ L'information économique comme l'une des priorités des médias de masse

L'expérience bulgare donne l'occasion de démontrer la dépendance essentielle entre la dynamique de l'environnement social et les intérêts de l'auditoire en termes d'information, de priorités et de préférences dans le contenu des médias. La polarisation politique intense de la société due à l'effondrement du système de valeurs a aiguïé l'appétit de l'auditoire pour les nouvelles politiques intérieures. Compte tenu de la compétition pour l'obtention du pouvoir politique, les nouvelles ont été dominées principalement par les événements économiques. Les médias de masse, en particulier ceux liés aux partis et autres structures politiques, ont concrétisé cette tendance. Ils sont devenus des piliers de la politique d'information.

Néanmoins, pendant les deux premières années qui ont suivi la date du 10 novembre 1989, les médias de masse ont consacré un espace limité aux nouvelles économiques, en termes de place ou de visibilité au sein des publications. C'est au moment où la structure politique totalitaire a été détruite et remplacée par une démocratie émergente que les quotidiens politiques, syndicaux ou privés ont publié les informations économiques à titre d'informations complémentaires aux nouvelles politiques. Résultat de négociations intensives, le processus a entièrement absorbé l'attention sociale sur une courte période. Ceci a alors imposé les questions politiques comme contenu prioritaire des médias de masse. En ce qui concerne les questions économiques, les médias de masse se sont surtout intéressés à l'articulation conceptuelle des réformes économiques, ce qui a montré que la réforme avait été prise en charge dès le début par les hommes et femmes politiques et non par les technocrates.

C'est au même moment que les premiers périodiques d'affaires ont été lancés et ont axé leur couverture sur les aspects techniques de la réforme^[5]. Considérant le haut niveau de connaissances spécialisées requis pour comprendre les données économiques ou pour lire correctement les indicateurs de l'activité économique, on peut douter que l'information d'affaires était destinée à un lecteur non-professionnel. Qu'est-ce qui a alors stimulé l'initiative visant à publier dans ce marché des périodiques?

Dans une tentative de réponse à cette question, nous émettons l'hypothèse que le phénomène des périodiques d'affaires peut être compris plus en termes sociaux qu'en termes de communication de masse. En dépit des restrictions que subissait l'entreprise privée pendant la période socialiste, il y avait des conditions pré-existantes au développement du marché et de l'entreprise qui ont aidé la classe sociale émergente des gens d'affaires à jouer un rôle de leader dans la société et à revendiquer la capacité de résoudre la crise économique. Il n'y avait qu'un pas entre ce moment et celui d'une participation active à la gestion politique du pays. L'Union pour l'initiative des citoyens dans les affaires, a été l'une des formations spécialisées dans les affaires les plus actives dans le pays. Le

"Bulgarian Business Block", un autre parti politique a réussi à gagner des sièges pour ses représentants au Parlement dès les premières élections démocratiques.

Une compétition active dans le champ politique exigeait une forte visibilité. En conséquence, en dépit d'un marché des périodiques instable et risqué à cette époque, les entreprises ont investi un capital suffisant dans la publication de leurs propres journaux. Les résultats anticipés justifiaient le risque financier. En termes idéologiques, la consolidation politique des différents cercles d'affaires nécessitait une plate-forme commune pour leur activité sociale. En plus, l'identité revendiquée entre les groupes d'affaires et les intérêts de la société a pu être soutenue par une critique compétente et constructive des décisions gouvernementales dans les secteurs financiers, industriels et commerciaux, et ceci sur une base quotidienne. Le journal était le moyen le plus approprié pour soutenir l'attention sociale et, *in fine*, celle des acteurs politiques.

L'importance significative des investissements dans le secteur de la publication des périodiques s'est reflétée dans le luxe, le contenu volumineux, le bas prix et le tirage élevé des publications. Pour produire ces périodiques, les journalistes les plus éminents et les auteurs reconnus ont été engagés grâce à des promesses de salaires élevés. Pendant ce temps, les entreprises ont mis en place une stratégie agressive de conquête de nouveaux segments sur le marché des périodiques. L'Union pour l'initiative des citoyens dans les affaires et la première banque privée qui ont financé les activités du groupe de presse "168 heures" sont bien connues à ce sujet. Ayant démarré avec l'hebdomadaire *168 heures*, ces deux organismes ont mis très rapidement sur le marché le quotidien *24 heures* qui a atteint les sommets en matière de tirages de journaux bulgares en 1992 avec un volume de 300.000 copies, ce qui était auparavant unimaginable pour tout autre périodique. Peu de temps après, le lancement d'autres périodiques a démontré l'appétit croissant des cercles d'affaires, quoique le marché ne s'est pas révélé fructueux pour certains d'entre eux: c'est ainsi que la publication des hebdomadaires *Rhythms* et *Dialogue* a cessé, suivie par une autre tentative infructueuse, celle d'une édition d'après-midi du *24 heures* appelée *Vrabetz* (Le moineau). Une fois le marché national conquis, les propriétaires ont cherché des débouchés internationaux: "Bulgarian Business News", un périodique spécialisé en langue anglaise a été mis en vente uniquement à l'étranger.

Ainsi, les fondations d'un futur oligopole au sein de l'industrie de la publication et simultanément du secteur entier des communications de masse ont été posées. Parallèlement, nous avons constaté un effet idéologique en termes d'influence politique de la part des cercles d'affaires établis.

Cette dépendance entre la dynamique sociale et la politique d'information des médias de masse a eu un autre effet: l'information économique s'est répandue hors des publications spécialisées d'affaires et a envahi le terrain d'autres périodiques politiques indépendants. En 1991, par exemple, pendant la première étape de la réforme monétaire, le quotidien *Democratzia* du gouvernement en place (l'Union des forces démocratiques) réservait une rubrique aux nouvelles économiques sous le titre *Delovi Dnevnik* (L'agenda des affaires). Celle-ci occupait toute la troisième page le lundi, mais seulement 37,5% de la page les autres jours. À la fin de l'année, l'autre grand journal *Duma* (Le Mot) publié par le parti socialiste bulgare inaugurait sa chronique "Business Boulevard". Au même moment, l'hebdomadaire privé "168 heures" octroyait à la section des affaires un tiers de son espace, soit dix pages en format tabloïd. Son complément quotidien, *24 heures* consacrait deux pages à la rubrique "Affaires" ainsi qu'à la rubrique "Biens, argent et marché". Un autre quotidien privé, *Le Télégraphe* - dont la parution a cessé une année plus tard - consacrait également deux de ses pages à une rubrique baptisée "Économie et Finances".

Quand on compare les données sur l'espace occupé par l'information d'affaires dans quelques uns des journaux les plus populaires, on voit émerger une dynamique intéressante en termes d'activité des médias. En juxtaposant ces données pour les deux périodes de transition économique, la phase

monétaire de la réforme (1991) et la phase structurelle avec la privatisation (deuxième moitié de 1993), nous pouvons visualiser la dynamique des deux quotidiens politiques les plus influents de Bulgarie à l'époque.

	1991	1993
Democratzia	<p>Section "Agenda des affaires": 3 colonnes sur la troisième page,</p> <p>5 fois par semaine. (chaque parution ayant 6 pages, format A2, 8 colonnes par page)</p> <p>Page "Économie": dans la parution du lundi de 8 pages (8 colonnes)</p>	<p>Page "Économie": 4 fois par semaine sur un total de 8 pages (8 colonnes)</p> <p>2 pages "Économie": 2 fois par semaine sur un total de 16 pages (16 colonnes)</p>
Duma	<p>Section "Business Boulevard": 5 colonnes, 3 fois par semaine (Chaque parution ayant 6 pages, format A2, 8 colonnes par page)</p> <p>Section "Business Boulevard": 2 colonnes, 2 fois par semaine sur un total de 8 pages</p>	<p>Section "Business Boulevard": 5 colonnes, 6 fois par semaine pour un total de 8, 12 ou 16 pages</p>

Tableau 1: Les dynamiques de l'information d'affaires dans les quotidiens politiques *Duma* et *Democratzia*

Un simple calcul démontre que sur une période de deux années les quotidiens politiques les plus populaires ont augmenté leur volume de publication incluant leur part d'information économique. La croissance de *Democratzia* équivaut à un coefficient de 2,78 et celle de *Duma* de 1,58. Un développement similaire a été observé dans les autres périodiques nationaux. Ce pourrait être interprété en ces termes:

Premièrement, l'information d'affaires a été incluse parmi les sujets considérés comme prioritaires par les journalistes tout comme les attentes éditoriales vis-à-vis de l'intensification de l'intérêt public ont été confirmées par le marché.

Deuxièmement, les aspects économiques des processus et des phénomènes sociaux sont devenus des éléments permanents soumis à l'investigation journalistique. Cette tendance forte a renforcé la transition vers une économie de marché qui a accéléré le processus de commercialisation dans toutes les sphères d'activités.

Avec le recul, les quatre premières années de transition pourraient être considérées comme un échec en raison des retards pris par les réformes économiques. Cependant, à l'étude des médias de l'Europe de l'Est, elles ont pris une signification particulière au moment où le besoin du public pour une information permanente et systématique sur la dynamique des relations de marché a été reconnu. Phénomène complexe et durable, la réforme économique vient affecter directement les intérêts de tous. Cette dépendance est d'une signification cruciale pour le sort du processus démocratique puisque que la liberté économique est la base de la démocratie. L'émancipation politique et économique a nécessité une attention spéciale vis-à-vis des sources d'information. Par conséquent, les nouvelles d'affaires se sont révélées être un élément majeur de la presse bulgare.

▲ Conclusion

À l'aube de la démocratisation pendant la première moitié des années 90 dans les pays d'Europe de

L'Est, les médias de masse se sont avérés être les participants les plus actifs dans la reconstruction sociale et l'auto-réflexion. Cette étude de cas est un essai pour le démontrer. Elle s'appuie sur le lien potentiel entre la démocratie et les communications de masse à partir de l'analyse de contenu des journaux bulgares les plus populaires, ainsi que sur les réflexions personnelles et professionnelles de l'auteur pour démontrer trois aspects:

- 1) Le rôle des médias de masse dans la maîtrise du nouveau système de valeurs sociales. Comme l'analyse l'a démontré, depuis le début des réformes économiques, les médias de masse ont accéléré le processus de l'émancipation politique du public autant que son adaptation aux règles douloureuses dues à l'émergence de l'économie de marché.
- 2) La tendance à incorporer les nouvelles valeurs économiques dans l'activité journalistique en tant que reflet d'un processus identique à celui de la mentalité sociale. Un regard critique sur l'information macro- et micro-économique a révélé un tel phénomène dans la presse bulgare, entre autres au sein des périodiques d'affaires. À travers l'analyse de leurs racines politiques et de la différenciation des besoins d'information de l'auditoire dans le secteur économique, l'étude a démontré combien le lien avec l'environnement social est vital pour le succès d'un périodique particulier.
- 3) Un besoin de maturation des médias de masse. Après la croissance quantitative forte des premières années de transition, il faut élargir la notion de potentiel d'influence sociale des médias de masse lors des périodes de changements démocratiques.

En conclusion, cette analyse bien que centrée exclusivement sur la réalité des médias bulgares a aussi pour but implicite de contribuer à réfléchir sur le phénomène plus global des médias de masse en période de transition. Cette réflexion s'appuie sur certains facteurs clés tels que l'environnement social, les contraintes cognitives de l'audience, la dynamique de l'objet journalistique et le contexte du marché des périodiques et ses fluctuations. En dressant le portrait des réalités émergentes dans le système de communication de masse en Europe de l'Est, cette étude de cas constitue une esquisse de contribution au champ d'études des médias.

▲ Notes

[1] La rédaction de cet article est le fruit d'une étroite collaboration de l'auteure avec Diane Raymond et Éric George, qui ont effectué la traduction d'une première version en anglais de ce texte, et ont activement contribué à sa forme finale.

[2] Selon la presse bulgare, l'augmentation des salaires, des pensions et de l'assistance sociale et, au total, du revenu de la population sur trois années (1990-1993) a été inférieure de 50 à 60% par rapport à l'inflation pendant qu'au même moment le pouvoir d'achat réel incluant les épargnes, intérêts, taxes, douanes et accises, etc, perdait entre 30 et 40% de sa valeur. En conséquence, en 1993, entre 60 et 70% de la population était près du seuil de la pauvreté.

[3] Le keynésianisme, la synthèse néo-classique, le monétarisme et le néo-libéralisme.

[4] Dans les analyses qui suivent, les noms de périodiques sont indifféremment mentionnés sous leur forme originale en bulgare, ou en traduction française.

[5] Voici une liste de quelques journaux (les noms sont traduits en anglais) spécialisés dans les affaires avec les années correspondant à leurs lancements: *Business Contacts* (1987), *Business Style* (1988), *Businessman*, *Bulgarian Business* et *Business Plus* (1990), *Business Visa*, *Business for Everyone*, *Business Journal of Tourism*, *Business Club*, *Business Compass*, *Business and Something Else*, *Business Mail* et *Business South* (1991).

▲ Références

ILLIEV Ivan, 1990, Democraticnijat Sozialism - tzel na preustrojstvoto [The democratic socialism - an aim of the transformation], in: *Iconomicata na Kristoput [The economy on Crossroads]*, Sofia

Le Monde, 17/09/1992

MC DUFF Robert, 1991, *Pravata na choveka v konstituzionoto i zakonodatelnoto razvitie na Bulgaria* [The Human's rights in the Bulgarian constitutional and legislative development], International seminar. (1991), Sofia

MASON David, 1995, Attitudes toward the Market and Political Participation in the Postcommunist States, *Slavic Review*, No. 2, Summer 1995

RADULOV Lalju, 1992, Sozialnata Pazarna Iconomica - ultimativen tretii put na razvitie ili iljuzia" [The Social Market Economy - an Alternative Third Way of Development or an Illusion], in: *Mehanismi na sozialno ikonomitcheskata reforma v Bulgaria [Mechanisms of the Socioeconomic reform in Bulgaria]*, Sofia



© [COMMposite v99.1](#) - 1999 - All rights reserved.



(v99.1)

l'antichambre

fragments

sédiments

La pornographie sur Internet: Une analyse du débat sénatorial sur le *Communications Decency Act* en 1996 aux États-Unis

résumé

sommaire

bio

par [Nina Duque](#)

Étudiante à la maîtrise en communication
Université du Québec à Montréal
© Nina Duque - 1999 - Tous droits réservés.
Cet article est aussi disponible en [format PDF](#)

▲Résumé

Le premier février 1996, le Congrès américain vota à la quasi-unanimité un nouveau projet de loi sur les télécommunications qui comprenait un amendement baptisé le *Communications Decency Act*, visant à contrôler la diffusion d'informations obscènes et pornographiques sur Internet. Ce jour-là, en votant "Oui" au nom de la nation, 416 membres (contre 9) de la Chambre des représentants et 91 sénateurs (contre 5) prirent une décision importante relativement au contenu d'Internet. À cette occasion, la quasi-absence de consultation publique entourant l'adoption du CDA a pu être posée. La vision des députés et des sénateurs était-elle dénuée de tout intérêt personnel au profit de l'intérêt général ? Ce texte vise à montrer qu'il est difficile à des voix non élues de se faire entendre, encore moins si leurs opinions sont celles de personnes dépourvues de pouvoirs politique et économique, et ce même dans une société qui se dit démocratique. Ainsi, notre but est de percevoir la portée, les limites et les paradoxes de la démocratie contemporaine américaine.

[Abstract](#) | [Resumen](#)

Descripteurs: Internet, pornographie, Communications Decency Act (CDA), démocratie, liberté d'expression, libre circulation de l'information

▲Sommaire

[Introduction: Un bref historique](#)

[1. Le débat](#)[2. Le citoyen occulté](#)[3. Une démocratie malade?](#)[4. Épilogue: le CDA II](#)[Références](#)[Notes](#)[Pour en savoir plus](#)

"The basic flaw in the democratic process is not that the average man is incapable of intelligent participation in the affairs of state. It is that he must be rendered incapable of doing so in order to prevent him from using his formal political powers to challenge the existing distributions of wealth and power."

- Edgar Friedenberg

The Disposal of Liberty and Other Industrial Wastes

▲ Introduction

Un bref historique

À la fin des années 70, lorsque Internet a quitté le monde fermé de la recherche pour pénétrer dans l'ensemble de la société, il était adapté aux discours prônant la libre circulation de l'information et l'autonomie des utilisateurs. Ce cadre premier d'Internet s'est toutefois heurté, après la création en 1993 du World Wide Web, à la philosophie mercantile caractéristique des médias de masse de la presse écrite, de la télévision ou de la radio. Cette technologie, telle qu'elle avait été développée, ne se conformait pas aux principes des réseaux commerciaux, notamment par ses valeurs d'échange égalitaire et de circulation libre et gratuite de l'information. [\[1\]](#)

Ce passage d'un réseau coopératif géré par ses utilisateurs à un réseau grand public, qui s'est effectué depuis la moitié des années 90, a donné naissance aux États-Unis à un important débat sociopolitique concernant la liberté d'expression sur le Net, un débat qui a abouti avec l'adoption d'un amendement (le CDA) visant à restreindre le contenu des informations transmises via ce réseau de communication. Cette décision politique ou cette négociation d'un nouveau "contrat social" communicationnel constitua une première mondiale concernant la liberté d'expression sur Internet et établit un précédent judiciaire mondial ayant des implications sociales majeures. [\[2\]](#)

Ainsi, notre hypothèse renvoie aux questions suivantes: Le processus de négociation et de co-construction des délibérations entourant le CDA s'est-il établi dans un climat "d'écoute" réciproque ou dans des rapports de force entre les différents acteurs impliqués ? Qui a dit quoi, qui a écouté qui ? Le CDA a-t-il été le produit d'une sérieuse réflexion sociale issue d'un débat démocratique où plutôt le résultat d'intérêts politiques particuliers ? ▲

1. Le débat

C'est en juillet 1994 puis en février 1995 que le Sénateur démocrate du Nebraska, James Exon, a commencé à lutter contre la pornographie sur l'Internet. Il a alors proposé au Congrès américain de compléter le futur projet de loi consacré aux télécommunications en ajoutant un amendement baptisé le *Communications Decency Act*. Son objectif consistait à interdire la pornographie et l'obscénité sur Internet et du même coup, à instaurer des balises pour contrôler le flux d'informations sur le Net américain. Avec le soutien d'une coalition de la moralité réunissant de puissants groupes de pression tels le *Christian Coalition*, *Morality in Media*, *American Family Association*, *National Family Legal Foundation*, *Traditional Values Coalition* et *Concerned Women for America*, le Sénateur a présenté au Congrès son "Blue Book", un petit livret qui contenait des photos pornographiques puisées sur le Net et une étude réalisée par le Carnegie-Mellon Research Team (Rimm, 1995) qui visait à démontrer qu'Internet était en train de devenir le plus grand pourvoyeur de sexe à la carte, d'images "cochannes" et de messages indécents.

Vivement critiqués pour leurs multiples erreurs méthodologiques et conceptuelles (voir Hoffman et Novack, 1995), les chercheurs du Carnegie-Mellon ont fini par nier toute participation à cette étude, la responsabilité entière reposant sur les épaules de Martin Rimm, auteur de celle-ci. Il est maintenant apparent que l'étude de Rimm, *Marketing Pornography on the Information Superhighway*, fut l'un des principaux catalyseurs du débat sénatorial et, plus particulièrement du mouvement pro-censure. Sans cette étude, le Congrès n'aurait pas eu de preuves "officielles" et "objectives" pour justifier une telle mesure légale à l'égard d'Internet. Même après que l'étude de Rimm fut publiquement discréditée et, de toute évidence, ignorant qu'un débat social de cette importance exigeait un minimum de rigueur, le Congrès américain a décidé de retenir l'étude comme preuve à l'appui de la place importante de la pornographie, de l'indécence et de l'obscénité sur Internet.

Peu après le dépôt de l'amendement, la puissante coalition de la moralité a présenté au Congrès un discours qui non seulement a fortifié la position du Sénateur Exon, mais qui demandait la prise de sanctions légales encore plus strictes à l'égard du contrôle des messages sur Internet. "We ask that the government protect our children from the exposure to pornography on the Internet, and from the sexual exploitation of child pornographers." [3] Elle argumentait que toute pornographie était immorale, qu'elle corrompait les enfants, que le Net permettait sa diffusion trop facilement et qu'il fallait à tout prix contrôler ce réseau avant qu'il ne soit trop tard.

Lors des audiences sénatoriales, la coalition de la moralité a également proposé un contrat pour une meilleure conduite. En outre, le *Contract with the American Family*, a averti: "Criminal law must include the strongest possible provisions to address the growing and immediate problem of indecent and obscene material on the Internet. We do so to protect our children from the harmful effects of this exposure." À partir d'un discours normatif ancré dans des valeurs et des croyances religieuses profondes, la Coalition de la moralité a trouvé plus prudent de proscrire les comportements que laisser l'individu faire ses propres choix relatifs à ce qu'il veut voir. Toutefois, elle n'a pas offert de définition claire de ce qu'était un message obscène et indécet. Finalement, le CDA sera le reflet de leurs intérêts.

De l'autre côté, les quelques sénateurs qui s'opposaient à l'amendement, appuyés par des gens d'affaires et des regroupements tels l'*Electronic Frontier Foundation* (EFF) et le *Center for Democracy and Technology* (CDT) ont exposé les vertus potentielles d'Internet. Leur credo: Promouvoir le Net comme l'instrument par excellence de la liberté et de l'épanouissement individuel. Ils ont soutenu que ce nouveau médium de communication allait revivifier la démocratie et ont vivement critiqué le manque de précision par rapport à ce qui pouvait être considéré comme indécet et obscène, craignant que cette ambiguïté affecte trop les discours consacrés au Net.

C'est le sénateur démocrate du Vermont, Patrick Leahy qui était à la tête du mouvement contre le CDA. Il est intéressant de noter que seulement cinq sénateurs sur cent se sont ouvertement prononcés contre cet amendement. Dans une lettre adressée au Congrès, le sénateur Leahy a fait écho du plaidoyer "libertaire" et "utopiste" d'Internet: "We should not underestimate the effect that government regulation will have on the future growth of the Internet [...] indecency means very different things to different people, an unimaginable amount of valuable political, artistic, scientific and other speech will disappear in this new medium." Mais il ne s'est pas seulement contenté de critiquer le CDA. Pour lui, cette expérience politique fut une parodie démocratique, la preuve définitive que des opinions, des valeurs et des visions différentes ne vivaient pas côte-à-côte au sein d'un pays qui se définissait comme libre et démocratique.

Les idées de Leahy ont été récupérées par des organisations fortement structurées comme l'*Electronic Frontier Foundation*, qui réunit des "hackers illuminés", le *Center for Democracy and Technology*, le *World Wide Web Consortium*, l'*Internet Society* et les gens d'affaires, tels Bill Gates ou Steve Jobs. Ils ont présenté au comité sénatorial un exposé qui attestait de leurs craintes:

"The Communications Decency Act threatens the very existence of the Internet as a means for free expression, education, and political discourse and is an unwarranted, unconstitutional intrusion into the private lives of all Americans. US government censorship overrides our constitutional right to freedom of speech and the individual's choice not to listen."

Leur apport a pu être analysé aussi bien du point de vue des usages qu'en termes juridiques. Le CDA affectait non seulement la nature des messages transmis, mais l'amendement était également anticonstitutionnel à leurs yeux. On peut cependant voir que certains de ces "défenseurs" de la liberté d'expression, notamment ceux de l'industrie de l'informatique, ont agi de manière pour le moins douteuse. Comme leur produit de base est l'ordinateur, outil principal de connexion à Internet, une loi régissant l'utilisation de ce réseau pourrait non seulement affecter leurs stratégies commerciales, mais surtout ralentir leur expansion sous tous azimuts sur le marché des nouvelles technologies de la communication. Quant aux discours du EFF ou du CDT, bien que louables, ils relevaient plus d'une nette propension à l'utopisme technologique que d'une prise de position distanciée sur la liberté d'expression et de choix.

▲2. Le citoyen occulté

Tels sont les seuls discours qui ont été retenus par le comité sénatorial américain. Mais, qu'en a-t-il été des autres opinions ? A-t-on proposé des solutions autres que la censure ? Qu'ont dit les femmes, les internautes, les éducateurs, le monde académique, les jeunes, bref, les citoyens qui allaient subir les effets de cette loi ?

Le Congrès américain n'a pas jugé nécessaire d'inviter d'autres acteurs à participer au débat. Selon leur jugement, la population était déjà majoritairement en faveur de l'amendement.^[4] Le Sénateur Exon a émis cette supposition lorsqu'il a soumis au Congrès un article de Phillip Elmer-De Witt, *On a Screen near you: Cyberporn*, un article issu du magazine hebdomadaire *Time* daté du 6 juillet 1995. Bourré d'inexactitudes, d'erreurs et basé principalement sur l'étude controversée de Rimm, l'auteur de l'article citait plusieurs témoignages d'enfants victimes de la "prolifération de perversités" mises à la disposition de tous sur Internet. Voici deux illustrations parmi d'autres: Anders Umacher, un gamin de dix ans recevait à son insu, des images pornographiques homosexuelles via son adresse de courrier électronique personnelle. Bernie Fell, mère de famille, interdit l'usage d'Internet à ses enfants, de peur qu'ils soient bombardés par de la pornographie sans qu'elle ne le sache. Non seulement l'article du "Time" a laissé croire qu'une majorité non vérifiée d'Américains étaient victimes d'une surabondance de matériel pornographique sur Internet, mais qu'ils étaient majoritairement en faveur d'un strict

contrôle du médium.

Christine Cheyne, chercheuse au *New Zealand Social Science Research Data and Information Center*, fut une des rares féministes à se prononcer contre le CDA. Dans un article publié en 1996 dans le journal dudit Centre de recherche, *Horizontal Hostility ? The Challenge to Feminist Hegemony in the Pornography Debat*, elle a critiqué non seulement le caractère faux et superficiel du débat, mais plus particulièrement la persistance d'une idéologie américaine puritaine concernant la sexualité: "There is a particular understanding of pornography as a source of sexism and womens oppression and for a certain political action based on that understanding [and] about the supposed effects of sexual material and the necessity of eliminating it via censorship."^[5] Selon la chercheuse, censurer un médium de communication constitue un acte démagogique. "While it is easy to be outraged and angry over pornographic images, anger is not sufficient basis for analysis and strategy."^[6]

L'*Internet Society* et le *World Wide Web Consortium* (WWWC ou W3C), organismes non gouvernementaux dont le mandat est de veiller au développement du "réseau des réseaux" ont partagé l'avis de Mme Cheyne. Sans nécessairement condamner ouvertement la loi américaine, la discrétion politique les obligeant à demeurer relativement neutres, ils se sont opposés néanmoins à toute censure du médium dans le but de contrôler un "mal" social. Ces ONG voyaient Internet comme le meilleur moyen d'échange à la disposition des Américains. Pour que ce médium demeure efficace, il devait permettre une expression libre et sans entrave de tout type de discours. James Miller, du W3C, a explicité cette pensée en ces termes:

"With its recent explosive growth, the Internet now faces a problem inherent in all communication media [...] not all materials are appropriate for every audience. Appropriateness, however, is neither an objective nor a universal mesure. What we should do, is meet diverse needs by controlling reception rather than distribution."

En clair, son propos revenait à introduire un logiciel "V-Chip", le logiciel *Platform for Internet Content Selection* (PICS), afin qu'il soit possible de barrer l'accès à des sites Web spécifiques selon un système universel de classification. En bout de ligne, trop compliqué à mettre en oeuvre et fortement critiqué par les opposants du CDA, PICS fut abandonné. À ce sujet, les membres de l'EFF estimaient qu'il était illusoire de croire qu'on puisse arriver à un consensus national pour classifier de manière standard et objective tous les sites Web.

▲4. Une démocratie malade?

C'est le premier février 1996 que la loi incluant le CDA a été ratifiée quasi-unanimement par les membres du Congrès américain, que ce soit à la Chambre des représentants ou au Sénat. C'est de toute évidence, une décision qui a fait l'objet d'un consensus au sein du Congrès, ce qui a représenté une prise de décision nette et tranchée évacuant toute forme de nuance et toute notion de complexité. Pourtant, la situation n'était pas si simple. Jamais auparavant les individus et les sociétés n'avaient disposé d'autant de données et de moyens pour transmettre et traiter des informations, et ce à l'échelle internationale. Le vote pour le CDA a reflété, nous semble-t-il, l'image d'un milieu politique incapable de contrôler l'information diffusée à travers le Net. En adoptant une loi aussi sévère, le Congrès a choisi d'adopter une position autoritaire au sein de la société américaine.

Récapitulons. Un comité sénatorial avait pour mandat l'étude d'une proposition du Sénateur James Exon sur la diffusion de matériel pornographique et obscène sur Internet dans le but d'établir un amendement à la loi sur les télécommunications, le CDA, sur lequel les mêmes sénateurs devaient se prononcer. Comme l'illustre ce cas, ce débat social n'a pas été accessible au grand public, aux citoyens excepté ceux représentés au sein de quelques groupes de pression. Les autres citoyens, autrement dit la grande majorité d'entre eux, n'ont eu accès qu'au dénouement légal. En conséquence, peut-on dire que

l'adoption du CDA a été le résultat d'une prise de décision informée, pluraliste et démocratique? Pour qu'il y ait vraiment démocratie, ne faut-il pas que toutes les voix puissent s'exprimer facilement et librement ? Au contraire, on doit se demander si le Congrès n'a pas plutôt cherché à servir avant tout les intérêts de quelques-uns.

Ce manque de participation du citoyen au débat entourant l'adoption du CDA est très révélateur de l'état actuel de déficit démocratique dans lequel se trouve les États-Unis. L'accessibilité étant le prélude et la condition nécessaire pour participer aux discussions se tenant dans cette agora, seuls ceux qui y ont accès peuvent participer aux prises de décisions et ainsi contribuer à l'action politique. Dans un système qui n'offre pas et n'assure pas la possibilité aux non-élus de faire connaître librement et facilement leurs idées et à une époque où le système politico-institutionnel de la représentation est en crise, l'individu se sent de moins en moins citoyen.

Pourtant, l'État doit assurer la participation et la consultation du peuple dans les processus décisionnels. Comme l'exprime si bien Edgar Morin dans *Pour sortir du XX^e siècle*, "[l'État] doit être dans son principe ouvert sur l'univers dont [il] rend compte." Un pouvoir qui se replie sur lui-même court le risque d'être autoritaire. Le rôle des instances politiques doit être d'apporter aux citoyens les moyens matériels d'accès aux savoirs, à la connaissance et donc à la possibilité de critiquer et de contester la façon dont les affaires de la Cité se déroulent.

Le comité sénatorial a traité un dossier complexe pour le moins de façon caricaturale mettant du même coup en évidence l'absence de prise en compte de la majorité des Américains dans les prises de décisions politiques. Deux siècles après l'avènement de la démocratie moderne, il devient important de repenser celle-ci ainsi que la citoyenneté, afin de donner aux individus les moyens et la possibilité de s'exprimer en tant que citoyens, membres actifs de la société.

▲ 4. Épilogue: le CDA II

Finalement, le CDA a tout de même avorté en juin 1996. Suite à une action en justice lancée et menée par l'American Civil Liberties Union, la Cour fédérale de Philadelphie a jugé que le CDA était anticonstitutionnel. Les juges ont reproché au gouvernement de ne pas avoir clairement défini l'indécence, ce qui posait, selon eux, le gouvernement en censeur. Ils ont alors évoqué le principe de la liberté d'expression. Néanmoins, cette décision a eu pour effet de relancer le houleux débat qui avait accompagné le vote du CDA. Les partisans d'une régulation d'Internet n'avaient pas dit leur dernier mot. Ainsi, à la mi-octobre 1998, le sénateur républicain Dan Coats a fait adopter au Sénat un nouveau texte destiné à réglementer la mise en ligne des informations sur Internet. Surnommé officiellement le COPA (Child Online Protection Act), officieusement le CDA II, le document devait, cette fois-ci, obtenir l'approbation de la Cour Suprême dans la mesure où les tenants d'un contrôle du contenu sur Internet ont pris soin de mettre l'accent sur la protection des mineurs pour exiger un contrôle des contenus publiés sur Internet. Cette nouvelle loi devait entrer en vigueur le 20 novembre 1998 mais un juge fédéral, Lowell Reed a bloqué l'application de celle-ci estimant que le texte pourrait être à nouveau déclaré anticonstitutionnel. À cette occasion, il s'est rangé du côté des plaignants regroupés autour des groupes de défense des droits civiques associés notamment à des gérants de sites Web. À suivre ...



▲ Notes

[1] d'après: Flichy, Patrice. 1997. *Utopies et innovations, le cas Internet*. Sciences humaines. hors série,

n° 16-mars/avril. p. 64.

[2] Voir le site du Centre for Democracy and Technology pour une liste complète des interlocuteurs et dates des débats du Congrès américain sur le CDA [En ligne] : <http://www.cdt.org>

[3] Toutes les citations, tous les extraits légaux et témoignages entourant l'adoption du CDA utilisés dans ce texte, sauf si identifiés autrement, peuvent être consultés sur le site de l'Electronic Frontier Foundation [En ligne] : <http://www.eff.org/pub/Censorship/>

[4] À vrai dire, le Congrès américain n'a jamais ouvertement admis avoir tenu de tels propos. Par contre, plusieurs articles de journaux, notamment ceux de Brooke Shelby Biggs, Brock N. Meeks et de John Perry Barlow parus dans "Wired Magazine" et "Hotwired" [En ligne] : <http://www.hotwired.com>, et plusieurs articles issus d'études sur l'amendement tels ceux de Lisa Schmeiser du Computer-Mediated Communications Study Center (CMC Magazine, 08/01/1995) [En ligne] : <http://metalab.unc.edu/cmc/mag/1995/aug/surf.html> et de Jamie Riddell [En ligne] : <http://jimmy.qmce.d.ac.uk/usr/cs92ridd/diss.htm> démontrent clairement une forte opposition de la part des sénateurs américains à toute intervention de sources et d'acteurs opposés à l'amendement CDA.

[5] Le texte de Mme Cheyne est disponible sur le site web de l'université de Massey en Nouvelle Zélande [En ligne] : <http://www.massey.ac.nz/~wwspsw/people/ccheyne.html>

[6] Ibid.

▲ Références

Publications académiques:

Cheyne, Christine. 1996. *Horizontal Hostility? The Challenge to feminist hegemony in the pornography débat*, New Zealand Social Science Research Data and Information Center.

Hoffman, D.P. et Novack, T.P. 1995. *Project 2000*. Owen Graduate School of Management, Vanderbilt University.

Riddell, Jamie. 1995. *Pornography on the Internet - A New Moral Panic?*. Queen Margaret University College, U.K. [En ligne] : <http://www.qmc.ed.ac.uk/cis/students/cs2ridd/contents.htm>

Rimm, Martin. 1995. *Marketing Pornography on the Information Superhighway*, Carnegie-Mellon Research Team, Georgetown Law Journal. Volume 83. June. pp. 1849-1934.

Willet, Gilles. 1989. *De la communication à la télécommunication*. Presses de l'université Laval.

Publications spécialisées:

Elmer - De Witt, P. 1995. *On a screen near you: Cyberporn*. Time Magazine International. juillet. pp. 34 - 41.

Margulis, Z. 1995. *Canada's Thought Police*. Hotwired. [En ligne] : <http://www.wired.com>

Meeks, B.N. 1995. *Fuelling the 'Net Porn' hysteria*. Wired Magazine. septembre. p.80.

Schmeiser, L. 1995. *Journey to the centre of Cybersmut*. CMC Magazine. Computer-Mediated Communications Study Center. août. p. 75.

▲ Pour en savoir plus

American Civil Liberties Union. [En ligne] : <http://www.aclu.org/about/about.html>

Centre for Democracy and Technology. [En ligne] : <http://www.cdt.org>

Citizens Internet Empowerment Coalition. [En ligne] : <http://www.ciec.org>

Electronic Privacy Information Center. [En ligne] : <http://www.epic.org>

Electronic Frontier Foundation. [En ligne] : <http://www.eff.org>

Internet Society. [En ligne] : <http://info.isoc.org>

La chronologie du Communications Decency Act d'après Jean-Pierre Cloutier dans les Chroniques de Cybérie. [En ligne] : <http://www.Cyberie.QC.CA/chronik/sit11.html>

La page Web du sénateur du Vermont, Patrick Leahy. [En ligne] : <http://www.senate.gov/~leahy/>

La proposition du sénateur Patrick Leahy. [En ligne] : <http://www.cdt.org/policy/legislation/s714.html>

Le jugement du juge Reed à propos du Children Online Protection Act (COPA). [En ligne] : <http://www.paed.uscourts.gov/opinions/99D0078P.HTM>

Telecommunication Policy Research Conference. [En ligne] : <http://www.spp.umich.edu/tprc>

World Wide Web Consortium. [En ligne] : <http://www.w3.org>



© [COMMposite v99.1](http://commposite.org/v1/99.1) - 1999 - Tous droits réservés.



(v99.1)

l'antichambre

fragments

sédiments

Usages des NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (2e partie)

résumé

sommaire

bio

par [Florence Millerand](#)

Étudiante en doctorat de communication - Université de Montréal

© Florence Millerand - 1999 - Tous droits réservés.

Cet article est aussi disponible en [format PDF](#)

▲Résumé

Les recherches réalisées dans le domaine des usages des médias et des technologies se caractérisent par une grande variété, à la fois dans les objets de recherches privilégiés, les problématiques développées et dans les positions théoriques qui les fondent. L'auteur livre dans ce texte une synthèse présentant trois approches de l'étude des usages, à savoir l'approche de la *diffusion*, l'approche de l'*innovation* et l'approche de l'*appropriation**. Pour chacune d'entre elles sont précisés : le contexte intellectuel qui les a fait émerger, les postulats sur lesquels elles sont basées, et le paradigme dans lequel elles s'inscrivent. Le modèle de l'usager à l'oeuvre ainsi que les différentes acceptations de la notion d'usage sont également dégagés de façon à mettre à jour les divers clivages théoriques et méthodologiques existant entre ces approches.

* Le texte présenté ici traite uniquement de l'approche de l'*appropriation*. Les deux autres approches ont été traitées dans la [première partie](#), publiée dans COMMposite [v98.1](#).

[Abstract](#) | [Resumen](#)

Descripteurs : usages, usagers, médias, technologies, diffusion, innovation, appropriation, théories, modèles.

▲Sommaire

1ère partie:

1. Introduction
 - 1.1. Sur la notion d'usage
2. De la technique au social
 - 2.1. Penser la technique
 - 2.2. De l'objet au sujet
 - 2.3. De la quotidienneté
3. La « mise en objet » de la technique
 - 3.1. L'objet « outil », l'objet « signe social » et le « dispositif »
 - 3.2. Des objets aux contenus
4. L'évolution des approches théoriques
5. L'approche de la diffusion
 - 5.1. Le paradigme diffusionniste
6. L'approche de l'innovation
 - 6.1. L'école de la traduction

2e partie:

7. L'approche de l'appropriation

7.1. Les formes de l'appropriation

7.1.1. L'écart entre les usages prescrits et les usages effectifs

7.1.2. Les « significations d'usage »

7.1.2.1. Les constructions identitaires

7.1.2.2. Le continuum de pratiques

7.1.2.3. La socialisation des techniques

7.1.2.4. L'imaginaire technique et le rôle des représentations

7.2. Les technologies domestiques et l'évolution des modes de vie

7.2.1. Le remodelage des frontières entre les sphères publique et privée

7.2.2. La technicisation de la relation de communication

7.2.3. La question du lien social

7.3. L'usager actif, autonome, et privé: consommateur ou citoyen ?

7.4. La socio-politique des usages

Conclusion

Bibliographie



▲ 7. L'approche de l'appropriation

L'approche de l'appropriation se distingue des deux précédentes à plus d'un titre. À la différence de l'approche de l'innovation centrée sur le moment de la conception des objets techniques, l'approche de l'appropriation situe ses analyses sur le plan de leur mise en oeuvre ou "mise en usage" dans la vie sociale. Par ailleurs, contrairement à l'approche de la diffusion qui s'attache à l'étude du processus de diffusion des technologies à travers l'évolution d'un taux d'adoption, l'étude des usages dans les termes de l'appropriation sociale des technologies renvoie à l'analyse de leur formation du "point de vue" des usagers.

C'est en partie en réaction et face aux limites des approches quantitatives de la sociologie de la diffusion, qu'est née cette approche de l'appropriation sociale des nouveaux outils de communication.

La profusion de ces innovations et leur intégration croissante dans les foyers a également très fortement contribué à développer des programmes de recherches dans le but de mieux saisir et comprendre ces phénomènes[1]. Ainsi, l'arrivée de la télématique dans les années 80 a alimenté de très nombreuses recherches empiriques[2], aussi bien en France - avec le développement du Minitel et des projets de domotique - qu'au Québec - avec les projets télématiques Télidon et Alex ainsi que le système Vidéoway pour la télévision interactive.

Les approches empiriques quantitatives mobilisées pour mesurer l'impact des nouveaux outils de communication sur les pratiques ont montré leur utilité pour comprendre la diffusion des innovations; en revanche, elles ont témoigné de leur incapacité à expliquer certains phénomènes comme la disparité en terme de taux d'équipement (Chambat, 1994a, p.258). En effet, pour reprendre l'exemple pointé par Pierre Chambat, comment expliquer que certains produits comme les chaînes hi-fi, lave-vaisselle ou micro-ondes ont un taux d'équipement inférieur à 100% (40% pour le cas de la France) alors que d'autres comme la télévision ou le téléphone atteignent des taux largement supérieurs à 100% (multi-équipement) ? Selon Chambat, des éléments de réponses sont à chercher du côté de l'unité d'analyse (le "ménage") et du côté du statut des objets techniques, et cela, à travers un questionnement plus large englobant un contexte marqué par une individualisation dans la construction des modes de vie (ibid., p.259).

Ainsi, à la différence de l'approche de la diffusion des innovations qui s'attache à constater et expliquer les disparités en différenciant des profils d'utilisateurs, l'approche de l'appropriation met en évidence la disparité des usages et des utilisateurs en montrant la construction sociale de l'usage, notamment à travers les significations qu'il revêt pour l'utilisateur: « Les différences de taux d'équipements ou de fréquences d'utilisateurs ne sont ici que le révélateur des disparités de signification que revêtent les pratiques concernées pour les différents groupes sociaux. » (ibid., p.259). La question du statut de l'objet revient à saisir ce qu'il représente pour son ou ses utilisateurs, comment il vient s'inscrire dans un environnement spécifique et parmi des pratiques préexistantes, et cela, dans le contexte de la vie quotidienne - indissociable des tendances sociales de fond qui participent à la construction des modes de vie. Sur le plan méthodologique, les recherches qui relèvent de l'approche de l'appropriation se distinguent en privilégiant les méthodes qualitatives - qu'elles empruntent notamment aux approches ethnographiques (observation participante, entretiens en profondeur, etc.). Toutefois, compte tenu de la très grande diversité des problématiques, il serait faux de prétendre à une unité dans les méthodologies mobilisées; les méthodes sociologiques quantitatives ainsi que l'analyse des discours sont également utilisées.

Les très nombreuses recherches théoriques et empiriques effectuées dans le cadre de cette approche s'organisent autour d'intérêts et de questions de recherche des plus variés. Nous les présentons sous forme de thématiques, dans lesquelles s'articulent différentes problématiques, elles-mêmes différenciables en fonction des unités et niveaux d'analyse privilégiés. Toutefois, ces distinctions ne sont là que pour faciliter la compréhension chez le lecteur; en effet, la plupart des recherches traitent le plus souvent de plus d'une problématique.

Une des principales questions de recherche soulevées consiste à analyser comment se constituent des usages différenciés selon les groupes sociaux, notamment à travers l'examen des « significations d'utilisateurs ». Les travaux s'organisent autour de questionnements centrés sur le rôle des pratiques antérieures (filières d'usage et phénomènes générationnels), les phénomènes de construction identitaire ainsi que la socialisation de la technique. Les diverses études ont montré le rôle crucial des représentations dans la formation des pratiques, certaines en particulier se sont attachées à montrer le poids de l'imaginaire technique et ont révélé la portée de la charge symbolique de ces nouveaux outils de communication.

L'étude des incidences de l'introduction des technologies dans toutes les sphères d'activité sur

l'évolution des modes de vie a alimenté tout un autre ensemble de recherches, en particulier sur la dichotomie des sphères publique et privée. Dans une visée plus large, le rôle des technologies sur la technicisation des pratiques de communication et ses incidences sur le plan cognitif font l'objet de problématiques qui dépassent l'analyse de l'appropriation d'un outil par un usager pour s'interroger sur les conséquences à long terme de cette nouvelle forme de communication, de plus en plus médiatisée par la technique. Enfin, les questions de la médiation technique et du lien social sont abordées dans de nombreux travaux.

Les questionnements autour des différentes "figures" des usagers, en particulier autour de la figure de "l'usager actif" portée par les discours entourant les « nouvelles technologies », font l'objet de divergences d'opinion importantes et contribuent ainsi à relancer les débats sur les différences entre anciens et nouveaux médias. Là encore, on constate de grandes variations dans le choix des niveaux d'analyse et des méthodologies: les recherches s'étendent des études de terrain aux analyses critiques macro-sociales.

▲ 7.1. Les formes de l'appropriation

▲ 7.1.1. L'écart entre les usages prescrits et les usages effectifs

Les premières interrogations sur les usages ont été formulées suite au constat de l'inadéquation des usages prévus et des usages effectifs. Les exemples sont nombreux: du magnétoscope - conçu initialement comme outil de création vidéo et utilisé en pratique comme périphérique de la télévision essentiellement pour visionner des cassettes vidéo - au Minitel - inventé comme terminal de consultation permettant l'accès à tout un ensemble de banque de données, et approprié (du moins à ses débuts) comme un outil ludique, d'échange et de rencontres interpersonnelles (Toussaint, 1992); il semble bien, comme l'expose Jacques Perriault, que face aux modes d'emplois prescrits par les inventeurs des technologies, les premiers utilisateurs tendent à toujours proposer « des déviations, des variantes, des détournements et des arpeges » (Perriault, 1989, p.14).

Perriault s'est penché sur l'étude de cet écart, qui constitue le point de départ de sa réflexion. C'est à travers l'examen des pratiques déviantes, c'est-à-dire « des pratiques qui sont autre chose que des erreurs de manipulation, et qui correspondent à des intentions, voire à des préméditations » qu'il a développé sa thèse sur la « logique de l'usage ». Selon Perriault, « il y a de grandes convergences dans les formes d'usage, de grands regroupements, ce qui permet de supposer l'existence d'un modèle identique du fonctionnement chez les divers utilisateurs » (ibid., p.203). En reprenant les propos de Simondon sur les rapports entre magie et technique, il différencie plusieurs alternatives dans l'usage: « certains appareils se trouvent cantonnés dans des pratiques magiques, alors que d'autres en sont au stade instrumental, sans compter ceux qui ont été définitivement rejetés » (ibid., p.203).

Le modèle de la genèse des usages que propose Perriault a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment en ce qui concerne le rapport qu'entretiennent concepteurs et usagers, qu'il pose comme un face-à-face équilibré entre une sphère technicienne et une sphère des utilisateurs. D'autre part, on a reproché à Perriault de glisser vers une problématique psychologisante, qui réduirait son analyse à l'unique prise en compte des facteurs personnels des usagers, sans aborder les dimensions économiques, stratégiques et politiques des innovateurs. Les mouvements de détournements, de résistances ou de rejet des usagers sont présentés comme faisant contrepoids et suffisant à l'équilibre des rapports.

Michel de Certeau, quant à lui, a analysé l'écart entre les usages inventés et ceux constatés en posant l'existence de deux mondes, celui de la production, et de l'autre, celui de la consommation ou des

usages, perçus comme des pratiques inventives et créatives, qui participent de l'*invention du quotidien*. Il conçoit la consommation comme une production, ou plutôt une « fabrication », une « poïétique », qui est « rusée, dispersée, silencieuse, quasi invisible, [et] qui s'oppose ou négocie avec les messages de l'institution centralisée, rationalisée et spectaculaire de la production dominante des industries culturelles. » (Proulx, 1994, p.174).

De Certeau utilise les notions linguistiques de la performance et de la compétence pour fonder théoriquement son modèle d'analyse des pratiques. En privilégiant l'acte de parler (ou la performance) plutôt que la connaissance de la langue (ou la compétence), de Certeau cherche à appliquer les caractéristiques de l'énonciation aux pratiques quotidiennes: « [...] à se placer dans la perspective de l'énonciation, propos de cette étude, on privilégie l'acte de parler: il opère dans le champ d'un système linguistique; il met en jeu une appropriation, ou une réappropriation, de la langue par des locuteurs; il instaure un présent relatif à un moment et à un lieu; il pose un contrat avec l'autre (l'interlocuteur) dans un réseau de places et de relations. Ces quatre caractéristiques de l'acte énonciatif pourront se retrouver en bien d'autres pratiques (marcher, cuisiner, etc.) ». (de Certeau, 1990, pp.38-39, cité dans Proulx, 1994, p.176).

Ainsi, l'application de ces quatre catégories (réaliser, s'approprier, s'inscrire dans des relations, et se situer dans le temps) aux pratiques quotidiennes permet à de Certeau de comprendre l'écart entre l'offre de la production dominante et ce que s'approprient effectivement les usagers comme une activité de « bricolage » et de « création » à partir des produits imposés, au travers de « ruses », et d'« opérations de braconnage » qui prennent place au quotidien. A travers ces « arts » et « manières de faire », l'usage se construit et se soustrait aux codes imposés et à l'influence du producteur^[3].

▲ 7.1.2. Les « significations d'usage »

De nombreuses recherches se sont penchées sur les « significations d'usage », qui font référence aux « représentations et aux valeurs qui s'investissent dans l'usage d'une technique ou d'un objet » (Chambat, 1994a, p.262). Mallein et Toussaint (1994) en particulier - qui travaillent depuis une quinzaine d'années sur les processus d'intégration des technologies de communication dans la sphère privée et familiale - ont développé une « grille d'analyse sociologique de l'usage des NTIC » qui met en évidence l'importance des significations d'usages dans l'appropriation des objets techniques (cette grille a été élaborée à partir de nombreuses recherches effectuées, entre autres, sur les usages du magnéscope, du Minitel, du micro-ordinateur et du CD-Rom).

La question de la construction des significations d'usage des nouveaux outils - qui conditionnent leur intégration sociale - se trouve au coeur de leur problématique: « Nos travaux ont montré [...] que l'insertion sociale d'une NTIC, son intégration à la quotidienneté des usagers, dépendaient moins de ses qualités techniques "intrinsèques", de ses performances et de sa sophistication, que des significations d'usage projetées et construites par les usagers sur le dispositif technique qui leur était proposé. » (Mallein et Toussaint, 1994, p.318).

À travers la confrontation des réalisations et des projets (c'est-à-dire de l'offre) avec les pratiques et les représentations des usagers, Mallein et Toussaint se proposent d'analyser les différents modes d'appropriation des objets techniques. Ils distinguent deux grands types de rationalité à l'oeuvre dans la construction de l'offre, qui témoignent d'un certain type de problématisation des usages: une « rationalité de la cohérence socio-technique » et une « rationalité de la performance techniciste ». La première considère que « le nouveau dispositif et les produits/services qui lui sont associés doivent trouver leur place dans tout cet ensemble social, culturel, technique, organisationnel, familial, relationnel [préexistant] » (ibid., p.319); autrement dit, une « alliance » avec la demande est recherchée. La deuxième en revanche - la rationalité de la performance techniciste - considère l'alliance établie à partir du moment où il est fait table rase de l'existant: « [...] on désigne aux usagers les places

qu'ils vont occuper, les pratiques nouvelles qu'ils vont développer et les représentations idéales auxquelles ils doivent tendre. » (ibid., p.320); cette deuxième forme de rationalité relève d'un coup de force, qui tente d'allier les usagers au projet de l'offre. (On retrouve cette rationalité à travers les nombreux écrits journalistiques qui traitent de la "révolution technologique").

De chacune de ces rationalités découle une série de concept et de processus, qui permettent de mieux cerner les différents facteurs explicatifs de l'intégration effective ou non des technologies. Ainsi, les auteurs distinguent quatre groupes de concepts: banalisation *versus* idéalisation; hybridation *versus* substitution; évolution sociale *versus* révolution sociale; identité active *versus* identité passive (ibid., pp.320-328).

Les processus de banalisation ou au contraire d'idéalisation de la technique et de l'objet permettent de distinguer la façon dont certaines innovations viennent s'intégrer ou non dans les modes de vie. La banalisation peut se produire soit par la greffe d'un nouvel objet sur un ancien (par exemple: le magnéscope sur la télévision, le Minitel sur le téléphone ou encore le CD-Rom sur l'ordinateur), soit par la valorisation de son utilité pratique (par exemple: le magnéscope enregistre des émissions en cas d'absence, le Minitel est aussi un annuaire). L'idéalisation, au contraire, procède selon une logique révolutionnaire; à titre d'illustration, les premières expériences de la télématique au début des années 80 ont été présentées comme devant "révolutionner les modes de communication"^[4] et se sont soldées par des échecs. Dans cette perspective d'idéalisation, l'acquisition de l'objet est perçu comme une distinction sociale, la technique comme un progrès démocratique, etc. Il semble que les processus d'idéalisation permettent de rallier les usagers au projet de l'innovation au tout début, mais l'effet est de courte durée et les déceptions subséquentes peuvent conduire à l'abandon de la technologie.

Les phénomènes d'hybridation ou de substitution permettent également de fournir des éléments de réflexion à l'étude du succès ou de l'échec des innovations. Selon Mallein et Toussaint, l'hybridation procède d'une vision « modeste » de la technique, tandis que la substitution correspond à une vision « prométhéenne ». On comprend comment la première s'inscrit dans un processus de banalisation au contraire de la deuxième qui relève d'un phénomène d'idéalisation.

Les concepts d'évolution sociale ou de révolution sociale suivent la même logique: dans le premier cas, l'innovation « est en phase avec une évolution sociale d'ensemble » (exemple du magnéscope qui s'intègre dans un contexte d'assouplissement des relations autoritaires dans le milieu familial et plus largement dans un contexte d'individualisation des modes de vie); dans le second cas, l'innovation est en décalage ou en confrontation avec les modèles de sociabilité en place (exemple de l'expérience Télétel 3V qui, en attribuant l'objet technique au chef de famille, a fait naître des volontés d'accaparement de l'objet qui se sont manifestées sous la forme de conflits parent - enfant notamment).

Enfin, les concepts d'identité passive ou active font référence au modèle de l'utilisateur inscrit dans l'innovation: l'identité active permet à l'utilisateur de s'inventer une identité (exemple des messageries télématiques permettant la fuite de l'identité sociale et l'emprunt d'une nouvelle) ou d'affirmer la sienne à travers l'usage (exemple du magnéscope qui permet de personnaliser son programme et de s'affirmer au sein de l'identité familiale); l'identité passive réfère à l'utilisateur idéal auquel doit correspondre l'utilisateur: celui-ci n'a d'autre choix de l'accepter ou de la rejeter. L'exemple du système de domotique cité par Mallein et Toussaint est révélateur du poids des significations sociales associées à l'usage de l'objet technique en question; en effet, la brochure qui accompagnait le dispositif présentait le produit sous la forme d'un serviteur de maison: « Nestor (...) gardera la maison (...) de Madame et Monsieur » quand ceux-ci « skieront en Haute-Savoie ». Or, ce dispositif s'adressait à une population habitante de HLM^[5] composée surtout de familles monoparentales et aux revenus très modestes. Le système a été rejeté par certains usagers qui ont déclaré que "ce système n'était pas pour eux" (ibid., p.328).

La grille développée par Mallein et Toussaint possède une valeur heuristique certaine. Elle nous

semble utile pour évaluer le succès ou l'échec d'une innovation et peut même permettre de formuler quelques prévisions. Toutefois, son plus grand intérêt réside dans les différentes dimensions à prendre en compte dans l'étude des dynamiques d'appropriation qu'elle a pu mettre à jour. L'analyse en terme de phénomènes d'hybridation ou de substitution permet de conserver dans l'analyse le rôle des caractéristiques des objets techniques (évacuées dans certaines études); les concepts d'identité active *versus* passive permettent de dégager le rôle des modèles de l'usager inscrits dans les objets techniques; les processus de banalisation *versus* d'idéalisation ou évolution sociale *versus* révolution sociale incitent à re-situer les pratiques dans la construction des modes de vie et à porter attention aux discours entourant les innovations.

▲ 7.1.2.1. Les constructions identitaires

La problématique des significations d'usage n'est pas mobilisée uniquement dans l'étude des usages sociaux des nouvelles technologies. Proulx et Laberge (1995) notamment, se sont attachés à l'analyse des processus de construction identitaire des publics à travers les significations d'usage de la télévision. Ils ont montré ainsi que les significations attribuées aux médias et aux messages présents dans l'environnement domestique contribuaient à la constitution d'une identité familiale au quotidien. A partir d'entrevues sur le mode du récit de vie, l'analyse des pratiques a révélé la fabrication d'une culture familiale, bâtie autour de styles d'interactions particuliers, d'habitudes et de rituels d'organisation ainsi que d'habitude de consommation, qui porte également les traces du contexte social dans lequel les pratiques prennent place (Proulx et Laberge, 1995, p.138).

Cette recherche a également permis de rendre compte du rôle important des usages médiatiques (télévisuels en particulier) dans la construction des modes d'organisation de la sociabilité familiale: « l'usage domestique des médias participe à la construction et au renforcement d'une "ambiance familiale" - et donc, d'une certaine manière, de l'identité familiale - à travers le développement de ce que nous appelons la culture télévisuelle propre à l'histoire particulière d'une famille donnée » (ibid., pp.124-125).

Sur le plan méthodologique, Proulx et Laberge ont adopté une perspective ethno-sociologique; c'est en effet à partir du regard porté par les usagers sur leur propres pratiques que les analyses ont été effectuées. En partant des trajectoires personnelles d'usage des différents membres de la famille^[6], ces auteurs ont cherché à saisir la construction de l'histoire du groupe familial en matière de pratiques télévisuelles. Les dimensions suivantes ont été abordées: les effets générationnels (constitution de sous-groupes distinguant les enfants des parents ou des adolescents), les phénomènes de reproduction "héréditaire" dans les usages médiatiques, les rapports de pouvoir à travers les *patterns* d'usage, le rôle des contenus dans l'initiation des conversations entre les différents membres ou encore l'assimilation de valeurs diffusées par la télévision.

▲ 7.1.2.2. Le continuum de pratiques

Dans son article intitulé « Médias: éléments pour l'étude de la formation des usages », Gilles Pronovost aborde lui aussi les phénomènes inter-générationnels et examine la formation des usages à travers l'itinéraire biographique des individus (1994, p.382). Il montre que l'examen des rapports entre les générations - à la fois lors de l'introduction des objets techniques et lors de leur utilisation - permet d'expliquer certains phénomènes; par exemple: l'arrivée d'une nouvelle technologie peut venir perturber les rapports d'autorité et de pouvoir entre les différents membres de la famille. Pronovost constate par ailleurs que les différences de goûts et d'habitudes entre les générations participent de l'individualisation des pratiques médiatiques et de la multiplication des dispositifs.

L'autre dimension d'étude privilégiée par Pronovost est l'intégration des usages dans les activités existantes et dans des temporalités spécifiques. Il situe d'emblée l'étude des pratiques médiatiques dans

le cadre plus large des pratiques culturelles et examine la formation des usages sociaux à travers « l'ensemble des processus sociaux par lesquels les acteurs en viennent à structurer leur rapport au temps et à l'espace » (ibid., p.379). Les usages sont définis sur un *continuum*, allant des usages déjà structurés (exemples des pratiques de lecture ou télévisuelles) aux usages en voie de formation (exemples de la télévision interactive). Selon Pronovost, « [...] les usages sociaux des médias demandent à être insérés dans un *continuum* empirique, renvoyant non seulement à une diversité d'objets - téléviseur, magnétoscope, décodeurs sophistiqués (prescrivant eux-mêmes des modalités spécifiques d'appropriation), mais également à un *continuum* historique faisant en sorte qu'un usage structuré, par exemple, en vienne à être déstabilisé, puis recomposé sous d'autres formes » (ibid., p.382). Ainsi, il distingue un *continuum* empirique d'usage sur lequel viennent s'articuler les usages de la télévision, du magnétoscope et de la télévision interactive. Dans le même ordre d'idées, Chambat parle de « filières d'objets » (dont la chaîne audiovisuelle ou la péritéléphonie constituent deux exemples) et de « filières d'usages » (1994a, p.259).

L'introduction de la temporalité dans le questionnement des usages sociaux permet également à Pronovost de distinguer différents types de rapport au temps selon les technologies: la télévision « meuble le temps », l'usage du magnétoscope permet sa planification, et l'ordinateur l'optimise (ibid., p.387). Selon Pronovost, il semble que l'on assiste au développement de stratégies et de tactiques conduisant à une plus grande planification du temps.

▲ 7.1.2.3. La socialisation des techniques

Dans une orientation similaire, un certain nombre d'études effectuées par des chercheurs britanniques ont été menées sur l'analyse de la socialisation des médias ou des technologies en contexte domestique (Morley, 1986, 1992; Silverstone, 1989, 1992). Ces recherches ont permis de comprendre la dimension sociale des usages des médias ou des technologies dans une perspective culturelle, notamment en mettant en évidence le fait que la façon dont les gens utilisent les médias est tributaire du processus de socialisation propre à chaque famille, qui témoigne lui-même de son inscription dans un contexte social, économique et politique particulier. Dans cette perspective, les valeurs, les attitudes et les styles de vie occupent une place importante dans l'analyse.

Le projet intitulé *The Household Uses of Information and Communication Technologies*, mené conjointement par Silverstone, Morley, Dalhberg et Livingstone (1989), s'inscrit dans la continuité des travaux effectués sur la réception télévisuelle dans la tradition des *Cultural Studies* mais élargit l'analyse à l'ensemble des technologies qui composent le foyer, incluant la télévision. Ce projet a impliqué une re-contextualisation de l'étude de la consommation de la télévision dans un cadre socio-technique et culturel plus vaste, et un engagement substantiel dans un travail empirique ethnographique, susceptible de permettre la compréhension de la complexité du phénomène de la réception.

L'objectif de ce projet visait à mieux comprendre les dynamiques de domestication des technologies - autrement dit leur incorporation dans les foyers au quotidien - ainsi que la façon dont chacune des familles gérait son univers économique, social et technologique. Dans cette approche, les significations de la télévision sont comprises comme les propriétés émergentes des pratiques contextualisées de réception et les pratiques sont envisagées comme étant constituées à l'intérieur d'environnements micro-sociaux formés par la famille et les interactions qui y prennent place.

Ces travaux ont permis de comprendre les rapports des usagers aux objets techniques qui peuplent les foyers sous l'angle de leur « culture technologique » (Silverstone et al., 1989, 1992). Cette culture technologique comporte trois dimensions: (a) l'héritage technologique, qui renvoie à l'ensemble des attitudes et des connaissances relatives aux technologies transmises par la famille; (b) la carrière technologique, qui s'étend au delà du milieu familial et qui renvoie aux rapports cumulés de l'individu

avec les technologies; et (c) la compétence technologique, qui renvoie aux attitudes et aux connaissances que l'individu mobilise lorsqu'il est en contact avec les technologies; cette troisième dimension englobe les deux premières.

La conceptualisation du foyer comme une "économie morale" - *the moral economy of the household* - (Silverstone et al., 1992) permet de comprendre l'usage des objets techniques au foyer dans sa relation avec le monde extérieur. Le foyer est une « économie » au sens où il participe - via ses membres - à une activité de consommation, et il est une économie « morale » au sens où cette activité de consommation est informée par des goûts, des connaissances etc., eux-mêmes tributaires des histoires des différents membres, des règles de fonctionnement du foyer, etc. Les objets techniques sont perçus comme étant à la fois modelés et modelants, ils acquièrent leurs significations à travers leur appropriation et participent au processus de création sociale.

L'intérêt des recherches sur les processus de socialisation des technologies domestiques est d'avoir permis une observation approfondie de leur usage, grâce à l'utilisation de méthodes ethnographiques notamment, afin de restituer leur appropriation dans le cadre de la culture matérielle et symbolique du ménage. Cependant, ces études s'inscrivent avant tout dans les problématiques de la réception télévisuelle, sans prise en compte des spécificités interactives des nouvelles technologies qui apportent avec elles certains modes d'usage particuliers. Toutefois, elles ont le mérite d'avoir été les premières à conceptualiser le média télévision comme une technologie domestique insérée dans un contexte déjà peuplé d'objets techniques, dans lequel prennent place des dynamiques d'interactions entre les membres du foyer qui organisent leurs rapports aux différentes technologies.

▲ 7.1.2.4. L'imaginaire technique et le rôle des représentations

Les discours qui accompagnent les innovations portent très souvent la marque du déterminisme technique; la technique se voit conférée des valeurs intrinsèques (progrès, modernité, etc.) et est présentée comme le remède aux maux de la société les plus divers. L'analyse de ces discours ne permet en rien d'expliquer l'usage social d'une technologie, mais elle permet en revanche de montrer en quoi ces discours participent de la construction de l'identité des objets techniques et comment ils contribuent à la construction d'une certaine image des usagers. Les phénomènes d'idéalisation de la technique mis en avant par Mallein et Toussaint (1994) sont, en partie du moins, mis en place à travers les multiples discours - généralement emphatiques - précédant les implantations.

Les recherches de Jean-Guy Lacroix (1994) sur les discours mobilisés lors du lancement du système de télévision interactive Vidéoway au Québec ont bien montré les mécanismes de ces procédés d'idéalisation. À partir d'un corpus de documents audiovisuels et écrits, Lacroix (1994) a étudié la stratégie de mise en marché des promoteurs de Vidéoway via une analyse des discours entourant l'implantation du système. Il a mis à jour trois types de discours: un discours prospectif (à l'oeuvre dans la documentation officielle), un discours promotionnel (dans les documents publicitaires) et un discours prescriptif (dans les modes d'emploi et guides d'accompagnement du système). Cette étude a permis de mettre en relief les différentes valeurs auxquelles ces discours font appel, et qui correspondent aux valeurs fondamentales de la civilisation occidentale: liberté, individualité, démocratie, progrès, modernité, etc. Selon Lacroix, ces discours contribuent à « la consolidation de la représentation sociale des NTIC et à la formation des usages sociaux », même s'il reconnaît que « ce sont eux [les usagers] et les usages sociaux en place, en dernière instance, qui favorisent ou empêchent l'implantation et la généralisation des innovations techniques autant que la domination d'une innovation, d'une entreprise, d'une filière technologique ou d'une logique industrielle » (Lacroix, 1994, p.146).

Plus largement, le rôle de l'imaginaire technique doit être compris dans un contexte de profusion des innovations technologiques, où la société de consommation aurait laissé la place à la société de la

communication. La figure d'un usager "hyper-actif", "libre" et "autonome" mise en avant dans les discours, laisse percevoir toute l'importance de la charge symbolique dont sont investis les objets technologiques et témoigne de la prégnance des mythes reliés à une technique salvatrice dans les représentations collectives. L'idéologie de la technique ou de la communication (Breton et Proulx, 1989) peut servir de cadre interprétatif pour l'analyse de ces discours. Cette dimension d'analyse permet également, comme nous l'avons montré précédemment, de mieux comprendre en quoi l'imaginaire technique participe à la création des significations d'usages dans les processus d'innovation, notamment dans la constitution des cadres de référence dans lesquels s'inscrit l'objet technique; toutefois, il reste qu'elle ne suffit en rien à la compréhension des pratiques effectives constatées.

Pour conclure, dans les termes de l'appropriation sociale des médias ou des technologies, cette problématique articulée autour des significations d'usage permet de comprendre l'appropriation comme un processus de création de sens, dans et par l'usage, dans toute sa dimension sociale; ce que ne permettaient pas les recherches effectuées dans le paradigme de la diffusion par exemple.

▲ 7.2. Les technologies domestiques et l'évolution des modes de vie

Les pratiques de télétravail ou d'apprentissage à distance apportent avec elles des possibilités nouvelles de gestion des activités au quotidien. Par ailleurs, les phénomènes de convergence technologique, amorcés par les premiers systèmes de domotique et réactualisés avec l'arrivée des ordinateurs multimédias et des projets de terminaux domestiques branchés sur les réseaux (*network computers*, *Web TV*), posent la question de la convergence de pratiques *a priori* différentes (Chambat, 1994a, p.259). En effet, pour prendre l'exemple de la domotique, ces systèmes "intégrés" impliquent l'effacement des distinctions entre les produits blancs (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, etc.) et les produits bruns du salon (téléviseur, chaîne hi-fi, magnétoscope, etc.), et supposent ainsi une convergence de pratiques différentes: pratiques reliées au travail ménager et pratiques reliées aux loisirs (Chambat, 1992, p.101). Les échecs des premiers projets des années 80 peuvent peut-être s'expliquer dans cette convergence artificielle de pratiques.

L'usage ne peut être réduit à la seule manipulation de l'objet technique: il a une « épaisseur sociale ». L'approche de l'appropriation sociale des technologies a permis de dépasser l'étude du rapport strict de l'utilisateur à l'objet technique, pour élargir l'analyse à la prise en compte de la place qu'occupent les pratiques dans les modes de vie. Dans cette perspective, les pratiques sont appréhendées comme faisant partie intégrante de la vie quotidienne, elles viennent s'y intégrer en même temps qu'elles la transforment.

▲ 7.2.1. Le remodelage des frontières entre les sphères publique et privée

La plupart des recherches qui s'inscrivent dans cette problématique se sont attachées à l'étude de la recomposition des distinctions traditionnelles entre les sphères publique et privée face aux possibilités offertes par les nouveaux outils de communication de transgresser les frontières temporelles et spatiales. Les recherches se distinguent en fonction des niveaux d'analyse qu'elles privilégient: études empiriques sur des cas d'innovation tels que la téléphonie mobile (Sammer et Combès, 1994), le Minitel (Toussaint, 1992) ou la micro-informatique domestique (Santerre, 1988; Proulx et al, 1988); réflexions théoriques sur les questions liées aux bouleversements des rapports au temps et à l'espace (De Gournay, 1992).

La télématique offre un terrain d'étude privilégié pour traiter de la problématique reliée au remodelage des espaces public et privé. En effet, cette nouvelle technologie pose à la fois la question de son intégration dans l'espace domestique et celle de la recomposition des frontières entre les différents

espaces qu'elle implique. Qu'il s'agisse du Minitel français ou des systèmes de télévision interactive tel que Vidéoway au Québec, ces objets techniques offrent des possibilités nouvelles qui combinent des usages ludiques et instrumentaux, l'accès à de l'information du domaine public à partir du domicile ou la possibilité de communiquer avec d'autres personnes. Yves Toussaint (1992) a traité de cette problématique dans son étude sur le Minitel. Selon lui, la télématique vient bouleverser les rapports établis entre les sphères publique et privée dans la mesure où elle « permet à partir du territoire domestique privé de communiquer, selon les modalités nouvelles d'une écriture sur l'écran, tant avec les institutions et des services constitutifs de l'espace public qu'avec des personnes privées connues ou anonymes » (Toussaint, 1992, p.128).

Toussaint considère la notion d'espace public comme « configuration spatiale et comme ordre social, selon le modèle de la rue ou celui de la conversation. » (ibid., p.127). Il explique l'appropriation (ou la réappropriation) du Minitel à ses débuts, par une réorganisation des frontières entre l'espace privé et l'espace public. Les usages « prescrits » du Minitel visaient la modification des déplacements - physiques - de l'utilisateur dans l'espace public en offrant un accès continu à de l'information sous forme de banque de données, directement depuis le domicile. En fait, les usagers se sont appropriés le Minitel en en faisant un outil ludique d'échange et de rencontre interpersonnelle, et cette appropriation s'est réalisée sur un mode restrictif, en utilisant peu de services (ibid., p.129). Pour reprendre le modèle de Marc Guillaume (1989, cité dans Toussaint, 1992, p.129), le Minitel s'est développé selon le modèle de la contagion (de proche en proche) et non d'irradiation (depuis le centre à un ensemble).

Toussaint explique cette utilisation restrictive du Minitel comme l'expression de la peur suscitée par cet espace public à portée de main: « Qu'il soit fonctionnel (consultation en vue d'obtenir un service, d'effectuer une transaction, d'obtenir des informations ciblées, etc.), qu'il soit personnel ou ludique, l'usage restrictif et sélectif vise à se protéger d'un espace public déstructuré ou perçu comme tel » (ibid., p.130). Devant une telle profusion d'information, les usages se sont limités à la consultation de quelques services uniquement pour retrouver un « certain ordre dans l'espace public dont les repères traditionnels se sont trouvés bousculés par son intrusion dans l'espace privé » (ibid.). Toussaint nomme cet usage restrictif « un processus de domestication de la technique conciliant à la fois l'instrumentalité de l'outil qui justifie qu'on ne le mette pas au placard et le maintien de l'intégrité de l'espace privé qui serait, sinon, menacé par l'intrusion des sollicitations, des services propres à l'espace public. » (ibid.).

Cette question des usages restreints du Minitel auprès du grand public vaudrait la peine d'être examinée dans le cas d'Internet. On retrouve en effet les mêmes angoisses - du moins dans les discours - liées à l'intrusion de l'espace public (la rue) dans l'espace domestique (la maison). De la même façon que les messageries roses sur le Minitel, les possibilités de communication et de circulation d'informations offertes par l'Internet viennent bouleverser la distinction entre les espaces individuels (intimes) et collectifs (publics). Tout nouveau média est perçu comme un « cheval de Troie technologique » pour reprendre l'expression de Toussaint, qui apporte avec lui des angoisses, signes d'une « tension entre des aspirations à une certaine modernité et les craintes qu'elle suscite. » (ibid., p.131).

Le bouleversement des rapports entre les sphères publique et privée débouche également sur des nouvelles formes de rapport au temps et à l'espace. L'utilisation des ordinateurs à domicile gomme les frontières entre les temps de travail et temps de loisirs, et l'accès à de l'information du domaine public est rendu possible depuis le domaine privé. Parallèlement, on assiste à un développement du travail dit autonome, autrement dit, à la tâche, avec l'utilisation des ordinateurs à domicile connectés à des réseaux informatiques. Les technologies mobiles ou portables (téléphone, micro-ordinateur, baladeur), de même que les technologies accessibles à distance (boîte vocale, répondeur téléphonique, courrier électronique) ne font qu'amplifier ce phénomène de brouillage. Ces pratiques se situent dans « l'entre-deux des espaces public et privé » (Jouët, 1993a, p.113). Josiane Jouët parle d'« un double mouvement spatial qui conduit à la fois à transporter son univers privé dans l'espace public et à accéder

à l'espace public à partir de chez soi. » (ibid.).

De la même façon, les possibilités de communication en tout temps permises par le téléphone, la télécopie ou plus récemment par la connexion à des réseaux informatiques font éclater les contraintes temporelles. Ainsi, les transactions bancaires effectuées depuis le domicile affranchissent des contraintes liées aux horaires d'ouverture. C'est dans ces nouveaux rapports au temps et à l'espace que le développement des nouveaux outils de communication contribue à l'évolution des modes de vie. Cependant, cela ne sert en rien la cause du déterminisme technologique qui voit dans ces "technologies de l'avenir" le moteur de l'évolution de la société. Selon Jouët, ces nouvelles technologies ne viennent que se greffer sur des changements en cours en les accentuant. Les transformations des structures familiales qui conduisent à la formation de ménages de petite taille, la mobilité accrue des personnes, les aspirations à davantage d'indépendance et d'autonomie, etc., contribuent à accentuer les pratiques permettant de « relier les gens » (ibid., p.114).

▲ 7.2.2. La technicisation de la relation de communication

Face à une communication de plus en plus médiatisée par la technique, certains discours évoquent une « technicisation » de la relation de communication. Selon Josiane Jouët, on observe en effet une « technicisation de l'action » qui se traduit par des incidences cognitives et l'élaboration de nouveaux modes de faire. Les technologies à composantes informatique et interactive, qui meublent les foyers de façon croissante, apportent avec elles « une nouvelle posture de relation aux outils de communication » (1993a, p.117). En effet, La relation qu'un usager entretient avec un dispositif technique est fonction, comme le souligne Jouët, de son contenu technique et de son niveau d'interactivité. Le micro-ordinateur, par exemple, demande la présence continue et active de l'usager pour fonctionner, à la différence d'autres dispositifs comme la télévision, la radio ou le magnétoscope, qui demandent seulement qu'on les mette en marche. Ce que Jouët appelle « la posture interactive », est très différente.

D'autre part, à la différence des premiers appareils électriques qui sont venus s'intégrer dans les foyers (réfrigérateur, lave-linge, etc.), qui inscrivaient leur relation aux usagers sur un mode instrumental impliquant l'apprentissage de quelques fonctions seulement, les médias (télévision, radio) et maintenant les technologies interactives (télévision interactive, ordinateur branché sur les réseaux) offrent une gamme complexe d'usages dont la mise en oeuvre implique la manipulation de touches multiples, dans un ordre précis, qui relève de l'exécution d'une procédure informatique. Les premières utilisations du magnétoscope ou des chaînes hi-fi ont montré les difficultés éprouvées par les usagers dans l'exploitation des possibilités de programmation offertes par ces outils. (Ce sont d'ailleurs les enfants présents au foyer qui ont, le plus souvent, montré le fonctionnement des ces appareils à leurs parents).

Ainsi, il semble que « les principes de programmation et de logique séquentielle sont désormais inscrits dans les modes d'emploi des appareils courants et sont devenus, à travers l'expérience empirique, partie intégrante des schèmes mentaux d'un grand nombre d'usagers » (Jouët, 1990, cité dans Jouët, 1993a, p.102). Dans ce contexte où les modes de communication semblent s'inscrire dans un paradigme informatique, peut-on pour autant parler d'une culture technique en formation ? Josiane Jouët préfère parler d'une « acculturation technique » et de « traits techniques » repérables, qui viennent enrichir la culture des usagers, et qui contribuent à la formation de savoir-faire de nature informatique de façon informelle dans l'ensemble des activités de communication courantes (1993a, p.103).

Selon Jouët, le rapport avec ces technologies interactives n'en est pas seulement un de manipulation; en effet, au-delà du rapport concret qu'implique leur utilisation, les valeurs qu'elles intègrent contribuent à façonner des modes opératoires et des comportements nouveaux. Les valeurs de rationalité et de performance notamment, dont les technologies sont porteuses, se retrouvent au quotidien. La télématique par exemple, permet de réaliser des opérations (réservation, renseignement, etc.) qui sont désormais formalisées et standardisées, l'usage du guichet bancaire automatique est banalisé, l'achat de

billet via des machines automatiques est de plus en plus répandu. L'agenda électronique prend en charge une partie de la gestion du quotidien, le téléphone se souvient des numéros de téléphone à notre place, le répondeur enregistre les messages en notre absence, etc. L'usager attend ainsi de ces technologies toute l'efficacité dont elles portent la marque: « l'objet technique devient le partenaire qui garantit l'ordre tandis que le mode de vie intègre en retour les valeurs de performance véhiculées par la technique (gain de temps, productivité, rigueur). » (ibid., p.104).

Cependant, si « [...] l'outil utilisé structure la pratique, [...] les mobiles, les formes d'usages et le sens accordé à la pratique se ressource dans le corps social » (ibid., p.101). Jouët souligne le fait que même si les pratiques témoignent d'une pénétration des valeurs portées par ces objets techniques, « elles ne se conforment pas à des modèles d'utilisation rationnelle » (ibid., p.105). Les modes de faire développés restent singuliers et propres à chaque usager. Dans cet ordre d'idées, les technologies interactives peuvent être perçues comme des organisateurs de l'action dont les pratiques révèlent l'empreinte du social (Jouët, 1992, p.375).

▲ 7.2.3. La question du lien social

Cette « médiation technique » à l'oeuvre dans le procès de la communication renforce la crainte d'une perte de sociabilité dans les relations. Si les pratiques médiatiques sont de plus en plus individualisées, celles qui concernent les nouveaux outils de communication contribuent à accentuer ce phénomène. Toutefois, elles s'inscrivent dans un mouvement plus vaste d'individualisation dans les modes de vie que les recherches sur les médias de masse avaient, d'ailleurs, déjà mis en relief. Il reste qu'à la différence des pratiques individualisées de la télévision par exemple, celles permises par les possibilités de communication via les réseaux favorisent la mise en oeuvre de la subjectivité: « les logiciels n'énoncent rien, ils dialoguent » (Jouët, 1993, p. 107.). Les travaux de Sherry Turkle (1986, cité dans Jouët, 1993a) sur les usages de l'ordinateur ont montré en particulier les projections psychologiques et affectives dans la machine. (On retrouve ici toute la pertinence de la notion de simulacre introduite par Pierre Schaeffer dans sa définition des « machines à communiquer »).

Selon Jouët, cette mise en oeuvre de la subjectivité par le biais des technologies interactives de communication n'est pas dénuée de projections sociales. Les messageries conviviales, et plus récemment les groupes de discussion sur l'Internet visent à former des micro-communautés. Perriault avait également mis l'accent sur les fonctions de contact assurées par ces technologies de communication: « ce qui frappe dans les pratiques, c'est qu'elles visent avant tout le contact; dans bien des cas, entendre est plus important qu'écouter, voir que regarder, atteindre plus qu'échanger » (1989, p.229). L'ordinateur est pris comme exemple: « Dans la sphère des usages que l'on pourrait qualifier de non professionnels [...] [l'ordinateur] est moins machine à calculer que machine à créer des liens sociaux » (ibid., p.138).

La recherche du lien social semble toujours présente dans l'utilisation de ces technologies, ce que « l'individualisation dans l'emploi des technologies informatiques et le caractère subjectif de leurs usages ont souvent occulté » (Jouët, 1993a, p.111). Ainsi, par le biais du recours croissant aux technologies interactives de communication, on assisterait à une « production du lien social qui conjugue l'expression de la subjectivité et le rattachement à la collectivité » où les pratiques témoignent « d'un désir d'accomplissement personnel [...] [qui s'accompagne] de l'élaboration de nouvelles formes d'échange social » (ibid., p.115).

Pour conclure, les questions des formes de sociabilité, du lien et du contrôle social sont interpellées par ces déplacements entre les sphères publique et privée. Les projets de domotique ou ceux, à caractère privé, d'« autoroute électronique au foyer » (tel le projet UBI au Québec [\[7\]](#)) suscitent des analyses critiques qui dénoncent le repli domestique ou cette « forme technique du coma » (Virilio, 1990, cité dans Chambat, 1992, p.106) qu'est l'interactivité domestique, et réveillent la peur du contrôle social.

Ces analyses traduisent bien toute l'appréhension et les craintes dont sont entourées les innovations techniques, mais incitent également à poser un regard critique sur le développement de ces nouveaux outils, qui semble pris, le plus souvent, comme allant de soi.

Ces dernières considérations nous amènent à aborder les problématiques qui interrogent les figures de l'utilisateur actif et privé portées par les nouvelles technologies, et qui abordent plus directement les questions liées aux formes de sociabilité, au lien social, mais également celles liées au rapport de domination entre la technique et l'utilisateur, entre le consommateur et le citoyen ou encore entre les logiques d'offre et les logiques d'usage.

▲ 7.3. L'utilisateur actif, autonome, et privé: consommateur ou citoyen?

À la suite de de Certeau (1980), les recherches qui se sont attachées à l'étude de l'appropriation des technologies ont révélé la figure d'un utilisateur actif, rusé, capable de créer ses propres usages. Ces études ont privilégié l'utilisation de méthodes ethnographiques afin de permettre l'observation fine des usages en situation. Cette perspective a marqué une rupture avec la sociologie des médias de masse dans la façon d'appréhender les utilisateurs. Ceux-ci sont passés en effet d'un statut d'audience passive et soumise à celui d'utilisateurs actifs - que le caractère interactif de ces nouvelles technologies a contribué à renforcer (Chambat, 1994a, p.260). Il reste que les rapports de domination entre la technique et l'utilisateur font l'objet de débats souvent passionnés, qui révèlent des visions du monde antagonistes, dues en partie à la diversité des formations des chercheurs. Par ailleurs, à travers la figure d'un utilisateur actif et autonome se pose la question des enjeux des nouvelles technologies, notamment en ce qui a trait au projet sociétal dont elles sont porteuses.

Le modèle de de Certeau a été - et continue d'être - très discuté. Certains lui reprochent notamment de laisser intacte la sphère de la production, et par là, de faire preuve d'une forme de déterminisme social qui ne se préoccupe que des « tactiques » des pratiques sans tenir compte des « stratégies » de l'offre. Lacroix et al. (1993) quant à eux, s'attachent précisément à la sphère de la production et rejettent cette idée d'une autonomie des utilisateurs en considérant que les usages sont d'abord des réactions à l'offre. D'après Lacroix, « c'est l'offre qui amorce le processus d'implantation et de généralisation des NTIC, y compris en ce qui a trait à la formation des usages sociaux de ces technologies. Cela ne veut pas dire pour autant que les consommateurs n'ont aucune influence sur le processus d'informatisation sociale. [...] Rappelons toutefois que l'action des utilisateurs ne se manifeste qu'en réponse aux propositions des promoteurs industriels et des marchands. » (1994, p.146).

Serge Proulx a montré dans sa « lecture de Michel de Certeau » (1994), comment les ruses et les tactiques attribuées aux utilisateurs pouvaient être récupérées par les producteurs, et par là, combien le pouvoir de résistance culturelle des utilisateurs pouvait être limité. Les phénomènes de *zapping* par exemple, peuvent être considérés comme des tactiques des téléspectateurs, qui réussissent ainsi à se soustraire du programme imposé. Cependant, les producteurs ont contré ce phénomène en usant eux aussi de ruses, comme la programmation des séquences publicitaires de façon synchrone d'un canal à l'autre ou encore l'utilisation des mêmes acteurs dans les films publicitaires que ceux présentés dans le programme interrompu (Proulx, 1994, p.185). De la même façon, on a souvent présenté les messageries conviviales du Minitel comme une « tactique » d'usage réussie; c'est oublier qu'à court terme, les serveurs et responsables de réseaux les ont intégrées à leur stratégie commerciale (ibid., p.184). Ainsi, l'utilisateur ne peut résister à l'offre qu'à l'intérieur de ce qui lui est donné à voir, à entendre, ou à utiliser; autrement dit, l'utilisateur voit sa marge de manoeuvre limitée à la zone définie par les stratégies des acteurs producteurs (Proulx, 1996).

La notion d'interactivité est au centre du débat sur l'autonomie de l'utilisateur. Les mythes qui l'entourent

participent des discours prophétiques à l'égard des nouveaux outils de communication. Il faut souligner que "l'activité" de l'utilisateur avait déjà été mise en avant dans les études sur la réception à travers la métaphore de la « réception active ». Cette notion a fait l'objet de nombreuses divergences et semble avoir perdu de son attrait conceptuel. Selon Proulx, cette conception contient deux idées contradictoires. D'une part l'idée que les individus ont une capacité de résistance culturelle limitée vis-à-vis de l'environnement dans lequel ils baignent; et d'autre part l'idée d'une liberté et d'un pouvoir dont ils seraient détenteurs (1996, p.10).

Ces considérations amènent Proulx à re-situer ce débat sur un terrain politique, en affirmant que « le chercheur [qui crédite cette thèse de la réception active] s'inscrit dans une vision libérale de la société définie essentiellement comme un lieu où chacun a toujours la liberté de choisir ce qui lui convient » (ibid.). Cette vision aboutit, de plus, à légitimer la domination de la figure de l'utilisateur consommateur. Dans leur « socio-politique des usages » (1994), Vedel et Vitalis s'inscrivent dans le même ordre d'idées. Ils dénoncent la prédominance de la figure du consommateur et plaident pour une reconsidération de celle du citoyen, notamment en mettant l'accent sur les enjeux - en terme de projets de société - reliés au développement des nouvelles technologies.

▲ 7.4. La socio-politique des usages

L'approche de la socio-politique des usages que proposent Thierry Vedel (1994) et André Vitalis (1994, sous la direction de) semble intéressante à plus d'un titre. Cette approche vise à intégrer dans une même analyse une réflexion de niveau macro-sociologique sur les stratégies d'offre et une analyse de type micro-sociologique sur les usages (aux sens de pratiques). Autrement dit, cette approche vise à fournir un cadre d'analyse permettant d'appréhender à la fois les processus d'innovation et ceux d'appropriation. Vedel situe son analyse « des usages des technologies dans la société » au croisement de quatre logiques: une logique technique et une logique sociale, qui s'articulent selon une certaine « configuration socio-technique », et une logique d'offre et une logique d'usage, dont les interactions sont analysées sur le plan des représentations (Vedel, 1994, p.28). Le croisement de ces quatre logiques spécifie des « rapports d'usage » propres à un système technologique donné, qui définissent à la fois un rapport à l'objet technique et un rapport social entre les différents acteurs.

À travers le concept de configuration socio-technique, Vedel cherche à prendre en compte les effets conditionnants (et non pas déterminants) de la technique sur les relations sociales en formation dans un processus d'innovation. Ces relations sont influencées par les caractéristiques intrinsèques de la technologie autour de laquelle elles s'organisent, qui définissent « un champ de contraintes et de possibles, un *modus operandi* plus ou moins flexible, et surtout un ensemble de problèmes pratiques ou organisationnels à résoudre » (ibid., p.29). Cependant, les contraintes propres à la technologie ne se manifestent que dans sa mise en oeuvre, tout comme les relations sociales n'existent que par la médiation technique. La logique sociale dont il est question fait référence au contexte social dans lequel se développe l'innovation: cadres réglementaires, schémas culturels, ressources des acteurs, etc.). Vedel suggère de comprendre la dynamique de développement de l'innovation technique comme un rapport constant entre une logique technique et une logique sociale.

Les interactions entre la logique d'utilisation et celle d'offre sont analysées dans les termes des représentations de l'utilisateur qui y sont mobilisées. Ces représentations renvoient d'une part à la dimension politique de l'interaction et d'autre part à sa dimension symbolique; autrement dit, aux représentations des usagers qui relèvent de l'expression politique d'intérêts, et à celles qui correspondent à la représentation mentale, cognitive. La distinction de la première dimension permet à Vedel de mettre l'accent sur la difficulté de représenter "les" usagers de façon institutionnelle (si l'on peut dire), qui constituent un groupe disparate, virtuel et qui parvient rarement à s'organiser en

association politique. La seconde représentation renvoie aux différentes images qu'ont les concepteurs des usages et des usagers (saisissables à travers l'étude des modes d'emploi, des conditions d'expérimentations, des discours, etc.) ainsi qu'aux représentations de la technologie développées par les usagers.

Sur le plan méthodologique, l'analyse en termes de configurations socio-techniques revient à découper un processus d'innovation en une série de moments (sortes d'arrêt sur images) correspondant aux ruptures fondamentales de son déroulement. Vedel définit ces moments comme des « cristallisations arbitraires », prenant place à des périodes où les relations sociales autour de la technologie parviennent à une stabilité provisoire qui les rend plus visibles et observables (ibid., p.30). Se pose ici la question de la pertinence des critères de sélection de ces moments.

Pour conclure, la socio-politique des usages vise à la fois l'étude de l'offre technique (à travers sa structuration économique et les politiques des acteurs) et celle des usages et des pratiques en situation. Vedel précise d'ailleurs l'éventail des techniques susceptibles d'être mobilisées: « [...] de l'ethnométhodologie pour l'étude des usages et de leur signification, à l'analyse sémiologique pour l'étude des discours d'accompagnement, jusqu'à l'analyse stratégique pour saisir les jeux d'acteurs. » (ibid., p.32). Cependant, il reste que rien n'est dit sur la façon de relier les deux niveaux d'analyses. En effet, les deux dimensions de cette approche relèvent de deux niveaux de réflexion et d'investigation habituellement disjoints: la première implique une réflexion sur un niveau macro-social et semble plus proche d'une analyse en terme d'économie politique, tandis que l'autre implique des analyses privilégiant les méthodes ethnographiques ou micro-sociologiques. Comment lier les deux niveaux au sein d'une même analyse ?

▲ Conclusion

Tout au long de ce texte (cf. la première et la deuxième partie), nous avons présenté et différencié les diverses approches théoriques en sociologie des usages en fonction d'une part de leur objet d'étude, et d'autre part, du moment d'investigation qu'elles privilégient: processus d'innovation, de diffusion, d'appropriation, de formation des usages. L'approche de la diffusion s'attache à constater puis expliquer les disparités en termes de taux d'équipement et de pratique, l'approche de l'innovation s'intéresse à la dimension sociale du processus d'innovation technique, et l'approche de l'appropriation étudie les processus de formation des usages et les pratiques. Cette présentation séquentielle correspond à la façon dont les recherches se sont organisées historiquement et révèle également les tendances dominantes en matière de recherche telles qu'elles sont apparues ces dernières années.

L'ensemble des recherches réalisées dans le domaine se caractérise par un éclatement des objets de recherches et des problématiques, auxquels s'ajoutent des variations importantes tant sur le plan théorique que méthodologique. Coudray et Jouët (1990, cité dans Chambat, 1994a, p.250) ont montré l'absence de paradigmes acceptés par la communauté des chercheurs et l'absence de données fiables en ce qui concerne les recherches sur les technologies de communication. Chambat a relevé l'importance en nombre des recherches et souligné leur caractère éclaté. Il parle d'une « mosaïque où les controverses l'emportent [...] sur le caractère comparatif et cumulatif des travaux » (1994a, p.250). Ce travail de synthèse témoigne de la variété et du dynamisme des études théoriques ou empiriques réalisées dans ce domaine depuis une quinzaine d'années. À l'heure où les technologies dites d'information et de communication sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus présentes dans les discours, les recherches sur les usages qui en sont faits trouvent, plus que jamais, toute leur pertinence.

▲ Notes

[1] Nous aborderons dans ce texte seulement les recherches portant sur l'étude des usages des

technologies dans le milieu domestique par opposition au milieu professionnel.

[2] Voir TIS et Réseaux, *Dix ans de vidéotext*, 2(1), 1989.

[3] La thèse développée par Michel de Certeau a fait (et continue de faire) l'objet d'interprétations controversées, en particulier en ce qui concerne la place qu'occupe la sphère de la production dans son analyse de la "consommation" des usagers au travers d'activités de "bricolage" et de "création". De notre point de vue, de Certeau n'occulte pas l'importance du monde de la production dans son approche mais prend au contraire comme point de départ le "quadrillage des consommateurs par le système des produits" (1990, pp. xliii-xliv).

[4] Citons notamment l'expérimentation Télétel 3V pilotée par France Télécom, qui a eu lieu entre 1981 et 1983 à Versailles, Val-de-Bievre et Vélizy. Il s'agissait du premier projet d'implantation de la télématique auprès du grand public français. (Cité dans Mallein et Toussaint, 1994, p.331).

[5] Les HLM sont des habitations à loyer modéré affectées aux ménages ayant de faibles revenus.

[6] Les "trajectoires personnelles d'usage" dont il est question se rapprochent de ce que Rogge appelle les *medias carriers* de l'utilisateur. Voir : Rogge J. U. (1989).

[7] Le projet UBI (Universalité - Bidirectionalité - Interactivité) est un projet d'autoroute électronique au foyer développé au Québec qui visait à offrir l'accès à de multiples services interactifs à partir du téléviseur via le réseau câblé. UBI a fait l'objet d'une expérimentation de grande envergure dans la région du Saguenay au Québec ; cependant, le projet a connu des difficultés de plusieurs ordres (technique, stratégique, etc.) et a été abandonné au bout de quelques mois d'expérimentation.

▲ Bibliographie

AKRICH, Madeleine. 1993a. « Les formes de la médiation technique », *Réseaux*, 60, 87-98.

AKRICH, Madeleine. 1993b. « Les objets techniques et leurs utilisateurs. De la conception à l'action », *Raisons Pratiques*, 4: 35-57.

BÉLANGER, Pierre. 1992. *Le système Vidéoway - Les modalités d'adoption d'un système interactif de télévision*, Thèse de doctorat inédite, Département de communication, Université de Montréal.

BARDINI, Thierry. 1996. « Changement et réseaux socio-techniques: De l'inscription à l'affordance », *Réseaux*, 76, 126-155.

BOULLIER, Dominique. 1994. « Construire le téléspectateur: récepteur, consommateur ou citoyen », dans *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages*, sous la direction de A. Vitalis, Rennes: Éditions Apogée, 63-74.

BOULLIER, Dominique. 1989. « Du bon usage d'une critique du modèle diffusionniste: discussion-prétexte des concepts de Everett M. Rogers », *Réseaux*, 36: 31-51.

BRETON, Philippe, PROULX, Serge. 1989. *L'explosion de la communication*, Paris/Montréal: La Découverte/Boréal, 1989.

CARON, André H., GIROUX, Luc, DOUZOU, Sylvie. 1985. « Diffusion et adoption des nouvelles technologies: le micro-ordinateur domestique », *Canadien (CANADIAN) Journal of Communication*, 11(4): 369-389.

CARON, André H. 1994. « La domestication d'une nouvelle technologie de communication: le système Vidéoway », dans *Les autoroutes électroniques - Usages, droits et promesses*, sous la direction de D. Poulin, P. Trudel et E. Mackay, Montréal: Les éditions Yvon Blais, Université de Montréal.

CERTEAU (DE), Michel. 1980. *L'invention du quotidien*, Paris: UGE (réédition 1990).

CHAMBAT, Pierre. 1994a. « Usages des TIC: évolution des problématiques ». *Technologies de l'information et société*, 6(3): 249-270.

CHAMBAT, Pierre. 1994b. « NTIC et représentation des usagers », dans *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages*, sous la direction de A. Vitalis, Rennes: Éditions Apogée, 45-59.

CHAMBAT, Pierre. 1992. « Technologies à domicile », *Esprit*, 186, 99-112.

COUDRAY, Sylvie, JOUËT, Josiane. 1990. *Les nouvelles technologies de communication: orientations de la recherche*, Études et documents d'information, 105, UNESCO.

FLICHY, Patrice. 1995. « L'action dans un cadre sociotechnique. Comment articuler technique et usage dans une même analyse? », dans *Les autoroutes de l'information, un produit de la convergence*, sous la direction de J.-G. Lacroix et G. Tremblay, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 405-433.

FLICHY, Patrice. 1995. *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales vers une nouvelle théorie de l'innovation*, Paris: La Découverte.

GIBSON, J. J. 1997. « The theory of affordances », dans *Perceiving, Acting, and Knowing. Toward an Ecological Psychology* sous la direction de R. Shaw et J. Bransford, Hillsdale, New Jersey: Lawrence Erlbaum, 67-82.

GOURNAY (DE), Chantal. 1992. « L'âge du citoyen nomade », *Esprit*, 186: 113-126.

GUILLAUME, Marc. 1989. *La contagion des passions*, Paris: Plon.

JOUËT, Josiane. 1993a. « Pratiques de communication et figures de la médiation », *Réseaux*, 60, 99-120.

JOUËT, Josiane. 1993b. « Usages et pratiques des nouveaux outils de communication », dans *Dictionnaire critique de la communication*, sous la direction de L. Sfez, Paris: PUF.

JOUËT, Josiane. 1990. « L'informatique sans le savoir », *Culture technique*, 21.

LACROIX, Jean-Guy, TREMBLAY, Gaëtan, PRONOVOST, Gilles. 1993. « La mise en place de l'offre et la formation des usages des NTIC. Le cas de Vidéoway et de Télétel », *Cahiers de recherche sociologique*, 21, 80-122.

LACROIX, Jean-Guy. 1994. « Entrez dans l'univers merveilleux de Vidéoway », dans *De la télématique aux autoroutes électroniques. Le grand projet reconduit*, sous la direction de J.-G. Lacroix et G. Tremblay, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble, 137-162.

LÉVY, Pierre. 1990. *Les technologies de l'intelligence*, Paris: La Découverte.

- MALLEIN, Philippe, TOUSSAINT, Yves. 1994. « L'intégration sociale des TIC: une sociologie des usages », *Technologie de l'information et société*, 6 (4): 315-335.
- MORLEY, David. 1986. *Family Television. Cultural Power and Domestic Leisure*, London: Routledge.
- MORLEY, David. 1992. *Television, Audience and Cultural Studies*, London: Routledge.
- NORMAN, Donald A. 1993. « Les artefacts cognitifs », *Raisons Pratiques*, 4, 15-34.
- PERRIAULT, Jacques. 1989. *La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer*, Paris: Flammarion.
- PRONOVOST, Gilles. 1994. « Médias: éléments pour l'étude de la formation des usages », *Technologie de l'information et société*, 6 (4): 377-400.
- PROULX, Serge, LABERGE, Marie-France. 1995. « Vie quotidienne, culture télévisuelle et construction de l'identité familiale », *Réseaux*, 70, 121-140.
- PROULX, Serge. 1994. « Une lecture de l'oeuvre de Michel de Certeau: l'invention du quotidien, paradigme de l'activité des usagers », *Communication*, 15 (2): 171-197.
- PROULX, Serge, et al. 1988. *Vivre avec l'ordinateur: les usagers de la micro-informatique*, Boucherville (Québec) Canada: Editions G. Vermette inc.
- ROGERS, Everett M. 1983. *Diffusion of innovations*, New York: Free Press.
- ROGGE, J.U. 1989. « The media in everyday family life: Some biographical and typological aspects », dans *Remote Control. Television, Audiences, and Cultural Power*, sous la direction de E. Seiter et al., London: Routledge, 168-179.
- SAMMER, Christine, COMBES Yolande. 1994. « Evolutions structurelles: des espaces temps revisités à travers l'étude de pratiques d'outils mobiles en milieu professionnel », *Technologie de l'information et société*, 6 (4): 353-374.
- SANTERRE, Lise. 1994. « L'informatisation de la production et le bouleversement des modes de vie: des rapports d'interdépendance », *Technologie de l'information et société*, 6 (4): 337-359.
- SCARDIGLI, Victor. 1994. « Déterminisme technique et appropriation culturelle: évolution du regard porté sur les technologies de l'information », *Technologie de l'information et société*, 6 (4): 299-314.
- SILVERSTONE, Roger, HIRSCH, Eric, MORLEY, David. 1992. « Information and communication technologies and the moral economy of the household », dans *Consuming Technologies. Media and Informaiton in Domestic Spaces*, sous la direction de R. Silverstone, E. Hirsch et D. Morley, New York: Routledge, 15-31.
- SILVERSTONE, Roger, MORLEY, David., DALHBERG, A., et al. 1989. « Families, Technologies and Consumption: the Household and Information and Communication Technologies », *ESRC Program on Information and Communication Technologies Conference*, Brunel University.
- TOUSSAINT, Yves. 1992. « La parole électrique. Du minitel aux nouvelles "machines à communiquer" », *Esprit*, 186, 127-139.

TURKLE, Shery. 1986. *Les enfants de l'ordinateur*, Paris: Denoël.

VEDEL, Thierry. 1994. « Sociologie des innovations technologiques des usagers: introduction à une socio-politique des usages », dans *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages*, sous la direction de A. Vitalis, Rennes: Editions Apogée, 13-43.

VIRILIO, Paul. 1990. *L'inertie polaire*, Paris: Christian Bourgeois.

VITALIS, André (sous la direction de). 1994. *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages*, Rennes: Editions Apogée.

VITALIS, André. 1994. « La part de citoyenneté dans les usages », dans *Médias et nouvelles technologies. Pour une socio-politique des usages*, sous la direction de A. Vitalis, Rennes: Editions Apogée, 35-55.

WOOLGAR, Steve. 1991. « Configuring the user », dans *A Sociology of Monsters: Essays on Power, Technology and Domination*, sous la direction de J. Law, London: Routledge, 57-102.



© [COMMposite v99.1](#) - 1999 - Tous droits réservés.



(v99.1)

l'antichambre

fragments

sédiments

Le droit à communiquer en débat: démarrage, interface, conclusions

résumé

sommaire

bio

par [Bram Abramson](#)

Étudiant en maîtrise de communication à l'Université de Montréal

© Bram Abramson - 1999 - All rights reserved.

Cet article est aussi disponible en [format PDF](#)

▲ Résumé

Le "cyberespace" vit ses derniers moments, prêt à éclater en une myriade d'applications se disputant la bande passante et les usagers. Mais tant que le cyberespace continue d'exister -- du moins, dans nos esprits -- rappelons-nous que, même dans cet univers incertain, la vie oscille entre les modes physique et virtuel. Ce texte ne prétend pas restituer dans toutes leurs dimensions de tels espaces électroniques *vécus*, mais il s'efforce de rendre compte des actions, des pensées et de la sueur qui ont accompagné leur naissance. La partie "Démarrage" évoque le contexte politique sous-jacent à la Conférence virtuelle, le droit à communiquer se retrouvant pris entre, d'une part, le Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) et, d'autre part, la *Global Information Infrastructure* (GII). La partie "Interface" évoque quant à elle les principes et façons de faire qui ont guidé l'aménagement de cet espace de réflexion.

[Abstract](#) | [Resumen](#)

Descripteurs: cyberespace, espaces informatisés, conférence virtuelle, Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC), Global Information Infrastructure (GII)

▲ Sommaire

[Démarrage](#)[Interface](#)[Conclusions](#)

[Notes](#)

[Références](#)

[Pour en savoir plus](#)



▲ Démarrage

Entre les hommages au "Saint McLuhan"[\[1\]](#) et les échos du village global[\[2\]](#), difficile d'oublier le célèbre dicton du Torontois qui tenait chaque média coupable de ses contenus. Si le réseautage des médias existants à partir de la *lingua franca* des 0 et des 1 nous rend témoins aujourd'hui des retombées dramatiques des infrastructures sur la production des flots que celles-ci emportent, ne nous pensons pas observateurs plus privilégiés que lui. Du bip-bip de Spoutnik en 1957 à l'atterrissage brutal de *Kosmos 954* dans les Territoires du Nord-Ouest en 1978, en passant par la fondation d'Intelsat en 1964, la génération mcLuhannienne se trouvait dans une ère soudainement spatiale, la prolifération des satellites de communication au royaume extraterrestre obligeant la reconceptualisation des espaces culturels sur terre. Pour le métal des satellites comme pour le TCP/IP de l'Internet, la manque de respect de ces infrastructures à l'égard des frontières nationales tient d'une architecture de la mondialisation qui repose sur deux ordres de matérialité, l'un technique, l'autre politique.

La collusion du technique et du politique dans la montée de la "Global Information Infrastructure" (GII) de la fin du millénaire, on connaît. Que son homologue des années '70 ait moins bien réussi n'est pas un hasard. Comme le GII, le Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication (NOMIC) proposé au sein de l'UNESCO par des représentants de pays non-alignés intégrait une vision du politique et du technique[\[3\]](#). Mais la vision du NOMIC était radicalement différente de celle qui est mise en oeuvre deux décennies plus tard. Accorder plus d'autonomie aux systèmes médiatiques nationaux, faciliter l'accès de tous les citoyens aux médias, faire adopter un code déontologique aux journalistes, instaurer des régimes de réglementation de nature démocratique : il s'agissait d'un programme visant à recadrer le paysage médiatique à partir de buts précis[\[4\]](#). L'analyse des forces qui prenait l'État-nation comme seule unité d'analyse était bien sûr trop simpliste, occultant des jeux de pouvoir et des abus flagrants effectués au nom de la démocratie. Mais les actions catalysées par le NOMIC ont néanmoins eu d'importantes retombées. Les politiques nationales en matière de communication élaborées peu après par plusieurs juridictions trahissent cette influence : l'importance des médias pour l'insertion du Sud dans l'économie internationale a été reconnue. Désormais, les médias se sont intégrés au sein des stratégies des mouvements oeuvrant pour la décolonisation et pour l'autonomie culturelle.

Au fondement éthique du NOMIC se trouvait le droit à communiquer. L'idée d'un tel droit n'était pas nouvelle : la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, mesure à portée ontologique adoptée suite aux horreurs du scientisme de la Guerre, comprend en effet un Article 19 imposant aux juridictions signataires de protéger le droit des gouvernés de recevoir et d'envoyer des informations et des idées à travers les médias et sans égard aux frontières. Or, le NOMIC allait plus loin, suggérant qu'une intervention dans l'organisation du marché était nécessaire pour garantir le droit à communiquer[\[5\]](#). Les périodes de mutation créent parfois des ouvertures temporaires, favorisant l'émergence de certaines idées, voire l'application de celles-ci : le NOMIC s'est alors imposé comme une proposition sérieuse afin d'envisager un régime de gouvernance des médias, et le droit à communiquer, comme un sujet de conversations, voire de vifs débats.

Aujourd'hui, le NOMIC semble appartenir à l'histoire, et le droit à communiquer, à l'histoire des idées. Entre temps, le gouvernement états-unien, influencé fortement par les lobbys corporatifs et un peu moins par les lobbys citoyens du pays, s'est retiré de l'UNESCO, marquant ainsi sa position face à un NOMIC qu'il estimait être une ruse permettant à d'autres gouvernements de protéger leurs industries culturelles de produits proposant un meilleur rapport qualité/prix. Sans le pays hôte des géants de l'*entertainment*, l'UNESCO est soudain devenue un joueur de second rang dans l'arène internationale des politiques de communication, et le NOMIC, rien de plus qu'une idée intéressante.

Au NOMIC, le gouvernement états-unien a opposé la libre circulation des informations, "non" réglementées, si ce n'est par des mains invisibles. Actuellement, le Global Information Infrastructure représente cette vision alternative, fondée sur ce principe de la libre circulation (la doctrine du "free flow of information") et mise au point dans les coulisses des arènes commerciales et économiques où, ayant abandonné l'arène des politiques en communication, la doctrine états-unienne a fait son nid.

Le GII, testée en version bêta[6] aux États-Unis et lancée au sommet du G7 de Bruxelles en 1995, est devenue partout le programme politique de la société de l'information -- *read once, write many*. Ou presque, car aussi bien à travers la "net.critique", l'art électronique, la mobilisation contre l'Accord multilatéral sur l'investissement ou même, timidement, certains projets politiques à l'UNESCO, la conversation autour du droit à communiquer se fait de plus en plus animée, encore une fois dans les brèches qu'ouvrent les mutations infrastructurelles du paysage médiatique.

Sur l'Internet, le mouvement embryonnaire qui a donné naissance à la conférence virtuelle se partage entre un activisme *cyber-libertaire* qui s'inspire du premier amendement de la Constitution des États-Unis -- teinté d'une forte dose d'idéologie californienne, pour reprendre l'analyse percutante de Richard Barbrook de l'Université de Westminster[7] -- et un mouvement dont les racines sont davantage liées aux anciens qu'aux nouveaux médias, se souciant plutôt de la distribution des ressources nécessaires à l'exercice du droit à communiquer. Organisée par Videazimut, coalition transnationale de vidéastes indépendants et de représentants de télévisions communautaires, la Conférence virtuelle sur le droit à communiquer et la communication des droits est plus issue du deuxième mouvement que du premier, même si les promoteurs de celle-ci ont espéré rassembler ces mouvements et promouvoir le dialogue entre eux[8]. D'abord conçue comme pré-consultation en vue du séminaire international et de l'assemblée générale tenue par Videazimut au Cap (Afrique du Sud) quelques mois plus tard en septembre 1998, la Conférence virtuelle s'est vite fait sa propre identité. Même si l'accès à l'Internet est difficile, voire impossible, dans la plus grande partie du "village global" -- terme qui ne peut s'employer qu'ironiquement lorsque "global" signifie "mondial" -- il n'en reste pas moins vrai que pour la majorité des habitants de la planète, un site Web ou une adresse de courrier électronique est bien plus accessible qu'un déplacement physique jusqu'en Afrique du Sud. Ainsi, plutôt que les participantes et participants du séminaire du Cap, la Conférence virtuelle a surtout réuni celles et ceux qui ne pouvaient s'y rendre. Au total, plus de 300 personnes d'une vingtaine de pays ont participé aux échanges, sans compter les visiteurs du site Web de la conférence.

▲ Interface

Ayant pour objectif, dans ce contexte, de canaliser l'interaction entre humain et machine, la conception d'une interface implique de tenir compte de la collaboration entre humains en temps asynchrone et en espace discontinu. Comment, donc, développer un espace numérique qui puisse faciliter l'interaction entre participants et participantes ayant différents niveaux d'équipement, différents types de compétences et différents rythmes de vie? Et -- car toute interface recouvre un vaste travail intellectuel et manuel -- comment développer un tel espace avec peu de ressources? Les apôtres de la vie associative parlent de solidarité et d'idéologie; les conseillers en emploi parlent d'acquisition d'habiletés et de bénévolat; les gourous du *cybermarketing* parlent de *branding* ou de "culture de marque"; les

chroniqueurs du virtuel parlent de *gift economy*, et s'allient parfois avec les universitaires pour élaborer sur une économie de la réputation. Tenue avec les appuis institutionnels de l'Agence canadienne de développement international (ACDI); de la filiale à Singapour du Centre de recherche sur le développement international (CRDI), PanAsia Networking; et de COMMposite, revue de langue française en communication, la Conférence s'est organisée au carrefour de ces approches. Chacun de ses partenaires a apporté sa propre expérience/histoire organisationnelle à la Conférence virtuelle, influant ainsi sur son *design*.

À quoi ressemble la conception d'une conférence virtuelle, donc? S'agit-il de bâtir une communauté virtuelle de toutes pièces? Pas tout à fait. La tenue d'une conférence virtuelle consiste en la matérialisation d'une communauté circonscrite, surtout, dans le temps et dans ses intérêts, sorte de zone temporaire dont le succès dépend d'une reconnaissance de sa nature éphémère et découle d'une compréhension de sa raison explicite d'être. Nombre d'applications existent pour réaliser un tel projet dans l'espace IP[9]; la synchronie constitue un axe de catégorisation possible pour les appréhender. Cet axe tend à coïncider avec le degré de *media richness*, ou de "multimédiaticité", de l'application. La transformation d'un Internet, réseau scientifique, à un réseau multi-usages entraînant des investissements commerciaux importants-- transformation dont l'abolition de l'*Acceptable Use Policy* fut le point nodal[10] -- a été marquée par une recherche de modèles financiers dominée par de nombreuses tentatives d'adapter les schémas familiaux des médias traditionnels, et ainsi, par la recherche d'interfaces permettant l'échange de contenus toujours plus "multimédiatiques", transmis le plus souvent sur un modèle de la diffusion, soit à sens unique -- la télé, mais en mieux -- soit à l'interaction synchrone, comme un super-téléphone avec écran. En effet, la montée en force de la Toile qui a découlé de l'adoption précipitée de l'Internet par la sphère commerciale est telle que plusieurs continuent à oublier que le courrier électronique reste la *killer app*[11] qui continue à encourager l'adoption à grande échelle de l'Internet.

Il résulte de ce développement plus récent et du paradigme courant d'interface des applications synchrones[12] une nature relativement arbitraire des identités que les usagers se construisent, les traces matérielles (noms, etc.) étant déterminées à l'intérieur des applications elles-mêmes et les agents de stabilisation se limitant souvent aux mots de passe. Les applications à interaction asynchrone -- notamment les listes d'envoi (systèmes Majordomo, Listserv...), les groupes de nouvelles Usenet et différentes applications intégrées aux sites Web (forums, "livres d'or", etc.) -- dépendent ou se réfèrent souvent à l'adresse électronique de l'utilisateur. Trace identitaire plus stable, rappelant peut-être les affiliations institutionnelles de l'utilisateur au monde matériel, le lien fréquent entre adresse électronique et identité physique soulève un débat -- déjà ancien puis qu'il date du temps des babillards électroniques (BBS), quand les opérateurs de système (*sysops*) téléphonaient aux nouveaux abonnés pour les "approuver", et encore frais en ce qui concerne l'Internet -- à savoir si une interaction virtuelle entre individus qui ne se connaissent pas *a priori* se maintient de façon plus constructive sous le couvert de l'anonymat, qui permet à tout et chacun d'explorer de nouvelles identités et formes identitaires, ou s'il est préférable de maintenir l'obligation de s'identifier et donc d'établir une correspondance nécessaire entre identité physique et identité virtuelle, ce qui conduirait en principe à une responsabilisation et à un engagement accrûs de la part des usagers.

On peut bien sûr prôner une interface qui refuse cette polarisation entre, d'un côté, la valorisation du caractère mouvant des identités virtuelles et, de l'autre, la continuité identitaire qui force à s'y investir et donc à risquer quelque chose -- tout en reconnaissant que, déjà, cette polarisation est remise partiellement en question par les fuites qui caractérisent l'un et l'autre des systèmes d'échanges. Le rôle d'un modérateur y est pour beaucoup : l'attribution des fonctions étant distribuée entre interface technique et agent humain selon l'aménagement de l'espace électronique -- doit-on confier certaines tâches à l'action directe, ou les enchâsser dans la technique? -- le modérateur est cet agent qui travaille de pair avec l'application, passerelle dynamique qui permet à l'interface d'évoluer et de s'adapter aux

usages qui se développent avec le temps. Si le modérateur ne peut pas contrôler ce que devient une communauté ou une conférence virtuelle, il peut et doit aider à la façonner, à clarifier sa structure, à faciliter les échanges, à gérer les contenus : dans la distribution du travail en ligne, il est agent de développement communautaire.

Les responsables de la conférence virtuelle dont il est ici question ont opté pour une interface asynchrone, et plutôt modeste, ainsi que pour l'attribution d'un rôle de premier plan aux modérateurs. Le fait de privilégier une interface textuelle était une nécessité pour atteindre un nombre d'utilisateurs élevé dans le plus grand nombre de zones possible, l'accès aux contenus multimédias étant souvent extrêmement restreint par les équipements et la bande passante mise à disposition. Le dispositif comprenait donc des groupes de discussion par courriel gérés par l'automate Majordomo depuis un serveur de Singapour et un site Web hébergé à Montréal, servant de ressource de base afin d'alimenter les discussions, de plateforme alternative pour la participation et de lieu d'archivage. Un système reposant sur l'utilisation de deux logiciels du domaine public (MailProc et Listserv2WWW) et développé presque sur mesure permettait d'établir une passerelle entre les groupes de discussion et le site Web en assurant sous une forme aisément consultable la publication automatique sur le site des messages produits dans les groupes de discussion. Inversement, une passerelle Web=>courriel fournie par des partenaires de *comunica.org* (Quito, Équateur) permettait aux personnes n'ayant pas accès au Web d'obtenir quand même l'essentiel du contenu du site sous forme de texte. Ainsi, s'il était possible d'utiliser le Web et le courriel de façon séparée, l'accès aux deux fournissait aux intéressé(e)s la possibilité de se munir d'informations supplémentaires et complémentaires. Un accès à des ressources financières plus substantielles aurait aussi permis d'envisager l'implémentation de passerelles par télécopieur ou par téléphone pour faciliter un plus grand nombre d'échanges. L'identification stratégique de points d'accès public aux documents et à des ordinateurs reliés au site de la Conférence aurait également aidé dans ce but.

Cinq groupes de travail ont ainsi été mis sur pied sur différents thèmes reliés au sujet. Les discussions thématiques se sont déroulées simultanément pendant cinq semaines, suivies d'une session plénière de deux semaines. Dans chaque groupe de travail, un à trois articles ont été distribués aux participantes et participants chaque semaine par courriel et mis en ligne sur le site de la Conférence; les participants étaient invités à discuter et à dialoguer avec l'auteur-e à partir de ceux-ci. La sollicitation de textes et leur publication en ligne sont ainsi devenues une fonction centrale des organisateurs de la Conférence, une caractéristique qui a plus rapproché un événement de ce type des colloques "en face-à-face" que des échanges au sein des communautés virtuelles. Les discussions, organisées à partir de l'agenda fixé par les articles, se sont déroulées en parallèle pour créer un rythme propre : les messages reçus par le modérateur de chaque groupe étaient colligés puis acheminés en bloc aux membres du groupe sous la forme d'un "digest" -- idéalement, une fois par jour -- afin d'éviter un rythme trop rapide qui aurait risqué d'empêcher la majorité de suivre des échanges se déroulant à la vitesse des participants plus branchés et plus actifs. Des résumés hebdomadaires ont été expédiés aux participant-e-s dans les trois langues, mesure supplémentaire contre la surcharge d'informations des discussions, et chaque mardi, de nouveaux articles étaient envoyés aux participantes en langue originale, accompagnés de résumés, trilingues également (anglais, espagnol, français).

Chaque groupe de travail devait ainsi pouvoir fonctionner dans les trois langues de la conférence. Néanmoins, la majorité des articles ont été rédigés en anglais, une quantité non négligeable l'ont été en espagnol, et très peu l'ont été en français. La langue anglaise a dominé la conversation : la plupart des participants, dont les modérateurs et modératrices eux-mêmes, n'ont pu trouver de terrain d'entente commun qu'en anglais. Une équipe importante de traducteurs et de traductrices -- toujours bénévoles -- a été recrutée pour faciliter le passage d'une langue à une autre, mais cette tentative a connu peu de succès. Les résultats mitigés de la dimension multilingue amènent à penser que l'aménagement d'un espace électronique de ce genre nécessite l'adoption d'un idiome dans lequel tous les collaborateurs et

collaboratrices peuvent s'exprimer, au risque de stratifier la population participante. Dans ce sens, un espace multilingue ne peut exister sans être multipolaire, et donc, de se composer en quelques espaces propres -- même si des zones d'échanges existent entre eux.

Les buts visés lors de la conception de la Conférence virtuelle étaient d'implémenter une interface de "basse" technologie dans un environnement de haute technologie, tout en maintenant un niveau raisonnablement élevé d'interaction. L'investissement dans des ressources humaines pour la modération des débats et la traduction ; une combinaison entre le courriel entendu comme média primaire de discussion et un site Web considéré comme interface complémentaire et des mesures visant à éviter les surcharges d'information -- "la pollution informationnelle", comme l'ont nommé des études du Ministère du commerce international et de l'industrie du Japon, il y a déjà deux décennies -- ont été les éléments-clés de cette stratégie.

▲ Conclusion

Comment cette stratégie s'est-elle traduite dans les contenus? Les niveaux de discussion, largement tributaires de l'implication du modérateur ou de la modératrice, ont varié d'un groupe de travail à l'autre. Certains thèmes ont abouti à des discussions plus fertiles que d'autres : une conversation a examiné les ajustements nécessaires dans l'éducation aux médias pour prendre en compte l'émergence des nouveaux médias, tandis qu'une autre a considéré les frontières éthiques de la formation des communicateurs et communicatrices : pour quel type de communication doivent-elles et doivent-ils être formés? Les liens entre langues minoritaires et nouvelles technologies ont provoqué un débat important. Les possibilités de la technique dans le développement communautaire ont été abordées de façon stimulante; la concentration du capital au sein des entreprises spécialisées dans les médias a été examinée et des alternatives ont été débattues. Le fait même de débattre autour de ces thèmes en se servant d'un ordinateur-hôte situé à Singapour, endroit où les droits humains ne sont pas chose acquise, a fait également l'objet de discussions. Constamment, la Conférence virtuelle et le thème des communautés virtuelles ont ressurgi tels des *leitmotiv*, comme pour rappeler à tous qu'une conversation comporte toujours un discours sur elle-même, surtout lorsqu'elle se déroule dans un média dont les normes sont en construction ...

Une session plénière a réuni ces groupes de discussion pour réfléchir sur le mouvement international pour le droit à communiquer, depuis les perspectives des citoyennes et citoyens états-uniens, placés au centre de l'architecture médiatique émergente, jusqu'aux appels à de nouvelles trames d'analyse. Devant regrouper d'importants acteurs et actrices des réseaux mondiaux pour le droit à communiquer, un Congrès mondial sur les médias et la communication a été proposé, discuté et encore critiqué. Les participants ont alors souligné le rôle fondamental d'une organisation démocratique dans la planification de ce type de conférence et énuméré d'autres initiatives similaires.

Cela ne constitue, évidemment, qu'une petite partie des sujets abordés lors des discussions. Au-delà des interfaces et longtemps après les démarrages, ce sont les contenus qui continuent à constituer l'objet d'intérêt : les réactions aux archives en ligne d'un événement "terminé" constituent certainement l'un des paradoxes les plus riches qu'offre l'Internet. Or, toutes celles et tous ceux qui se sont déjà traduits par la voie des médias savent -- pour ne pas recourir à un autre dicton du Torontois célèbre -- que les contenus sont loin de constituer le tout. L'article de la modératrice Sheryl Hamilton, qui prend comme point de départ les débats qu'elle a animé, nous le rappellent : il est notre privilège, peut-être, de pouvoir témoigner d'un "cyberespace" qui existe encore comme endroit imaginé, avant qu'il ne se fracture en un nombre infini d'applications, et donc de ne pas pouvoir oublier que les contenus lus sont, dès leur rédaction, déjà le produit d'un média en gestation.

▲ Notes

[1] Selon la formule de la revue [Wired](#), 4.01 (Janvier 1996), employée dans un article intitulé: [The Wisdom of Saint Marshall, the Holy Fool](#)

[2] On ne compte plus les références à l'expression employée par Marshall McLuhan, et ce dans tous les milieux.

[3] N'y faisant que de brèves allusions dans cet article, nous recommandons la lecture du rapport de l'UNESCO faisant suite à cette rencontre.

[4] Voir, en particulier, "La Global Information Infrastructure (GII) : un projet impérial pour l'ère de la mondialisation" de Marc Raboy, paru en 1997 dans la revue "Communication et Stratégies.

[5] Lire, par exemple, "Un droit international de la communication", proposé par Mustapha Masmoudi et Fatma Khrouf Akrouf à la session plénière (<http://commposite.uqam.ca/videaz/wg/plenaryfr.html>).

[6] Sous le nom de *National Information Infrastructure*. Le qualificatif "bêta" renvoie au jargon des informaticiens : c'est ainsi qu'ils désignent les prototypes de logiciels.

[7] Richard Barbrook, du Hypermedia Research Centre (HRC) de Westminster, a rendu disponible sur un même site son texte en plusieurs versions ainsi que quelques critiques qui lui ont été dressées (<http://ma.hrc.wmin.ac.uk/ma.theory.4.2.db>). Voir, également, son texte dans la revue électronique "First Monday" sur "The High-tech Gift Economy", décembre 1998 (http://www.firstmonday.dk/issues/issue3_12/barbrook/index.html).

[8] Le fondateur de FrEE, organisme espagnol affilié au Electronic Frontier Foundation, s'est notamment penché sur cette division dans un texte lancé sur une liste de discussion de l'organisme états-unien Computer Professionals for Social Responsibility. Le texte de David Casacuberta a ensuite servi à relancer un débat à ce sujet dans une deuxième conférence virtuelle portant sur le droit à communiquer, organisée cette fois par l'Association mondiale des radiodiffuseurs communautaires (AMARC).

[9] Au sens strict, "Internet" fait référence à un double protocole appelé Transmission Control Protocol/Internet Protocol (TCP/IP). Les protocoles TCP/IP consistent en un ensemble de règles qui assurent la bonne communication des informations transmises entre deux ordinateurs. Le protocole TCP segmente l'information qui est envoyée en paquets de taille variable et réassemble ces derniers dans le bon ordre lors de leur arrivée à destination. Pour sa part, le protocole IP assure l'acheminement des paquets entre deux ordinateurs. C'est à partir de cette définition que l'Internet est parfois considéré comme un "système technique".

[10] Jusqu'en 1991, les utilisations de l'Internet à caractère commercial étaient limitées par la politique édictée dans l'AUP (Acceptable Use Policy) de la National Science Foundation (NSF), qui énonçait le principe général suivant: "NSFNET backbone services are provided to support open research and education in and between US research and instructional institutions, plus research arms of for-profit firms when engaged in open scholarly communications and research. Use for other purposes is not acceptable". Plus spécifiquement, la politique qualifiait d'usage inacceptable l'utilisation du backbone du NSF -- la base de l'architecture de l'Internet -- pour des activités lucratives. En 1991, le point d'échange CIX (Commercial Internet eXchange Association) a été formé par les réseaux General Atomics (CERFnet), Performance Systems International, Inc. (PSInet) et UUNET Technologies, Inc. (AlterNet), pour transiter du trafic commercial, passant ainsi à travers NSFNET et son AUP. S'apercevant de l'énorme potentiel commercial de l'Internet, le gouvernement états-unien a jugé que le temps était arrivé de modifier son rôle pour encourager un financement privé et privatiser l'architecture

du réseau. Le 23 décembre 1992, la National Science Foundation a annoncé qu'elle arrêterait de fournir le backbone de l'Internet et, quelques deux ans plus tard, des contrats ont été rédigés pour l'exploitation de points d'accès central (Network Access Points - NAPs). Depuis, certains fournisseurs de services ont adopté des "politiques d'utilisation acceptable des ressources mises à la disposition de leurs abonnés".

[11] "Killer application", soit littéralement l'arme absolue en terme d'application ou de logiciel, qui remporte un succès massif propre à faire passer les autres au second plan.

[12] Nous entendons par "applications synchrones" de communication sur l'Internet, entre autres, le bavardage en ligne de type IRC, les messageries instantanées de type ICQ, et les environnements multi-usagers (MUD, MOO, Palace...).

▲ Références

RABOY Marc, 1997, "La Global Information Infrastructure (GII): Un projet impérial pour l'ère de la mondialisation", dans *Communication et Stratégies*, numéro 25, pages 15 à 32.

UNESCO, MAC BRIDE Sean (sous la direction de), 1980, Voix multiples, un seul monde. Rapport de la Commission internationale d'études des problèmes de la communication, éditions de l'Unesco, éditions La Documentation Française, Nouvelles éditions africaines, Paris.

▲ Pour en savoir plus

- L'histoire de l'Internet d'après l'Internet Society, l'un des principaux promoteurs du "réseau des réseaux" : <http://info.isoc.org/internet/history/>
- Le texte intégral de la politique de la NSFNET en matière d'"Acceptable Use Policy" est reproduit dans l'ouvrage de J.H. Ellsworth et M.V. Ellsworth, "The Internet Business Book" (cf. <http://www.oak-ridge.com/ibb.html>), dont le chapitre 4, intitulé "Acceptable and Unacceptable Uses of the Internet", est disponible à l'adresse électronique suivante: <http://www.oak-ridge.com/ibbch4p1.html>
- Un article de Richard Barbrook intitulé "The High-Tech Gift Economy" et paru en décembre 1998 dans la revue "First Monday", à propos de l'idée selon laquelle le développement des échanges relevant du don sur le "Net" est complémentaire de la traditionnelle transformation de la valeur d'usage en valeur d'échange: http://www.firstmonday.dk/issues/issue3_12/barbrook/index.html
- Un site qui s'intéresse à la fois à la netiquette et à l'art électronique, qui expose nombre de projets innovateurs dans ce sens : <http://www.waag.org>
- Les sites Web des organisations qui ont contribué à l'élaboration et à la réalisation de la conférence : <http://www.videazimut.org> (Videazimut) et <http://www.panasia.org.sg> (PanAsia Networking)





(v99.1)

l'antichambre

fragments

sédiments

Dialectique de la sexualisation : une perspective féministe sur le droit à communiquer

«The Dialectics of Engendering:
A Feminist Perspective on the Right to Communicate»

[\(Version originale anglaise\)](#)

résumé

sommaire

bio

par [Sheryl Hamilton](#)

Doctorante en communication - Concordia University (Montréal)

Traduction par [France Aubin](#) et [Florence Millerand](#)

© Sheryl Hamilton - 1999 - All rights reserved.

Cet article est aussi disponible en [format PDF](#)

▲ Résumé

L'auteure esquisse un portrait des tensions et des débats qui ont émergé au sein du groupe de travail sur les Perspectives de genre dans le cadre de la Conférence virtuelle sur le Droit à communiquer et la communication des droits, organisée pendant l'été 1999 par Videazimut. L'article explore trois ouvertures dialectiques : ré-incarnation virtuelle ; espace et lieu ; pratiques de regroupement et d'agitation dans les espaces contre-publics.

[Abstract](#) | [Resumen](#)

Descripteurs: genre, sexualisation, droit à communiquer, espace public, pratique féministe, technologie, Internet, incarnation, ouverture dialectique, hybridité, cyberféminisme, féminisme.

▲ Sommaire

[Introduction](#)

[1. Ré-incarnation virtuelle](#)

[2. Espace et lieu](#)

[3. Regroupement et agitation](#)

[4. En-gendrement de possibilités](#)

[Notes](#)

[Références](#)



▲ Introduction

À la question qui hante les discours féministes sur la technologie, à savoir si la technologie est sexuée (*gendered*)^[1] ou non, la chercheuse américaine en médias, Lana Rakow, répond par l'affirmative : les technologies sont sexuées parce qu'elles “constituent et expriment tout à la fois un modèle de relations sociales. La signification et l'expérience contemporaine du genre n'est pas quelque chose qui existerait quelque part en dehors de la technologie et qui s'en distinguerait : le genre est articulé à travers la technologie.” Dans la foulée de Rakow, je crois qu'on peut dire que la technologie “en-gendre” notamment parce qu'elle est à la fois produit et productrice de relations sociales elles-mêmes sexuées.

Durant l'été 1998, j'ai eu la chance d'agir comme modératrice pour l'un des cinq groupes de travail pendant la conférence en ligne de Videazimut : [Conférence virtuelle sur le Droit à communiquer et la communication des droits](#). Pendant cinq semaines, une quarantaine de femmes ont “parlé” et une cinquantaine d'autres ont “écouté” dans le cadre d'une réflexion menée sur les rapports qu'entretiennent les questions de genre et du droit à communiquer. On ne pouvait rêver meilleur forum pour observer les processus de sexualisation (*engendering*) travers la technologie.

Le déroulement et le contenu de cette expérience virtuelle suscitent tous deux un questionnement intéressant sur la tenue des conférences virtuelles et le cyberféminisme. J'explorerai ici quelques-unes des grandes lignes de discussion qui ont occupé le groupe de travail. Toutefois plutôt que de présenter un résumé, je tenterai de situer les problématiques et les enjeux dans un contexte plus large qui intègre les débats sur les espaces virtuels et les politiques, afin d'interroger la pertinence du cyberféminisme vu comme une pratique politique virtuelle.

Évidemment, la première question qui se pose porte sur la raison d'être d'un groupe de travail sur les Perspectives de genre. On peut se demander si le fait que ces questions aient été réservées à un seul groupe de travail a pu faire en sorte qu'elles n'aient été traitées que dans ce groupe en particulier. Sans aucun doute, cela a-t-il été le cas. Cependant, je ne suis pas certaine que les préoccupations, les enjeux et les voix qui s'y sont fait entendre auraient pu être entendues si un groupe n'avait pas été spécifiquement créé pour en traiter. Mais les questions les plus intéressantes apparaissent peut-être lorsqu'on abandonne le mode binaire du tout-ou-rien opposant la séparation à l'intégration, l'intérieur à l'extérieur pour considérer plutôt les ouvertures dialectiques créées par et dans ces tensions réelles (pour emprunter une expression utilisée au cours de la conférence par Bram Abramson et Alain Ambrosi). Les ouvertures dialectiques posent les questions en termes d'inclusion (*both/and*) plutôt qu'en termes d'exclusion (*either/or*). Le fait d'appréhender un problème dans une perspective d'ouverture dialectique marque le refus de la clôture, le refus de la détermination et crée un espace où sont maintenues en tension et en équilibre des notions concurrentes, voire conflictuelles. Les ouvertures dialectiques produisent au lieu de conclure. L'environnement de la conférence virtuelle, avec ses conversations à plusieurs thèmes, ses interventions asynchrones et ses voix multiples, a débouché sur un espace non linéaire, non résolu, un espace de possibilités.

En explorant tant les contenus échangés dans le groupe de travail que le déroulement même des conférences virtuelles féministes (conférences virtuellement féministes ?), je me pencherai ici sur trois ouvertures dialectiques qui en-gendrent [2] et ont été en-gendrées au sein de notre groupe. Ces ouvertures dialectiques prennent place au coeur de cet hybride étrange qu'est la conférence virtuelle : ré-incarnation (*reembodiment*) virtuelle ; espace et lieu ; pratiques de regroupement et d'agitation.

▲ 1. Ré-incarnation virtuelle

Assister à une conférence est une expérience éminemment in-carnée (*embodied*) [3]. Il se peut que vous rencontriez des gens dont vous ne connaissez le travail que pour l'avoir lu ou que vous avez “rencontrés” seulement par courriel. Il se peut que vous vous couchiez trop tard, que vous vous leviez trop tôt, ou que vous abusiez des bonnes choses. Il arrive souvent qu'une dynamique se développe quand des femmes se retrouvent ensemble, et que l'énergie ainsi générée les accompagne et contribue à les motiver bien après que la conférence ait pris fin. Les corps constituent des sites de contestation au coeur même du discours qui porte sur le genre, agissant comme marqueurs d'une différence sexuée (*sexed difference*), d'une performance sexuée (*gender performance*), de la race, de l'âge, de la classe sociale et parfois de la sexualité. Les corps font sens. Particulièrement lors de conférences qui portent sur les questions de genre.

Mais quel est le sens des corps dans le cyberspace ? Que faut-il penser des affirmations faites par les techno-théoriciens comme Sherry Turkle (1995), Howard Rheingold (1991), Shannon McRae (1996), Mark Dery (1996) et d'autres, selon lesquels le corps matériel est ré-écrit/re-travaillé dans le cyberspace ? Dans ce travail de ré-écriture, qu'arrive-t-il au corps sexué (*sexed body*) ? Quels dilemmes cela pose-t-il à une pratique politique pour laquelle le corps sexué, sans être définitif, n'est jamais im-pertinent ? En dépit du fait que nous nous interrogeons depuis plus d'une décennie sur nos identités cyborg (*cyborg selves*), en pratique féministe, la notion du corps demeure.

La question du réprimé (*repressed*) refait surface dès qu'il s'agit de savoir qui a accès à des événements comme les conférences virtuelles puisque c'est d'abord et avant tout un corps situé dans une institution d'enseignement, un corps qui habite le Nord, un corps qui jouit d'un capital technologique et culturel essentiel qui participe. Les participantes au groupe de travail étaient toutes anglophones, provenaient très majoritairement de pays industrialisés et toutes maîtrisaient la communication en ligne. La conférence ne disposait pas des ressources nécessaires à la mise sur pied de points d'accès communautaire ou à la formation dont auraient pu avoir besoin certaines femmes pour participer. De toute évidence, l'accès a certainement en-gendré la participation dans notre groupe de travail.

La question du réprimé refait surface en tant que site de négociation, de résistance, et de lutte. Les corps des femmes sont depuis longtemps le site de surveillance médicale, légale, politique et sociale, de discipline et de violence. Le caractère international de la conférence virtuelle a mis en lumière l'imbrication distincte des corps féminins dans les réseaux où s'entremêlent la globalisation des médias, le capitalisme de consommation et la convergence technologique. Des femmes luttent pour obtenir de la visibilité, d'autres pour obtenir une voix, d'autres encore pour exercer un contrôle sur la représentation de leur corps. Curieusement, au coeur même du média que la presse populaire occidentale ne cesse de vendre comme une zone liminale de dés-incarnation (*disembodiment*), la discussion féministe sur le droit à communiquer entend bien ancrer les pratiques dans des citoyens in-carnés.

En ce sens, on peut dire qu'il y a eu une ré-incarnation virtuelle dans notre espace de dés-incarnation potentielle. Cela s'est manifesté de deux façons. D'abord, comme c'est souvent le cas dans des forums identifiés à la problématique du “genre”, le genre est devenu un signifiant pour femme, plutôt qu'un marqueur pour la multiplicité des sexes, sexualités, et identités. Le groupe de travail sur les

Perspectives de genre est devenu un groupe de femmes étudiant les débats sur la pratique féministe. Les manières dont la pratique en ligne construit la masculinité n'ont pas été discutées. Le genre comme construction sociale a été associé au corps féminin, réincarnant virtuellement l'interaction en ligne.

Puis, la ré-incarnation virtuelle qui avait pris place dans la conférence à été mise en lumière quand nous avons dépassé les simples notions de dés-incarnation induite par les technologies de l'information pour reconnaître Internet comme un site parmi d'autres de pratiques politiques et de communication. Alors que l'interaction prenait place sans contiguïté physique, le discours des participantes était très conscient de la nature in-carnée de l'oppression des femmes et de la nécessité de produire une pratique politique féministe efficace, aussi bien en ligne qu'hors ligne. Les environnements virtuels, les stratégies, et les espaces de discussion ont été abordés comme autant de façons d'explorer et de résister au pouvoir sexué (*gendered power*) exercé sur le corps des femmes et d'explorer des façons de communiquer avec moins de hiérarchie de genre que les modes de communication mis en place par l'État ou le marché.

▲ 2. Espace et lieu

En plus d'être un site de ré-incarnation virtuelle, le cyberspace, le Net, le Web est qualifié de spatial. Michael Heim fait écho à plusieurs quand il découpe l'espace du cyberspace. Selon lui, le cyberspace supplante l'espace physique. Nous pouvons déjà l'observer dans le cyberspace familier de la communication en ligne. En ligne, nous nous libérons de notre existence physique (*bodily existence*). Les télécommunications offrent une liberté illimitée d'expression et de contact personnel, avec beaucoup moins de hiérarchie et de formalisme que dans le monde social primaire. Le réseau informatique est une véritable bénédiction parce qu'il offre des forums à des individus qui peuvent s'y rassembler avec une proximité étonnamment personnelle, sans les limitations physiques de la géographie, des fuseaux horaires ou d'un statut social manifeste (Heim, 1993 : 99). Que penser alors de la distinction qu'établit de Certeau entre l'espace et le lieu ?

Pour De Certeau, un lieu est un ordre dans lequel les éléments sont distribués selon des relations : la loi du "propre" s'applique au lieu. "Un lieu est donc une configuration instantanée de positions. Il implique une indication de stabilité." (de Certeau, 1984: 117). L'espace existe à l'intersection d'événements mobiles, "actualisés par l'ensemble de mouvements qui s'y déploient" (de Certeau, 1984 : 117). Contrairement au lieu, l'espace est instable et n'est pas gouverné par la loi du propre. Nous écrivons des histoires qui transforment constamment les lieux en espaces et les espaces en lieux (de Certeau, 1984 : 118). Ainsi, l'espace est produit à partir de pratiques et d'interactions, non délimité par des frontières légales ; il est mobile, volatile. Le lieu est un espace cartographié, défini et délimité, inscrit dans un ordre qui peut être géré. Combien de pratiques en ligne réécrivent l'espace comme un lieu ?

La tenue de conférences virtuelles a pour but d'abolir certaines frontières de lieux, permettant des interactions autrement impossibles. Par ailleurs, une conférence est réussie, entre autres, quand elle arrive à générer un espace. On pense, trop souvent peut-être, que le médium Internet est par définition toujours spatial. Peut-il fallait-il s'y attendre dans le cadre d'une conférence virtuelle de ce type, Internet a émergé comme un outil de résistance et de changement politique pour les femmes, à la fois complexe et ambigu. Un certain nombre de participantes ont fait valoir qu'Internet était l'outil que les femmes préféreraient pour prendre la parole et quelqu'un l'a décrit comme "un véhicule superbe pour l'activisme de masse exercé contre le déséquilibre des genres (*gender imbalance*) autour du globe". D'autres cependant ont exprimé quelques doutes, en raison des inégalités d'accès, de la nature des applications et de la domination du Nord.

La tension entre l'espace et le lieu est apparue lorsque nous avons abordé les questions de technologies de l'information et de politiques publiques. On a revendiqué une plus grande réglementation en matière

d'accès et réclamé de la part des États et des fournisseurs de services des efforts plus importants pour s'assurer que les femmes aient la chance de se connecter à Internet. Le défi qui consiste à trouver comment limiter la réglementation aux questions d'accès et non aux activités n'a pas manqué d'être soulevé, notamment pour trouver comment maintenir et médier l'interaction virtuelle à la fois comme espace et comme lieu. L'espace et le lieu coexistent dans nos pratiques en ligne, ouvrant des possibilités d'action qu'il serait impensable d'exercer sous le regard de ceux qui régissent le lieu géographique et dans le cadre des contraintes cartologiques existantes. Par ailleurs, nous devons faire preuve d'humilité lorsque vient le temps de lire nos histoires sur la ré-écriture (et peut-être la ré-inscription) du lieu dans l'espace. La société globale d'information est-elle réellement dépourvue de lignes de longitude et de latitude ? Comment les histoires que nous écrivons sur la cartographie de l'espace, nos cartologies spatiales, produisent-elles des lieux ?

▲ 3. Regroupement et agitation

Occupés à l'étude de la construction d'une activité en ligne, deux chercheurs ont noté récemment : "À cause de sa prétendue émancipation des écueils de l'in-carnation, le cyberspace est maintenant présenté comme la panacée pour remédier aux déficiences des organisations culturelles et politiques contemporaines." (Gunkel et Gunkel, 1997 : 130). Je suis tout à fait d'accord avec cette observation et j'ajoute que, plus spécifiquement, l'interaction en ligne est présentée comme un espace public numérique, en référence à la formulation de Jürgen Habermas (1989). Internet, groupes de travail en ligne compris, devient un espace d'agir communicationnel idéal et idéalisé, un espace où on exerce sa citoyenneté à travers sa pratique communicationnelle, et où on est évalué selon son habilité à communiquer efficacement et en faisant usage de la raison. J'emprunte ici à l'analyse toujours aussi fertile de Nancy Fraser, "Rethinking the Public Sphere : A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy" (1989), pour interroger les présupposés de ce modèle, orienté notamment en termes de genre.

Au coeur de l'espace public libéral, de même que des conférences en ligne à mon avis, se trouve un discours sur la publicité supposant un espace caractérisé par l'accessibilité, la rationalité et la suspension des hiérarchies et produit par les citoyens. Fraser reconnaît, à raison, que ce discours de publicité est précisément déployé comme une stratégie de distinction (Fraser, 1989: 57) qui invente "un espace de degré zéro de la culture" (Fraser, 1989 : 64).

Fraser remet en question les origines historiques et par conséquent les prétentions à l'authenticité d'un espace unique répondant aux caractéristiques notées par Habermas et tant attendue par les tenants de la culture démocratique en ligne. Reconnaisant que l'histoire a produit plusieurs publics différents et que la concurrence de différents publics est susceptible de produire davantage de démocratie et une meilleure démocratie, elle souhaite l'avènement de contre-publics subalternes, ou "d'arènes discursives parallèles dans lesquels les membres des groupes sociaux subordonnés inventent et font circuler des contre-discours, leur permettant de formuler des interprétations oppositionnelles de leurs identités, intérêts et besoins." (Fraser, 1989: 67). Selon Fraser, "dans les sociétés stratifiées, les contre-publics subalternes ont un caractère dual. D'une part, ils fonctionnent comme des espaces de retrait et d'isolement ; d'autre part, ils fonctionnent comme terrains de formation pour des activités d'agitation destinées à des publics plus larges." Le pouvoir émancipateur du contre-public subaltern(aut)e réside dans cette délicate dialectique (Fraser, 1989 : 68).

Dans le groupe de travail sur les Perspectives de genre, il y a eu de nombreux appels en faveur d'une politique de séparatisme, réaffirmant le besoin d'un retrait et d'un regroupement. Internet peut certes être utilisé effacement à cette fin. Il s'est avéré plus difficile de voir dans les contre-publics subaltern(aut)e des terrains de formation pour la production de normes du discours public qui soient à la fois alternatives et efficaces, autrement dit de véritables contre-discours. Ces difficultés ont été

particulièrement mises en évidence quand nous avons tenté d'élaborer une pratique de politique publique féministe. Comment s'engager dans une pratique qui aurait la légitimité nécessaire pour être entendue, mais qui resterait agitationnelle ? Comment éviter de se retrouver sur la énième liste de recommandations formulées en matière d'accès, de genre et de politiques de télécommunications, qui restera sans suite ? Comment substituer, dans l'ordre du jour du discours public, à la langue de bois des entreprises et des partis politiques, des droits à la citoyenneté qui soient significatifs, tant pour les femmes que les hommes ?

Pour participer à un espace public, quel qu'il soit, les femmes doivent se faire voir et se faire entendre, privilèges dont elles ne bénéficient que rarement et difficilement dans certains contextes. Peut-être qu'en rejetant le modèle mis en marché de l'espace public unique et libéral et en adoptant une diversité d'espaces contre-publics subalternes, les femmes arriveront-elles à produire des zones publiques autonomes destinées à des pratiques démocratiques, y compris des pratiques proprement féministes. Internet n'est que l'un des outils qui participent à ce processus ; il ne remplace ni les luttes ni les zones publiques créées par et pour d'autres types de médias. Le groupe de travail sur les Perspectives de genre a démontré, sans l'ombre d'un doute, que les luttes pour les politiques publiques n'étaient pas "périmées" depuis le passage de la réglementation de l'État à celle du marché ; peut-être sont-elles aujourd'hui plus importantes que jamais. Les pratiques visant la formation d'activités féministes agitationnelles destinées à des publics plus larges sont au coeur même du droit à communiquer, qui est aussi celui des femmes.

▲ 4. En-gendrement de possibilités

En réalité, je crois que mes réflexions ont porté sur deux hybrides plutôt qu'un : la conférence virtuelle et le cyberféminisme, "qui fonctionnent tous deux comme des formes lexicales condensées chimériques rafistolées ensemble sans le bénéfice du trait d'union dans l'hyperespace du Nouvel Ordre mondial, Inc. ... communiquant la qualité transgénique et amalgamée de leurs domaines respectifs dans une sorte d'onomatopée visuelle" (Haraway, 1997: 3) [4]. Ce que cette hybridité met en lumière, c'est que les pratiques de classification binaire doivent peut-être être remplacées par une exploration des ouvertures dialectiques, des possibilités hybrides, dans la quête d'un droit à communiquer qui entend réécrire nos pratiques de pouvoir, orientées en terme de genre ou autrement. Les technologies de l'information et des médias jouent un rôle de premier plan dans ce processus puisque, comme le pose Arturo Escobar : " toute technologie représente une invention culturelle, dans le sens où il produit un monde nouveau; il émerge de conditions culturelles particulières et contribue à son tour à en créer de nouvelles" (Escobar, 1994: 211). Le travail de création de nouvelles conditions culturelles est à la base d'un droit à communiquer significatif pour les femmes, à la base de la possibilité d'en-gendrer de nouvelles possibilités. (Escobar, 1994: 211).

▲ Notes

[1] N.D.T.: Nous avons tout d'abord exploré le recours à un ancien terme français : "gendrer" pour traduire "*gendered*", puis nos recherches dans les textes et traductions en langue française nous ont conduit à retenir le terme "sexué". Nous nous sommes référées en particulier au mémoire de maîtrise de Martine Gingras intitulé "Le cyborg, sa langue, sa loi, son territoire : promenade ethnographique dans les environnements textuels multi-utilisateurs" déposé au Département des communications de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui a constitué une ressource précieuse à cet égard.

[2] N.D.T.: En anglais, le rapport est plus explicite : "*dialectical openings which engender, and were engendered, within our group*".

[3] N.D.T.: Ici encore nous avons réfléchi longuement pour savoir si nous devons retenir le terme

“physique” ou “in-carnée” dont le sous-texte sémantique (religieux) ne correspond pas tout à fait à celui qui prévaut pour *embodied*. Comme dans le cas de “gendered”, nous avons suivi la tendance et utilisé “in-carnation” en recourant toutefois au trait d'union, afin d'éviter de produire un contre-sens à la première lecture.

[4] N.D.T.: Traduction libre. Citation originale en anglais : [In a sense, my musings have really been about two hybrids, the virtual conference and cyberfeminism, both of which function as] "chimerical, condensed word forms that are cobbled together without-benefit-of-hyphen in the hyperspace of the New World Order, Inc., ... communicat[ing] the promiscuously fused and transgenic quality of its domains by a kind of visual onomatopoeia" (Haraway, 1997, p. 3).

▲ Références

DE CERTEAU, Michel. 1984. *The Practice of Everyday Life*, Berkeley: University of California Press.

DERY, Mark. 1996. *Escape Velocity: Cyberculture at the End of the Century*, New York: Grove Press.

ESCOBAR, Arturo. 1994. «Welcome to Cyberia: Notes on the Anthropology of Cyberculture», *Current Anthropology*, 35(3): 211-231.

FRASER, Nancy. 1989. «Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy», *Socialist Review*, 4: 56-80.

GUNKEL, David J., HETZEL GUNKEL, Ann. 1997. «Virtual Geographies: The New Worlds of Cyberspace», *Critical Studies in Mass Communications*, 14: 123-137.

HABERMAS, Jürgen. 1989. *The Structural Transformations of the Public Sphere: An Inquiry Into a Category of Bourgeois Society*, Cambridge (MA): The MIT Press.

HARAWAY, Donna. 1985. «A Cyborg Manifesto: Science, technology and socialist feminism in the late Twentieth Century», in *Simians, Cyborgs, and Women: The Reinvention of Nature*, New York: Routledge, 139-182.

1997 Modest_Wtiness@Second_Millennium. *FemaleMan_Meets_OncoMouse*. London: Routledge.

HEIM, Michael. 1993. *The Metaphysics of Virtual Reality*, New York: Oxford University Press.

MCRAE, Shannon. 1996. «Coming Apart at the Seams: Sex, Text and the Virtual Body» in Lynn Cherny and Elizabeth Reba Weise (eds), *Wired_Women: Gender and New Realities in Cyberspace*, Seattle: Seal Press, pp. 242-263.

RAKOW, Lana F. 1988. «Gendered Technology, Gendered Practice», *Critical Studies in Mass Communication*, 5: 57-70.

RHEINGOLD, Howard. 1991. *Virtual Reality*, New York: Simon & Schuster.

SELTZER, Mark. 1992. *Bodies and Machines*, New York: Routledge.

TURKLE, Sherry. 1995. *Life on the Screen: Identity in the Age of the Internet*, New York: Simon & Schuster.



© [COMMposite v99.1](#) - 1999 - All rights reserved.



(v99.1)

l'antichambre

fragments

sédiments

The Dialectics of Engendering: A Feminist Perspective on the Right to Communicate

résumé

sommaire

bio

«Dialectique de la sexualisation :
une perspective féministe sur le droit à communiquer»

[\(French version\)](#)

par [Sheryl Hamilton](#)

Ph.D. candidate in Communication Studies at Concordia University (Montréal)

Cet article est aussi disponible en [format PDF](#)

© Sheryl Hamilton - 1999 - All rights reserved.



▲ Abstract

This paper provides a brief summary and analysis of some of the central tensions and debates arising out of the Gender Perspectives Working Group of the Virtual Conference on the Right to Communicate and the Communication of Rights, hosted in the summer of 1998 by Videazimut. The paper explores three central dialectical openings: virtual reembodiment, space and place, and regroupment and agitation in counter public spheres.

[Résumé](#) | [Resumen](#)

Key words: gender, right to communicate, engendering, public sphere, feminist practice, technology, Internet, embodiment, dialectical opening, hybrid, cyberfeminism.



▲ Summary

[Introduction](#)

[1. Virtual Reembodiment](#)

[2. Space and Place](#)

[3. Regroupment and Agitation](#)

[4. Engendering possibilities](#)

[References](#)



▲ Introduction

American feminist media scholar, Lana Rakow, while considering the question which haunts feminist treatments of technology - is technology gendered? - suggests that technologies are, in fact, gendered because they "both constitute and express a model of social relationships. The contemporary meaning and experience of gender does not exist somewhere outside of and distinct from technology; gender is articulated through it" (Rakow, 1988: 68). Drawing upon Rakow, I suggest that we can say that technology engenders, namely that it is both product, and productive, of gendered social relations.

In the summer of 1998, I had the opportunity to serve as the Moderator of one of five on-line working groups during the Videazimut Virtual Conference on the Right to Communicate and the Communication of Rights. For a period of five weeks, approximately 40 women "spoke", and approximately 50 more "listened", in an online contemplation of the intersection of gender and the right to communicate. What better forum in and through which to contemplate processes of technological engendering than in the Gender Perspectives Working Group of a virtual conference?

Both the process and the content of this virtual experience offer an interesting interrogation of virtual conferencing and cyberfeminism. In this brief essay, I explore some of the major lines of discussion in the working group. Rather than presenting a summary, however, I attempt to situate the problematics and issues in a broader context of debates in virtual spaces and politics, interrogating cyberfeminism as a virtual political practice.

The first question which must of course be asked, is why a gender perspectives working group at all? Did this result in the marginalization of gender concerns to one working group? Inevitably. Would the concerns, issues, voices have been heard had the group not been marked? I am not sure. Perhaps the more interesting questions arise when one moves away from the binary all-or-nothing-choice of separation versus integration, of outside versus inside, to consider the dialectical openings created in and through these very tensions, to appropriate a term used during the conference by Bram Abramson and Alain Ambrosi. Dialectical openings change questions from either/or to both/and. The contemplation of an issue as a dialectical opening refuses closure, refuses determination, but rather, creates space, simultaneously holding in tension (and in play) competing, if not conflicting, notions. Dialectical openings produce, rather than conclude. The virtual conference environment, with its multi-thread conversations, time-lagged interventions, and multiple voices, resulted in a non-linear, unresolved, space of possibility.

As both an engagement with the content of the Gender Perspectives Working Group, but also as an exploration of the process of feminist virtual conferencing (virtually feminist conferencing?), I explore three dialectical openings which engender, and were engendered, within our group. These three openings sit at the curious hybrid that is the virtual conference: virtual reembodiment, space and place, and practices of regroupment and agitation.

▲ 1. Virtual Reembodiment

Attending a conference is an intensely embodied experience. You may meet people "in person" whose work you have only read, or whom you have met previously only by e-mail; you may stay up too late,

get up too early, or perhaps over-indulge in bodily activities; the labour of the body has often raised the necessary travel money. Often a dynamic develops when a group of diverse women's bodies come together in space and time - an energy is generated that individuals take away with them and use to motivate their activities long after the conference concludes. Bodies also constitute sites of contestation within gender discourse, the markers of sexed difference, of gender performance, of race, of age, of class, and sometimes of sexuality. Bodies mean. Particularly at conferences exploring questions of gender.

But what do bodies mean in cyberspace? What of the claims made by technothorists ranging from Sherry Turkle (1995), Howard Rheingold (1991), Shannon McRae (1996), Mark Dery (1996), and others, that identity as inscribed on material bodies is rewritten/reworked in cyberspace? In this reworking, what becomes of the sexed body? What dilemmas does this pose for a political practice for which the sexed body is while not definitive, never irrelevant? Notwithstanding more than a decade of interrogations of our cyborg selves, in feminist practice, the notion of the body, at least, remains.

The repressed returns in questions of who has access to events such as virtual conferences - overwhelmingly, participation derives from a body situated within a learning institution, a body in the North, a body with an adequate technological cultural capital. Working Group participants were exclusively English speaking, overwhelmingly from industrialized countries, with an obvious comfort level with on-line communication practices. Resources of the conference did not permit community access point to be set up, nor training to be offered to women who might need it to participate. Access certainly engendered participation in our working group.

The repressed returns as a site of negotiation, of resistance, of struggle. Women's bodies have long been the site of medical, legal, political, and social surveillance, discipline, and violence. The international nature of the virtual conference evidenced the differential imbrication of women's bodies in webs of media globalization, consumer capitalism, and technological convergence. Some women struggle for visibility, others for voice, others for control over the representations of their bodies. Ironically, or not, in the medium continually touted in the Western popular press as a liminal zone of disembodiment, feminist discussion of the right to communicate sought to ground practices in embodied citizens.

In this way, there was a virtual reembodyment in our space of potential disembodiment. This played itself out in two ways. First, as is often the case in fora marked with 'gender', gender became a signifier for woman, rather than a marker of a multiplicity of sexes, sexualities, and identities. The Gender Perspectives Working Group became a woman's group, considering debates of feminist practice. The ways in which online practice constructs masculinity did not arise. Men did not participate in the group. Gender as social construct became fixed to the female body, virtually reembodying the online interaction.

Second, virtual reembodyment within the conference was evidenced in a moving past simple notions of disembodiment through information technology to the recognition of the Internet as a site for one of many political, and communicative, practices. While interaction took place without bodily contiguity, participants' discourse was very aware of the embodied nature of women's oppression, and of an effective feminist political practice - both online and off. Virtual environments, strategies, and discussion spaces were seen as a way to explore and resist the exercise of gendered power on women's bodies and to explore ways to communicate with less gender hierarchy than state-controlled or market-based modes of communication.

▲ 2. Space and Place

In addition to being a site of virtual reembodyment, cyberspace, the Net, the Web, is defined as spatial.

Michael Heim echoes the claims of many when he frames the space in cyberspace. Cyberspace supplants physical space. We see this happening already in the familiar cyberspace of on-line communication. When on line, we break free from bodily existence. Telecommunication offers an unrestricted freedom of expression and personal contact, with far less hierarchy and formality than are found in the primary social world. The computer network appears as a godsend in providing fora for people to gather in surprisingly personal proximity without the physical limitations of geography, time zones, or conspicuous social status (Heim, 1993 : 99). Yet what of Michel de Certeau's distinction between space (*espace*) and place (*lieu*)?

De Certeau suggests that a place is an order in which elements are distributed in relationships; the law of the "proper" applies to place. "A place is thus an instantaneous configuration of positions. It implies an indication of stability" (de Certeau, 1984: 117). Space occurs at the intersection of mobile events, "actuated by the ensemble of movements deployed within it" (de Certeau, 1984: 117). Unlike place, space is unstable and not governed by the law of the proper. We write stories that constantly transform spaces into places and places into spaces (de Certeau, 1984: 118). Space is therefore produced from practices and interactions, not delimited by legal boundaries; it is volatile, mobile. Place is mapped space, defined and delimited, of an order which can be managed. How do many on-line practices rewrite space as place?

Virtual conferencing attempts to collapse certain boundaries of place, permitting interactions which might otherwise not be possible; at the same time, a conference succeeds in part through its success in generating a space. Too often, perhaps, the assumption is that the Internet as a medium is always, already spatial. Perhaps not surprisingly in such a virtual conference, the Internet emerged as a complex, and yet, doubled-edged tool of resistance and political change for women. A number of participants suggested the Internet as a preferred medium of speech for women; one participant described it as a "superb vehicle for mass activism on gender imbalance around the globe". Others challenged that perspective, concerned over access, relevance, and domination of the North.

The tension between space and place arose in explorations of questions of information technologies and public policy. Calls were made for the greater regulation of online access, for greater efforts on the part of states and service providers to ensure that women have the opportunity to get online. The challenge of how to limit regulation to access, and not activity, inevitably arises, namely how to maintain and mediate virtual interaction as both space and place. Space and place co-exist in our on-line practices opening up possibilities of actions not feasible in the face of the governors of geographical location, in the face of existing cartological constraints. At the same time, humility is required in reading our stories of rewriting (and perhaps redoing) place into space. Is the global information society truly without its lines of latitude and longitude? How do our stories of mapping space, our spatial cartologies, produce place?

▲ 3. Regroupment and Agitation

In a recent contemplation of the construction of on-line activity, two scholars note, "Because of [its] proclaimed emancipation from the pitfalls of embodiment, cyberspace is now offered as the panacea for the perceived deficiencies of contemporary cultural and political organizations" (Gunkel and Gunkel, 1997: 130). I agree and suggest more specifically, that online interaction is offered as a digital public sphere, reminiscent of Jürgen Habermas' formulation (1989). The Internet, including its pockets of online working groups, becomes an ideal and idealized space of communicative action, a space where one practices one's citizenship through one's communicative practice, and where one is evaluated on the merits of one's ability to communicate effectively and with reason. I draw on the work of Nancy Fraser, in her still productive analysis, "Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy" (1989) to interrogate the assumptions of this model,

gendered and otherwise.

At the heart of the liberal public sphere, and of online conferencing I suggest, is a discourse of publicity where a space characterized by accessibility, rationality, and the suspension of hierarchies is produced by citizens. Fraser correctly recognizes that this discourse of publicity is, itself, "deployed as a strategy of distinction" (Fraser, 1989: 57) and creates "a space of zero degree culture" (Fraser, 1989: 64).

Fraser challenges the historical origins, and thus the claims to authenticity, of the single public sphere with the characteristics noted by Habermas and so desired by proponents of democratic online culture. Recognizing that history has produced many different publics and that a number of competing publics may well produce more and better democracy, she calls for subaltern counterpublics, or "parallel discursive arenas where members of subordinated social groups invent and circulate counter-discourses, which in turn permit them to formulate oppositional interpretations of their identities, interests, and needs" (Fraser, 1989: 67). She suggests that "in stratified societies, subaltern counterpublics have a dual character. On the one hand, they function as spaces of withdrawal and regroupment; on the other hand, they also function as bases and training grounds for agitational activities directed toward wider publics" (Fraser, 1989: 68). The emancipatory power of the subaltern(et) counterpublic resides in that difficult dialectic.

In the Gender Perspectives Working Group of the Virtual Conference, there were numerous calls for a politics of separatism, reaffirming the need for withdrawal and regroupment. The Internet can be used effectively as a tool in that practice. Less in evidence was the effective use of subaltern counterpublics as training grounds for the production of effective, alternative norms of public speech, effective counterdiscourse. These difficulties were evidenced particularly within attempts to develop a feminist public policy practice. How to engage in a communicative practice which has the legitimacy to be heard, but which remains agitational? How to avoid being part of yet another "list" of recommendations about questions of access, gender, and telecommunications which has no effectivity? How to shift the terrain of policy discourse away from corporate parlance and parties, towards meaningful citizenship rights, for women and men.

To participate in any public sphere, women must be both visible and have a voice, a status not yet, and not easily, achieved within some contexts. Perhaps in the rejection of the marketized model of the single liberal public sphere, and the embrace of a diversity of subaltern counterpublic spheres, women can produce autonomous public zones for democratic practices, including specifically feminist practices. The Internet is but one tool in that process; it does not replace struggles over, and public zones created by, other forms of media. The Gender Perspectives Working Group evidenced clearly that public policy struggles have not gone "out of date" with the shift from state to market regulation -- they may be more important than ever. The practices of training for feminist agitational activities directed towards wider publics is at the heart of a right to communicate which is always, already about women, too.

▲ 4. Engendering possibilities

In a sense, my musings have really been about two hybrids, the virtual conference and cyberfeminism, both of which function as "chimerical, condensed word forms that are cobbled together without-benefit-of-hyphen in the hyperspace of the New World Order, Inc., ... communicat[ing] the promiscuously fused and transgenic quality of its domains by a kind of visual onomatopoeia" (Haraway, 1997: 3). What this hybridity makes clear is that practices of binary orderings may have to be replaced by an exploration of dialectical openings, hybrid possibilities, in the pursuit of a right to communicate which is about rewriting our practices of power, gendered and otherwise. Information and media technologies are critical to this process for as Arturo Escobar suggests "any technology

represents a cultural invention, in the sense that it brings forth a world; it emerges out of particular cultural conditions and in turn helps to create new ones" (Escobar, 1994: 211). And the work of creating new cultural conditions, is at the heart of a meaningful right to communicate for women, at the heart of engendering new possibilities.

▲ References

- DE CERTEAU, Michel. 1984. *The Practice of Everyday Life*. Berkeley. University of California Press.
- DERY, Mark. 1996. *Escape Velocity: Cyberculture at the End of the Century*. New York: Grove Press.
- ESCOBAR, Arturo. 1994. «Welcome to Cyberia: Notes on the Anthropology of Cyberculture» in *Current Anthropology* 35(3): 211-231.
- FRASER, Nancy. 1989. «Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy» in *Socialist Review* 4: 56-80.
- GUNKEL, David J. and HETZEL GUNKEL, Ann . 1997. "Virtual Geographies: The New Worlds of Cyberspace" in *Critical Studies in Mass Communications* 14: 123-137.
- HABERMAS, Jürgen. 1989. *The Structural Transformations of the Public Sphere: An Inquiry Into a Category of Bourgeois Society*. Cambridge, MA: The MIT Press.
- HARAWAY, Donna. 1985. «A Cyborg Manifesto: Science, technology and socialist feminism in the late Twentieth Century» in *Simians, Cyborgs, and Women: The Reinvention of Nature*. New York: Routledge, 139-182.
- 1997 Modest_Wtiness@Second_Millennium. *FemaleMan_Meets_OncoMouse*. London: Routledge.
- HEIM, Michael. 1993. *The Metaphysics of Virtual Reality*. New York: Oxford University Press.
- MCRAE, Shannon. 1996. «Coming Apart at the Seams: Sex, Text and the Virtual Body» in *Wired_Women: Gender and New Realities in Cyberspace* (Lynn Cherny and Elizabeth Reba Weise, eds.). Seattle: Seal Press, pp. 242-263.
- RAKOW, Lana F. 1988. «Gendered Technology, Gendered Practice» in *Critical Studies in Mass Communication* 5: 57-70.
- RHEINGOLD, Howard. 1991. *Virtual Reality*. New York: Simon & Schuster.
- SELTZER, Mark. 1992. *Bodies and Machines*. New York: Routledge.
- TURKLE, Sherry. 1995. *Life on the Screen: Identity in the Age of the Internet*. New York: Simon & Schuster.



© [COMMposite v99.1](http://commposite.org/v1/99.1) - 1999 - All rights reserved.